PERIOD.
N
5320
C75
1849

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A BOURGES (Cher),

EN OCTOBRE 1849,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7,

CAEN, CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

—

1850.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES, EN 1849,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

Le recouvrement des cotisations étant devenu très-difficile, par l'intermédiaire des banquiers, le Trésorier prie MM. les membres de la Société de vouloir bien lui faire parvenir le montant de leurs cotisations et des abonnements au Bulletin monumental, au moyen d'un bon sur la poste.

Le droit de 2 fr. pour °/₀ et le prix du timbre des mandats au-dessus de 10 fr. pourront être prélevés sur la somme à payer: le port de la lettre d'envoi sera acquitté par le Trésorier, en sorte qu'il n'y aura aucune augmentation de dépense pour MM. les membres de la Société.

Ainsi, il suffira de faire verser au bureau de poste 10 fr. ou 25 fr.; de réclamer un mandat de 9 fr. 80 c., ou de 24 fr. 15 c. sur la poste de Bayeux, *au nom de M.* Gaugain, *trésorier, et de lui adresser ce mandat sous une simple enveloppe.*

Le Conseil d'administration compte sur l'empressement de MM. les Membres de la Société à se conformer à cette recommandation.

N^B. Il n'est rien changé au mode de perception, dans les villes où l'un de MM. les membres de la Société a bien voulu se charger du recouvrement des fonds

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A BOURGES (Cher),

EN OCTOBRE 1849,

PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES.

PARIS,

DERACHE, RUE DU BOULOY, 7,

CAEN, CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, 2.

1850.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE.

XVIe. SESSION A BOURGES (CHER).

OCTOBRE 1849.

Le Congrès archéologique de France devait se tenir à Dijon, en 1849, lorsque M. Baudot, qui s'était chargé des préparatifs, fut atteint d'une maladie grave et forcé d'aller passer aux eaux le temps de sa convalescence : le conseil prit alors la détermination de réunir le Congrès à Bourges, où il comptait le convoquer en 1850. Le jour de l'ouverture de la session fut fixé au 1er. octobre.

Précédemment, l'Institut des provinces, qui s'honore de compter parmi ses membres M. le Président de la République et trois ministres, M. de Falloux, M. La Crosse et M. de Tocqueville, avait convoqué, pour le même jour, à Bourges, une session annuelle. Cette coïncidence ne pouvait qu'être favorable au succès des deux réunions. M. Matter, premier président, voulut bien mettre le palais de la Cour d'appel à la disposition de la Société. Mg^r. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, et M. le préfet du Cher, accueillirent de leur côté le projet de la compagnie. M. de Caumont se transporta à Bourges, le 1er. août, pour visiter les principales notabilités

de la ville et pour leur communiquer le programme de la session. M. l'abbé Crosnier, inspecteur du département de la Nièvre, M. le baron de Girardot, secrétaire-général de la préfecture du Cher, M. Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, M. de Bengy de Puyvallée, président de la Société d'agriculture du Cher, promirent leur coopération empressée.

Le Congrès fut convoqué par M. l'abbé Le Petit, secrétaire-général de la Société française, et, le 1er. octobre, l'ouverture de la session a eu lieu dans la salle de la Cour d'assises du palais; les procès-verbaux qui vont suivre feront connaître les résultats de cette session.

Séance du 1er. octobre.

Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de la Société.

A deux heures, M. de Caumont occupe le fauteuil. Il appelle au bureau M. l'abbé CROSNIER, chargé de remplir les fonctions de secrétaire-général, et MM. BOUILLET, inspecteur-divisionnaire de l'Auvergne; l'abbé AUBERT, inspecteur-divisionnaire du Poitou; Mqs. de VOGUÉ, inspecteur de la Société, président du conseil général du Cher; G. de SOULTRAIT, inspecteur de l'Allier; L. GAUGAIN, trésorier en chef; LAMBRON DE LIGNIM, membre du conseil administratif; baron de GIRARDOT, id.; de BENGY DE PUYVALLÉE, président de la Société d'agriculture du Cher; LE MAISTRE D'ANSTAING, président de la Société archéologique de Tournai; THÉVENOT, de Clermont; Cte. L. de KERGOLAY, de l'Oise; BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'Abbeville.

On remarque parmi les autres membres présents à la séance :

MM. l'abbé AUGUSTIN, curé de la ville de Cosne (Nièvre).

DE BUZONNIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

DE LA TREMBLAYE, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Blanc (Indre).

Cte. de MAUSABRÉ, à Buzançais (Indre).

E. BUSSIÈRES, architecte, à Bourges.

PETERS, secrétaire de la Société archéologique de Tournai.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

BERRY, conseiller à la Cour d'appel de Bourges.

CHARON, curé de St.-Marcel, près d'Argenton-Château (Indre).

THIOLLET, ingénieur, membre de plusieurs académies, à Paris.

DE BENGY DE PUYVALLÉE fils, de Bourges.

MELCHIOR DE VOGUÉ, de Cosne.

L'abbé RAYMOND, curé de l'église Notre-Dame de Bourges.

L'abbé LE NOIR, curé de Fongombault (Indre).

BLIN, payeur du département du Cher.

Le commandant STEINGEL, membre de plusieurs académies, à Paris.

HERPIN, de Metz, membre de l'Institut.

BOUDENT, curé de Chantelle (Allier).

MIGUÉ, de Châteauroux, éditeur de la Description des monuments de l'Indre.

MM. les grands-vicaires du diocèse de Bourges, plusieurs autres ecclésiastiques et des magistrats dont les noms n'ont pas été transmis au bureau, occupent les places qui leur ont été destinées; un public choisi remplit les autres parties de la salle.

Sur le mur qui fait face au bureau est tendue la carte de Peutinger dont M. de Caumont a réuni les différents morceaux, de manière à présenter l'ensemble du monde connu des Romains.

Au-dessus on remarque une riche collection de beaux dessins et de plans par M. Thiollet, représentant les fragments de sculptures gallo-romaines découvertes à Sens, où la Société française a siégé en 1847, et où elle a fait pratiquer, à ses frais, des fouilles qui ont produit des résultats importants. L'exposition de dessins faite par M. Thiollet, dans le but de faire connaître ces résultats, a donc beaucoup d'à-propos et d'intérêt.

M. de Caumont, après avoir déclaré la session ouverte, prononce une allocution dans laquelle il fait connaître les travaux de la Société depuis l'année dernière. Si le Congrès archéologique n'a pu tenir de session en 1848, par suite des préoccupations politiques, les séances administratives de la Société française n'en ont été que plus fréquentes; de nombreux procès-verbaux en font foi, des allocations ont été faites comme par le passé, et le Bulletin monumental, journal de la Société, a paru avec une régularité que rien n'a pu interrompre.

M. de Caumont termine en déposant sur le bureau une brochure intitulée : Séances générales de la Société en 1848, à laquelle est annexé le rapport annuel de M. le trésorier Gangain, sur l'état financier de la Société, et la liste générale des membres.

Plusieurs lettres sont ensuite communiquées à l'assemblée.

M. le Vte. DE CUSSY est toujours retenu à Bayeux par suite d'une chute, et ne pourra se rendre à la réunion. MM. DE LA SAUSSAYE et DE BOUVILLE regrettent de ne pouvoir quitter Blois pour se rendre à la réunion de la Société française. Des excuses sont présentées également par

MM. Bouet, de Caen; Ch. Drouet, du Mans; Victor Petit, de Paris; Lallier, de Sens; Commarmond, de Lyon; de Fontenay, d'Autun; R. Bordeaux, d'Evreux; de St.-Germain, inspecteur des monuments de l'Eure.

M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais et de Bayeux, exprime le regret qu'il éprouve de ne pouvoir participer aux travaux du Congrès et se plaint, avec raison, du peu d'égards qu'ont certains architectes de la capitale pour des monuments qui font la gloire de la France. Il voudrait que les membres de la Société française se réunissent plus souvent à Paris pour arrêter un semblable vandalisme ou au moins pour protester.

M. de Crazannes, inspecteur-divisionnaire des monuments historiques, regrette aussi que sa santé ne lui permette pas d'assister au Congrès; il désire qu'on ajoute au programme un nouvel article ainsi conçu : « Rechercher de nouveau et « déterminer avec les ressources que l'histoire nous offre, « les affinités de patrie et d'origine communes existant entre « les *Bituriges cubi* et les *Bituriges vivisci*, lequel des deux « peuples prit part aux grandes expéditions militaires men- « tionnées par les historiens de l'antiquité. L'un des deux « peuples était-il un essaim, un démembrement, une co- « lonie de l'autre, etc.

Le bureau consulté se rend au désir de M. de Crazannes et consent à ajouter au programme cette nouvelle question.

Enfin une lettre de M. Parcker d'Oxford, présente des observations judicieuses et d'un haut interêt sur le synchronisme architectural qui existe entre les monuments français et les monuments anglais, et sur les modifications qui ont existé à une même époque dans les deux contrées. Cette lettre et les questions qui s'y rattachent ont paru d'une assez grande importance pour être étudiées par une commission spéciale chargée de faire un rapport en assemblée générale.

Ont été nommés membres de cette commission :

MM. l'abbé AUBER, de Poitiers.

DURAND, architecte du dépt. de l'Allier.

L'abbé CROSNIER, de la Nièvre.

DE GIRARDOT, de Bourges.

PETERS, de Tournay.

LE MAISTRE D'ANSTAING, de Tournay.

M. de Caumont prie le secrétaire-général de lire les questions du programme concernant l'archéologie, afin d'inscrire les membres qui désirent traiter ces questions ou de vive voix ou dans des mémoires, ce qui est fait immédiatement.

M. de Caumont fixe l'attention du Congrès sur les questions formulées ainsi qu'il suit :

XIX. Le réseau des voies romaines qui partaient de Bourges a-t-il été suffisamment étudié ?

XX. La direction de ces voies est-elle bien connue dans toutes les localités intermédiaires ?

XXI. La carte antique a-t-elle été tracée sur une grande échelle ?

XXII. Quelles sont les localités antiques non mentionnées dans les itinéraires et qui ont été reconnues dans le département du Cher ?

M. de Vogué demande la parole pour donner communication de fouilles qui s'exécutent maintenant dans sa propriété du Pezeau, située en face de Cosne, sur la rive gauche de la Loire. L'honorable membre dépose sur le bureau un plan indiquant les parties de murailles antiques qui ont été découvertes ; d'après les éclaircissements qu'il présente et les détails qu'il donne sur les briques à rebord, les poteries rouges et noires, les couches de ciment dont ces briques étaient revêtues, les médailles qu'on y a trouvées, il est facile de conclure que ces débris étaient gallo-romains et faisaient partie de bains qui annonçaient un établissement assez considérable.

M. de Vogué fait observer que ces constructions étaient appuyées sur un sable analogue à celui que roule la Loire, ce qui porte à penser qu'elle y aurait eu antérieurement son cours. On a aussi trouvé au milieu de ces ruines et presqu'à fleur de terre des cadavres ; mais leur direction vers l'Orient, leurs bras croisés sur le ventre rappellent les usages chrétiens et, tout en reconnaissant l'antiquité de ces cadavres, on ne peut cependant rattacher leur histoire à celle des ruines susmentionnées.

M. Berry, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, demande la parole et s'exprime en ces termes :

La découverte récente, dit-il, dont vient de parler M. de Vogué, d'une habitation romaine au Pezeau, pourrait jusqu'à un certain point se lier avec un fait que j'ai été à même de reconnaître, alors que j'étais Procureur du Roi à Sancerre.

Entre cette dernière ville et le village de St.-Thibault, se trouve une habitation dite la Folie, qui paraît construite sur l'emplacement que devait occuper une station romaine, probablement le Castrum Gordianum. En effet, des fouilles peu profondes faites en cet endroit ont fait découvrir une grande quantité de fragments assez considérables de tuiles de fabrication romaine, ayant un rebord de 4 à 5 centimètres. De cet emplacement au gisement indiqué par M. de Vogué, il n'y a guère que deux lieues. Il se pourrait donc que l'habitation récemment découverte au Pezeau, eût été construite alors que les légions romaines stationnaient à Château-Gordien ou Castrum Gordianum, et qu'elle eût servi soit de maison de plaisance au commandant de cette station ou même eût été un poste avancé au bord de la Loire, vis-à-vis Cosne. La résidence prolongée du détachement aurait pu devenir pour le commandant de ce poste l'occasion de s'y donner le confor-

table romain, en y faisant établir une maison dans le goût et le luxe de Rome.

On ne peut révoquer en doute la présence des légions de César dans le Val de la Loire ; Sancerre était en effet un point militaire trop important pour être négligé. Entre la hauteur de Sancerre qui protégeait le campement de la légion, des avant-postes bordaient le littoral de la Loire et de ce nombre devaient être Château-Gordien, et probablement la maison du Pezeau ; ces deux postes étaient sur le bord de la Loire et devaient servir à empêcher toute surprise de la part des Gaulois qui, de l'autre rive, pouvaient tenter un coup de main.

La Loire alors ne passait pas dans le lit qu'elle suit aujourd'hui : elle coulait plus au midi, entre St.-Satur et St.-Thibault ; tout le terrain occupé aujourd'hui par St.-Thibault est un terrain d'alluvion comme dans tout le Val de la Loire, depuis Heny jusqu'à Liré et au-delà. La preuve incontestable de ce fait résulte de la présence d'un ancien quai, près des ruines du château des Aubelles, à demi-lieue en amont de St.-Satur, quai fort reconnaissable à la bordure de pierre de taille encore garnie d'anneaux de fer destinés à l'amarre des bateaux, et à l'inclinaison du terrain qui s'est fait en talus.

Loire passait donc là évidemment, c'est-à-dire à plus d'un kilomètre du lit actuel. Quant au château des Aubelles, il existait vers 1200, car on lit dans une vieille charte dont la date m'échappe en ce moment : *Datum in nostro Castello Aubellarum trans Ligerim.*

Dans la commune d'Heny, à trois lieues environ de St.-Thibault, on trouve le sable pur de la Loire en fouillant seulement à un mètre dans les terrains arables et dans les prairies qui sont peu distantes de la Loire. Le terrain alluvionnaire du Val ne peut donc être mis en doute.

Pour en revenir au Castrum Gordianum, on peut dire que

la présence de tuiles romaines dans une localité ne suffit pas pour emporter l'établissement d'une station romaine en cet endroit. D'accord; mais elle est au moins l'indice que là a existé une construction romaine, et une habitation isolée ne se construisait guère par les Romains en pays étranger, sans qu'elle fût protégée par une garnison voisine. En admettant que l'emplacement de la Folie ne soit pas précisément celui de Château-Gordien, il devait au moins être très-voisin; et s'il m'eût été permis de faire des fouilles plus nombreuses sur différents terrains limitrophes, peut-être eussé-je retrouvé des preuves irrécusables de la situation du camp ou castrum romain. Mais il y avait là une route départementale, chose sacrée à laquelle il n'est pas permis de toucher impunément; et puis les propriétaires, simples laboureurs, peu archéologues, ne se souciaient pas de laisser fouiller leurs héritages pour ne trouver que des briques, des tuiles et des débris de murailles. Mais je dois ajouter que dans un temps très-voisin de la fouille que je fis exécuter, on trouva dans un pré peu distant un fort beau médaillon de Marc-Aurèle qui fut apporté à M. le président Matter. Alors je ne m'occupais pas de numismatique et fort peu d'archéologie; de là le peu d'importance que je mis à explorer les environs.

Ici s'engage une discussion au sujet des briques à rebords; M. Thévenot prétend que ces briques seules ne doivent pas toujours être considérées comme monuments de l'époque gallo-romaine, que ce genre a pu être conservé dans certaines localités jusqu'au XIVe. siècle, et de là il conclut que si ces briques ne sont pas accompagnées d'autres vestiges d'antiquité, on doit suspendre tout jugement pour ne pas s'exposer à errer.

M. Durand fait remarquer qu'il a trouvé aussi de semblables briques dans les constructions d'une église de Champagne, mais il ajoute que cette église avait été construite avec les

débris d'un aquéduc romain, et que la même chose aurait pu avoir lieu dans les édifices cités par M. Thévenot.

Enfin, M. Boucher de Perthes déclare avoir vu plusieurs briques à rebords d'une époque plus rapprochée, et en cite en particulier une portant en relief le chiffre 1520 que les amateurs peuvent voir au musée céramique de Sèvres.

M. de Caumont rentre dans l'esprit des questions posées au programme et en explique l'importance pour le complément des connaissances relatives à la géographie ancienne ; il cite les travaux importants de M. de La Saussaye sur les voies romaines, les cimetières et les établissements gallo-romains de la Sologne ; il rappelle ce que lui-même a pu faire dans son Cours d'antiquités pour l'étude des voies et des localités indiquées dans l'itinéraire et marquées sur la carte de Peutinger; abordant plus spécialement la question relative aux localités antiques non mentionnées dans les itinéraires, il s'exprime ainsi qu'il suit :

« Les savants ont déterminé avec une grande sagacité l'em-
« placement des villes et des stations mentionnées par l'itiné-
« raire d'Antonin et la carte de Peutinger, mais les localités
« *non mentionnées dans ces tableaux géographiques* et dont
« le nom est inconnu, n'ont point été décrites ni indiquées sur
« des cartes. On n'a pas non plus recherché la position des
« *villæ* et des édifices publics ou privés qui existaient çà et là
« dans les campagnes ; on a négligé le plus souvent de noter
« les découvertes qui peuvent fournir des renseignements
« pour ce dénombrement. *Bref, la géographie des localités*
« d'origine gallo-romaine que les géographes anciens qui nous
« sont parvenus n'ont pas citées *est encore à faire.*

« C'est cette étude des localités dont le nom est complè-
« tement ignoré, mais dont les vestiges sont plus ou moins
« importants, que je voudrais recommander, et que pour ma
« part j'ai commencée partout où j'ai pu explorer le sol

« français, ou me mettre en rapport avec ceux qui l'avaient « étudié, dans leurs contrées respectives.

« Mais on dira peut-être, à quoi bon replacer sur la carte « ancienne ces vestiges sans nom, ces *villæ* que de riches « colons avaient élevées et qui ont péri comme les posses- « seurs, sans que l'histoire ait eu à s'en occuper? Cette sta- « tistique qui sera toujours incomplète est-elle donc digne « d'occuper des esprits sérieux ?

« A cette objection je réponds que les recherches dont je « viens d'indiquer l'objet, sans avoir une importance compa- « rable à celle des travaux des savants commentateurs des « itinéraires et de la table Théodosienne, s'y rattachent pour- « tant d'une manière directe en indiquant sur quels points des « Gaules la population a laissé le plus de traces de richesse et « d'intensité, en procurant de nouveaux renseignements sur « la distribution des édifices. Peut-être même rectifieront-elles « quelques idées sur la position de certaines localités men- « tionnées par les documents anciens et qui n'a été fixée, là « où on croit les reconnaître, que faute de renseignements « plus complets ou d'indices plus concluants.

« D'ailleurs, en fait d'études, il ne faut pas toujours se « poser la question d'*utilité*; il faut s'efforcer de connaître le « plus possible, ne fût-ce même que pour satisfaire la cu- « riosité : les résultats utiles viendront certainement, qu'ils « aient été prévus ou non.

« Quoi qu'il en soit, je peux annoncer que depuis dix- « sept ans, j'ai constaté la présence sur le sol Français, de « plus de 80 *villæ* ou établissements gallo-romains : la plupart « complètement inconnus du monde savant, quelques-uns « cités dans des mémoires à peine connus dans les contrées « où ils avaient été imprimés.

« Et que l'on ne croie pas qu'il soit ici question de vestiges « de peu d'importance; je ne parle que de constructions assez

« considérables et dont presque toutes étaient décorées de « marbres et de peintures. Les vestiges d'un ordre inférieur « doivent sans doute être indiqués dans la statistique monu- « mentale d'un canton ou d'un département, mais elles ne « sauraient trouver place sur la carte générale de la Gaule, et « je n'en tiens ici aucun compte. »

M. Lancelot a demandé à lire quelques fragments d'un mémoire sur les Gaules. Le bureau consulté acquiesce à cette demande.

La première séance s'est terminée par un hommage fait au congrès de différents ouvrages offerts par les auteurs :

Par M. de Caumont, un article intitulé : de la Réforme académique en France ; Promenade archéologique dans les communes de l'arrondissement de Caen ; Instruction et amélioration du peuple, in-8°. ; Annuaire de l'Institut des provinces, 1 vol. ; Travaux de la Société française, in-8°.

Par M. Lambron de Lignim, Compte-rendu du Congrès scientifique tenu à Tours, 2 vol. ; Souvenir du Congrès scientifique de France tenu à Tours, in-8°. ; Recherches historiques sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe, tailleur d'ymaiges du Roi, in-8°.

Par M. Boucher de Perthes, Sur les antiquités celtiques et antédiluviennes, 1 vol. grand in-8°.

Par MM. Durand et de Girardot, Description de la cathédrale de Bourges, 1 vol.

Par M. Bouillet, Promenade archéologique de Clermont à Bourges, 1 vol. avec planches; Statistique monumentale du Puy-de-Dôme, 1 vol. et atlas.

Par M. l'abbé Crosnier, Iconographie chrétienne ou étude des sculptures, peintures, etc., qu'on rencontre sur les monuments du moyen-âge, 1 vol.

Par M. Richelet, brochure intitulée Actualités politiques.

Par M. d'Haussez, Mémoire sur l'amélioration des bois-taillis.

Par M. Morière, Notes sur quelques phénomènes géologiques et minéralogiques observés dans le Calvados, in-4°.

Par M. Charles des Moulins, inspecteur divisionnaire à Bordeaux, Notes sur les feuilles du Scirpus-Lacustris de Linné ; Catalogue raisonné des phanérogames de la Dordogne, in-8°.

Par M. de Girardot, Essai sur les assemblées provinciales, 1 vol.

Par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, Histoire de la cathédrale de Poitiers, 2 vol. ; le portement de croix de Chauvigny, brochure in-8°.

Le bureau proclame membres de la Société française : MM. l'abbé Le Provost, curé de Cintheaux (Calvados) ; du Vautenet, ancien ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dol ; de la Monneraye, président du conseil général du Morbihan, à Rennes ; Bezier-Lafosse, membre de plusieurs Sociétés savantes, archéologue, à St.-Servan (Ille-et-Villaine).

L'Inspecteur de la Société française pour le département de la Nièvre,

Secrétaire-général de la session,

Crosnier.

Séance du 2 octobre.

Présidence de M. de Bengy de Puyvallée.

M. de Caumont invite M. de Bengy de Puyvallée à présider la séance ; siégent au bureau : MM. Bouillet, de Vogué, l'abbé Auber, de La Porte, Gaugain, de Caumont, de Girardot, Crosnier, secrétaire-général.

M. de Caumont dépose sur le bureau un fragment de pierre granitique fortement chauffée, retirée d'un rempart fort épais et chauffé tout entier à un haut degré. Ce rempart, celui de l'enceinte de Peran, près de St.-Brieuc, a vers la base plus de huit mètres d'épaisseur. M. de Caumont rappelle les mémoires publiés sur cette enceinte par MM. de Barthelemy et Geslin de Bourgogne ; il dit qu'on trouve en Ecosse et en Normandie de ces remparts, dont les pierres étaient unies ensemble par la vitrification et qui par conséquent avaient été chauffées à un très-haut degré : il demande 1°. si dans la France centrale on aurait rencontré des murs ainsi cimentés par le feu ; 2°. si cette question, qui n'a pas encore été agitée, aurait été étudiée par quelques membres du Congrès.

M. de Buzonnière prétend qu'il n'est pas probable, même dans les temps les plus reculés, lorsque l'architecture en était encore aux premiers éléments de l'art, que les hommes aient jeté pêle-mêle des masses de pierre pour en former des murailles ; que si les pierres dont il s'agit ont été cimentées par le feu, elles ont dû être chauffées par couches successives, en sorte qu'après avoir solidifié ainsi une première assise, on se serait occupé à asseoir par le même procédé une seconde assise sur la première et ainsi des autres. M. Bouillet combat la pensée de M. de Buzonnière et se réunit à M. Durand pour demander que la question posée par M. de Caumont soit soumise à une commission pour être sérieusement étudiée.

Cette commission est composée de MM. Bouillet, de Buzonnière, Durand, Maréchal et Aubert.

M. Charon a la parole pour la lecture d'un mémoire sur les ruines gallo-romaines trouvées près de St.-Marcel ; il dépose préalablement sur le bureau les plans de constructions, les monnaies, médailles, statuettes, etc., comme pièces justificatives de son mémoire.

DE LA DÉCOUVERTE D'UN MONUMENT GALLO-ROMAIN ;

Par M. l'abbé CHARON.

Sur la commune de St.-Marcel, canton d'Argenton, département de l'Indre, une tranchée ouverte pour la confection du chemin de fer du centre vient de faire découvrir au bas du versant sud-sud-ouest d'un côteau de vignes, dit du Marc-saint, des vestiges d'architecture, des fragments de sculpture, des monnaies, et des ustensiles dont les caractères attestent une origine gallo-romaine.

La partie découverte la première est le chevet d'un édifice. C'est un hémicycle d'environ cinq mètres trente-trois centimètres d'ouverture, sur deux mètres trente-trois centimètres de profondeur dans œuvre. Le mur semi-circulaire est en moëllon. Son mode de construction est simple ; blocage de pierres et de cailloux en plein mortier, revêtu à l'extérieur et à l'intérieur d'un parement en moëllon de petit appareil négligé. Le pied de ce mur, par une saillie en-dedans et en-dehors, forme soubassement. La saillie intérieure est faite en briques et revêtue d'un placage en marbre blanc assez beau, quoique dépoli et terne, d'environ soixante centimètres de hauteur. Au-dessus et en retraite est un second placage de même marbre, haut d'environ trente centimètres. Ces placages sont fixés au mur par leurs bords au moyen de pattes de fer apparentes. Déjà ils n'existent plus à leur place et en entier. Il est à regretter que des mains indiscrètes les aient brisés et emportés pendant une nuit. — L'hémicycle est dallé en pierres blanches quadrangulaires. Son ouverture est fermée par un petit mur à hauteur d'appui en briques sur plat. — En avant de ce chevet semi-circulaire et à cinquante centimètres environ au-dessous de son niveau, se développe également à droite et à gauche une salle de dix-sept mètres vingt centimètres de largeur. Jusqu'à ce moment elle n'est

découverte en longueur que de quatre à cinq mètres. Il serait à désirer que le propriétaire riverain du chemin de fer voulût permettre de sonder son terrain pour arriver à reconnaître l'entrée de l'édifice. Ce sondement complet est nécessaire au moins pour avoir l'ensemble des caractères qui démontreraient la destination du monument. — Néanmoins il importe dès lors de décrire la portion découverte de cette grande salle. Son pavement est une aire en ciment mêlé de petits éclats de tuileaux sur un lit peu épais de pierrailles et de cailloux. Les murs latéraux et du fond sont de même construction que ceux de l'hémicycle, avec un revêtement en pierre de petit appareil négligé. Toutes les constructions, en un mot, principale et accessoires, portent le même caractère de simplicité. Il n'y a de luxe que dans les pierres sculptées dont il sera parlé un peu plus bas. Au pied des murs latéraux et du fond de la salle existe intérieurement une saillie en maçonnerie d'environ trente-cinq centimètres de profondeur sur 50 à 60 centimètres de hauteur. Cette saillie est interrompue avec intention devant tout le mur d'appui qui ferme l'hémicycle (1). Son revêtement est une couche de ciment de quelques centimètres d'épaisseur recouverte elle-même d'une couche extrêmement mince ou de stucs ou de lait de chaux, le tout parfaitement lié et adhérent; le pied du petit mur d'appui fermant l'hémicycle est exceptionnellement revêtu d'un placage en pierres blanches d'environ 30 à 40 centimètres de hauteur. Le long de ce petit mur d'appui et à son centre est encaissé le fond d'un petit canal, ou en ciment, ou en terre cuite, ou en maltha, descendant verticalement depuis le haut jusqu'à l'aire de la salle sous laquelle

(1) Au-dessous de l'extrémité gauche du mur d'appui et faisant suite à la saillie en question, existe une petite saillie bien plus basse. C'était probablement un degré pour monter à une petite porte de service ménagée à l'extrémité gauche du mur d'appui et entrer dans l'hémicycle. On voit en effet que le mur d'appui est ouvert à cette extrémité.

il va se perdre en déviant un peu sur la droite. Cette aire a une légère pente d'arrière en avant. La salle n'est pas rectangle, l'angle de gauche est aigu et celui de droite obtus. Le mur du fond n'est pas en ligne droite, il sort un peu sur la gauche. Il est à remarquer particulièrement que l'axe de la salle n'est point dans l'axe de l'hémicycle. Ce dernier incline un peu sur la droite. — En dehors de cette grande salle à droite et à gauche sont posées en ailes différentes petites constructions de formes diverses. Leur défaut d'alignement avec le monument principal donnerait à penser qu'elles ont été faites après coup et successivement. A droite se trouve une espèce de citerne (1), un petit bâtiment parallélogramme avec chevet semi-circulaire; quelques autres constructions de formes insignifiantes, et plus loin un petit bâtiment carré mis exprès à l'écart et dans l'isolement. A droite du grand édifice, se trouvent également de petites constructions peu significatives; et à quelque distance, un assez grand demi-cercle surélevé, qui rappelle la forme de l'orchestre en amphithéâtre placé devant les théâtres mobiles chez les Romains. — Des côtés de l'édifice, si l'on passe à son arrière, on voit le fond d'un canal pavé de deux tuiles à rebords et fermé sur les côtés par de petits murs très-peu épais en moëllon. Sa pente se dirige vers la droite et semble vouloir faire retour d'équerre pour suivre le flanc droit des constructions. — On peut remarquer aussi que la paroi extérieure de droite du mur de l'hémicycle est noircie. — Par derrière le canal, est le versant du

(1) Cette citerne ronde, divisée en deux dans toute sa profondeur de l'ouest à l'est, est divisée encore dans sa partie méridionale par un arceau sous lequel on remarque une encoignure en briques, chauffée et calcinée. Le fond est en cuvette. Tous les murs sont généralement en moëllon. Sa forme à compartiment, toute romaine, fait penser à la piscine antique du couvent des Ursulines, à Lyon, et rappelle de loin la *Piscine-Admirable*, près de Pouzzoles.

côteau de vignes, dit du Marc-Saint. Dans le principe, lors de la construction de l'édifice, ce versant venait expirer au pied du monument. Maintenant il s'est élevé d'une épaisseur d'environ 1 mètre 50 centimètres. Cet épaississement est facile à distinguer par la ligne de tuileaux brisés, de pierrailles, et de restes de chaux amortie qui tranche entre la terre du sol et les terres descendues du versant. Ces terres entraînées du haut du côteau par les eaux pluviales depuis des siècles, ont fini par couvrir et ensevelir les ruines du monument, qui s'élevaient encore au-dessus du sol au moment de la destruction.

A la suite des observations faites sur l'état actuel de ces ruines, il importe aussi d'exposer les découvertes de détails que les fouilles ont amenées. Dans les décombres et aux environs se sont trouvées en assez grande quantité des tuiles plates à rebords et des tuiles courbes, sans sigle de fabrique, ni numéro de légion, ni nom de consul. On y a trouvé aussi des fragments nombreux de vases, d'amphores, en terre unie; des ossements et particulièrement des dents d'une grandeur extraordinaire et striées; trois pierres en forme de disque de 50 centimètres environ de diamètre, percées au centre, ayant une face convexe, évidemment la partie supérieure de trusalites ou moulin à bras; quelques monnaies en potain portant une tête casquée, et un grand nombre d'autres en bronze presque toutes frustes, dont cependant une vingtaine se déchiffrent plus ou moins facilement; ce sont: un Néron à la Victoire, admirablement conservé; un Vespasien à la Fortune, un Domitien, un Antonin, une divine Faustine, un Commode en argent bien conservé, deux Gallien, une colonie de Nimes, un Carin ou un Carus, un Maximin à la Victoire, un Constance et plusieurs Constantin. De plus, une autre monnaie portant au revers Romulus et Rémus allaités par une louve (1).

(1) Le plus grand nombre de ces monnaies a été recueilli par le zèle de M. de Rollin-Deschaumes, de St.-Marcel.

Non loin des ruines en question, sur la côte dite du Contour, on a trouvé tout récemment un Licinius, parfaitement conservé; ce Licinius qui régna quelque temps avec Constantin-le-Grand et, d'accord avec lui, porta l'édit de liberté pour le christianisme. Outre ces pièces de monnaie, on a découvert un cippe de colonnette avec chapiteau chanfreiné; un tronçon de colonne portant sa base, composée de deux scoties superposées avec un tore supérieur et une baguette inférieure (base ionique, adaptée dans les derniers temps au corinthien à la place de la base attique, ou concurremment avec elle. Avec ces tronçons de colonnes se trouvaient aussi, sur l'arrière de la grande salle, trois pierres de taille de forte dimension et une autre brisée par moitié. Deux de ces grosses pierres sont sculptées sur deux faces seulement, les autres faces restent brutes. Le fragment de pierre n'est également sculpté qne de deux côtés. Ces sculptures sont des enroulements de grands feuillages, et de belles fleurs du calice desquelles sortent à mi-corps un hibou et des quadrupèdes ressemblant assez à des loups; sur la pierre cassée, on voit un canard, ou une oie, ou une sarcelle. Au centre de l'une des grandes pierres se voient aussi deux jambes de déesse d'une facture admirable; à sa droite est une espèce de draperie, et à ses pieds, sur la gauche, comme du fond de rochers crévassés et brisés, s'échappe à bouillons la source d'une rivière ou d'un fleuve. Ces trois pierres sculptées seulement sur deux faces appartenaient probablement aux pilastres formant retour d'équerre à l'arrière de la grande salle, lesquels pilastres devaient être sculptés dans toute leur hauteur. Reste une quatrième pierre, sculptée sur le flanc gauche et sur sa face, et ayant une simple moulure sur son flanc droit : au sommet est l'abaque ou tailloir d'un chapiteau de pilastre ou ante, qui devait être placé à la gauche de la façade du monument. Il porte en médaillon sur chaque face une fleur, du calice de laquelle

s'échappent à mi-corps deux petits personnages, dont l'un semble être celui d'une jeune enfant nubile, se débarrassant avec énergie de l'involucre qui l'entoure. Ce chapiteau, par sa disposition et ses rangées de feuillages, est corinthien.

D'après cet exposé de l'ensemble du monument et des détails accessoires, il reste trois questions à se poser et à résoudre : 1°. quelle est l'époque de la fondation du monument et celle de sa destruction? 2°. quelle fut sa destination générale? 3°. quelle fut même sa destination spéciale?

Pour répondre à la première question, il semble nécessaire de faire attention aux monnaies qui ont été trouvées sous les ruines et aux environs, et aux caractères de l'architecture et de la sculpture. Comme les pièces de monnaie ne vont que de Néron aux Constantin, on pourrait déjà renfermer l'existence du monument dans l'espace de temps qui sépare ces empereurs, c'est-à-dire entre la seconde moitié du Ier. siècle et le commencement du IVe. Maintenant, si l'on tient compte, même pour les Gaules, des placages en marbre de l'hémicycle, on devrait peut-être admettre que son existence ne remonte pas plus haut que Trajan, sous lequel, d'après une loi somptuaire de ce prince, on cessa d'employer le marbre en bloc, comme trop dispendieux, mais seulement par plaques, d'après le procédé proposé par un chevalier nommé Marmara, ce qui serait le commencement du IIe. siècle. D'après la richesse et le goût encore assez pur des sculptures, et l'emploi du style corinthien, on ne peut descendre plus bas que les Antonins, puisqu'à partir des successeurs des Antonins l'architecture et la sculpture vont en dégénérant de plus en plus jusqu'aux Constantins. On sait que ce fut sous Auguste, puis sous les Flaviens et en dernier lieu sous les Antonins, que l'architecture brilla encore d'un vif éclat et conserva les bonnes pratiques quoiqu'entachées d'un peu de recherche et d'affectation. Les constructions de Trajan, celles si nombreuses d'Hadrien,

et celles d'Antonin jouissent d'une grande célébrité. C'est à l'époque d'Hadrien et d'Antonin qu'on rapporte la Maison-Carrée et les arènes de Nîmes, le pont du Gard, les arcs de Cavaillon, etc. Après eux la barbarie commence. Ainsi l'époque de la construction du monument de St.-Marcel serait probablement celle ou de Trajan, ou d'Hadrien, ou d'Antonin, c'est-à-dire la première moitié du IIe. siècle. L'époque de sa destruction semblerait être celle de Constantin et de Licinius, des Constantins en général, dont les médailles sont les plus modernes retrouvées aux environs du monument : ce serait la première moitié du IVe. siècle. L'édifice aurait existé environ 200 ans.

Quant à sa destination générale, on peut, ce me semble, d'après les données actuelles, dire ce qu'elle ne fut pas et ce qu'elle put être.

A mon avis, ce n'étaient point des thermes ou des bains (ainsi que l'idée s'en est accréditée dans l'opinion publique au premier moment de la découverte). Aucun des caractères de ce genre d'établissement ne s'y fait remarquer. Pour ne point abuser des moments précieux du Congrès, je m'abstiens de citer ici les détails de Vitruve dans son traité d'architecture, et ceux de Mazois sur le palais de Scaurus, relatifs à la composition des bains romains en général. Les thermes ou les bains, soit publics, soit particuliers, avaient une disposition facile à reconnaître. Dans les thermes ou les bains, se trouvaient ordinairement : un apodytaire, autrement dit vestiaire, où des esclaves recevaient les vêtements des baigneurs ; un onctuaire, où d'autres esclaves les oignaient d'huile et de parfums ; un sphéristère ou salle d'exercice à la paume, pour se préparer au bain ; un calidaire ou salle de bains chauds, ayant à son milieu une piscine ovale avec degrés, et des bancs semi-circulaires aux extrémités pour les spectateurs, des baignoires particulières, en marbre ou en granit, sur les côtés

de la piscine, enfoncées dans le sol de la salle, et enfin, des cellules secrètes sur les ailes pour les bains secrets. Après le calidaire venait le tépidaire, salle tiède que l'on ne faisait que traverser pour entrer dans le frigidaire, salle des bains froids disposée à peu près de la même manière que le calidaire. Il y avait aussi la salle des étuves ou bains de vapeur. Dans une autre salle, nommée vasaire, étaient rangés sur des gradins les grands vases nommés milliaires, qui contenaient les eaux chaudes, tièdes et froides pour l'alimentation des bains. Enfin, sous l'édifice régnait un chaufloir souterrain du nom d'hypocauste, d'où partaient des tuyaux d'abord verticaux, puis horizontaux qui allaient répandre, par des bouches de chaleur, une température régulière dans tout l'établissement, et chauffer aussi les eaux du vasaire. Les bains privés, quoique plus petits que les bains publics, avaient à peu près les mêmes dispositions. On peut consulter, à cet égard, Vitruve dans son Traité d'architecture; Mazois, sur le palais de Scaurus; Chaudruc de Crazannes, sur les antiquités de Saintes; de Caumont, Cours d'antiquités, t. III; Du Sommerard, sur les thermes de Julien, tome Ier. des Arts au moyen-âge.

D'après ces documents théoriques et historiques, on doit conclure, je crois, que le monument gallo-romain de St.-Marcel ne fut point un établissement de bains. On n'y voit en effet ni piscines, ni baignoires (1), ni canaux de conduite, ni source d'eau, ni ensemble de salles, ni hypocauste. L'emplacement de l'hypocauste n'est nullement indiqué par les teintes noirâtres en arrière de l'hémicycle, ni par les vestiges de charbon qui y ont été retrouvés : cette induction ne peut être sérieuse. L'infiltration des eaux, ou un peu de feu allumé le long des murs après la destruction, a

(1) On ne peut pas dire que les baignoires, au lieu d'être enfoncées dans le sol, étaient, comme aux thermes de Julien, dans des niches; il n'existe ici d'autre niche que l'hémicycle.

pu suffire pour former les teintes. Il faudrait alors admettre le chauffage de l'eau dans l'hémicycle comme dans un vase placé devant un foyer. Je regrette d'être obligé de faire sentir l'invraisemblance de cette supposition (1). Le canal plat en arrière de l'hémicycle ne pouvait pas amener les eaux du ruisseau coulant au levant, puisque sa pente est de l'ouest à l'est. Comme conducteur du calorique il est inadmissible, étant fermé trop peu hermétiquement. Comment d'ailleurs supposer que l'hémicycle lui-même fût un réservoir, et qu'avec sa capacité étroite il eût pu fournir aux piscines et aux baignoires, par un seul et unique petit tuyau qui, descendant le long du mur d'appui, va se perdre sous le sol de la salle. Qu'on ne croie pas trouver non plus dans la présence des petites constructions latérales, une preuve en faveur de la supposition des thermes ou des bains. Pour des thermes ou des bains, elles eussent été insuffisantes; et il y avait une autre espèce d'établissement romain qui en demandait de semblables.

Quelle aurait donc été la destination vraie du monument? Il est fâcheux que l'on soit obligé de se prononcer sans avoir découvert entièrement les ruines. Cependant, dans l'état actuel des découvertes, on peut déjà, ce me semble, le qualifier. — Comment les temples romains étaient-ils disposés? Ils se divisaient en trois classes : ronds, carrés, carrés longs (2). Ne nous occupons ici que des temples carrés longs. — Je m'abstiens encore de dire la manière détaillée dont étaient composés les temples romains. Je me borne à rappeler que les temples carrés longs étaient composés de trois parties. Au fond était ou un piédestal seul, ou un piédestal accompagné de deux colonnes, ou bien

(1) Le compartiment calciné de la citerne et encore moins la citerne entière ne pouvaient être un fourneau d'hypocauste; des murs en moëllon n'auraient pu résister; et l'on n'y voit pas en effet la trace d'un chauffage général et habituel.

(2) Les temples carrés larges n'étaient que des exceptions.

une grande niche pour recevoir la statue colossale de la divinité. Une balustrade à jour ou un mur plein à hauteur d'appui renfermait le piédestal ou fermait la grande niche. Cette partie du temple s'appelait *delubrum*, sanctuaire. En avant de ce sanctuaire était une vaste salle nommée *cella*, nef; au fond de cette nef, cella, par devant la niche, se plaçait un petit autel nommé *ara*, sur lequel se déposaient les offrandes et les parfums. La cella ou nef était précédée d'un vestibule, *anticum*. Pour tous les temples en général, on montait au vestibule par des degrés en bas desquels était un grand autel, *altare*, et un renfermé isolé, le Téménos, pour l'immolation des victimes; l'autel était vis-à-vis de la statue de la divinité.

D'après ces dispositions principales d'architecture des temples romains, on peut voir quelle était la destination générale du monument gallo-romain en question. L'hémicycle dallé en pierres blanches, revêtu de plaques de marbre blanc à une certaine hauteur, fermé entièrement par un mur d'appui dont le pied extérieur est couvert de plaques de pierre blanche, sans siége adossé, en avant, c'est la grande niche servant de sanctuaire, le *delubrum*. Le canal vertical sur le milieu du mur d'appui et se perdant sous le pavé de la cella, est un conduit de piscine ménagé derrière le petit autel, *ara*, pour l'écoulement des parfums et des dernières gouttes du sang des victimes. La saillie régnant autour des murs de la cella est un siége, s'interrompant par respect devant le mur d'appui qui séparait la divinité de ses adorateurs. Il est très-probable qu'en continuant les fouilles dans le champ au-delà de la tranchée, on trouverait le vestibule avec ses colonnes sculptées, son fronton et peut-être le grand autel des sacrifices (1). La pente du terrain

(1) Le canal en arrière de l'hemicycle et un peu plus bas que son aire, n'était qu'un canal d'assainissement pour recevoir et detourner

convenait parfaitement à l'emplacement d'un temple où il était de règle générale de monter par des degrés. Il y aurait peut-être lieu à examiner la raison de la pente du pavé de la cella d'arrière en avant. Dans les temples hypèthres on a découvert, cette pente était nécessaire pour l'écoulement des eaux pluviales ; notre monument aurait-il été un temple hypèthre ? On ne voit point dans la cella l'emplacement de colonnes qui eûssent soutenu des toits latéraux.

J'arrive enfin à la troisième et dernière question. Quelle a dû être la destination spéciale de ce temple ? Dans l'état de fouilles incomplètes, cette question ne semble pas pouvoir se résoudre d'une manière absolue ; cependant la position du monument, la nature des sculptures, les trusalites ou moulins à bras, pourraient être des indices qui mettent au moins sur la voie d'une solution. Les temples de Cérès se plaçaient, en règle générale, dans la campagne ; celui si célèbre qu'elle avait à Eleusis, était d'ordre corinthien. D'après la Mythologie, on sait que Cérès ayant perdu sa fille Proserpine alla la chercher jusqu'aux enfers, où elle changea Ascalaphe en hibou, pour l'avoir empêchée de la recouvrer. Cérès était représentée avec des mamelles pleines d'abondance ; le loup, l'oie et le canard, sont de ses ennemis ; le soleil et l'eau lui sont essentiellement nécessaires. Elle voyageait avec Bacchus, enseignant la culture du blé pendant que celui-ci enseignait la culture de la vigne. — Le temple en question se trouve précisément placé en bas de côteaux couverts de vignes (1) et en tête d'une vaste

les eaux descendant des toits et du coteau. — Les petites constructions latérales les plus rapprochées étaient des pièces de décharge pour le service du temple.

(1) Objection. — La vigne ne date dans les Gaules que de l'empereur Probus de 276 à 282.

Réponse. — Pardon ; c'est une erreur. De Probus date la permission *générale* de planter des vignes dans les Gaules et l'Illyrie. C'est ce prince,

plaine fertile, nommée vulgairement les Champs-Bons, *campi boni*. Ce temple a son ouverture tournée au Midi, et du côté de la belle rivière de Creuse. Les pierres sculptées, d'ordre corinthien, portent des enroulements de feuillages d'une forte végétation; du calice des fleurs sortent le loup, le hibou; on y voit aussi le canard ou la sarcelle. Sur l'une de ces pierres sont deux jambes d'un travail exquis, ayant appartenu évidemment à une statuette de déesse, au pied de laquelle s'échappe comme la source d'une rivière par les crevasses de grands rochers fendus et brisés. Ne serait-ce point la Creuse roulant ses eaux, à sa droite, sur les rives des Champs-Bons, non loin du temple de Cérès, et sur sa gauche, lavant les grands rochers

selon Crévier, qui aurait créé les vignobles de Tokay, de Bourgogne et de Champagne. Mais avant lui il y avait des vignes dans les Gaules. Domitien qui régna de 81 à 96, avait désigné les lieux privilégiés des Gaules qui pouvaient en planter, et probablement les côteaux de St.-Marcel étaient de ce nombre. La tradition et l'hymne de saint Marcel viennent à l'appui de cette supposition. Saint Marcel fut martyrisé vers l'an 262, après le martyre du pape saint Sixte IIe, auquel il avait assisté. C'était soixante-quatre ans après Domitien. On lui attribue un miracle de multiplication de vin; voici une strophe de son hymne :

Fundit exilis rubei lagenæ.
Copiam plenâ situlâ lyœi
Quo fovet largus sitibunda fide
Agmina plebis.

D'une urne étroite, il fait couler un vin vermeil, dont l'abondance remplit un grand vase; et par là, il enivre saintement toute cette population avide de foi.

Ce miracle a été opéré à l'occasion d'une femme pauvre qui avait envoyé acheter une mesure de vin pour l'offrir à saint Marcel. Il fallait alors que le vin ne valût pas cher et qu'il fût nécessairement une production du pays et une production commune. Il est donc admissible qu'à l'époque au moins de Domitien le vignoble de St.-Marcel existait; je suis prêt cependant à me rétracter, sans inconvénient pour la thèse, dès qu'on aura bien voulu me fournir la preuve positive du contraire.

Dict. hist. de Feller : lire l'article Probus.

qui bordent sa rive opposée ? Les trusatiles ou moulins à bras ne sont-ils pas ici des ex-voto placés dans le temple de la déesse ? Tous ces détails, ainsi que celui de cette gracieuse et jeune enfant à caractères nubiles si fortement prononcés, et s'efforçant de sortir de l'involucre de fleurs qui l'emprisonne, ne pourraient-ils pas se rapporter à Cérès ? Des fouilles continuées avec soin amèneraient probablement la découverte des autres attributs de la déesse : sa couronne de pavots, sa faucille, sa gerbe de blé, de fruits et de fleurs. Tout récemment encore, dans la petite construction parallélogramme située sur la gauche du temple, on a trouvé une corne d'abondance remplie de fruits et portant en avant deux énormes épis de blé. Cette corne d'abondance provient-elle de l'édifice principal ? appartenait-elle à la petite construction parallélogramme latérale, qui aurait été elle-même une chapelle dédiée à l'abondance ? Avant de me prononcer, je souhaiterais vivement des fouilles plus complètes.

En terminant ces notes à la hâte, pour les présenter comme un tribut de zèle et d'hommage au Congrès archéologique, sera-t-il permis à leur humble auteur d'exprimer un vœu en faveur de la science en général, et en particulier dans l'intérêt de la contrée curieuse qu'il habite ; ce serait que la Société ne se bornât pas à entendre ces notes faibles, abrégées et probablement bien incomplètes ; que la Société pût envoyer sur les lieux un de ses membres, si non plus zélé, du moins plus éclairé, plus expérimenté, pour achever la découverte de ce monument, qui faisait partie d'une bourgade ou villa gallo-romaine riche et pleine de souvenirs. Ce délégué aurait à y étudier en même temps l'emplacement de grottes druidiques où l'on a trouvé dernièrement une grande quantité de couteaux en silex ; il inspecterait les côteaux de vignes où l'on a découvert des monnaies gauloises, une statue de Mercure, des mosaïques, un style d'argent, des amphores

en terre unies et des fragments de vases en terre rouge historiés ; il examinerait bon nombre de monnaies romaines, des fragments nombreux de sculpture et d'architecture (1); il voudrait sonder un grand tertre couvert de vignes nommé le Palais ; l'amphithéâtre ou autrement les arènes du Virou (2) avec son puits, dans le voisinage duquel a été retrouvé une statue de Pallas et une grosse monnaie d'argent (3). Il voudrait suivre avec plus de soin la voie romaine arrivant de Poitiers au-dessous de St.-Marcel, et de là se bifurquant trois fois pour se diriger sur Limoges, sur Néris, sur Bourges et sur Déols, voie tracée inexactement sur les dernières cartes spéciales qui en ont été faites pour l'histoire du Berry. De l'étude des restes du monde celtique et du monde gallo-romain, il passerait aux monuments du moyen-âge, aux châteaux du Broutet, de Chabenet, de la Rocherolle, de Prunget, de Mazières, d'Argenton, etc. ; aux ruines de la Borderie de Brétais (brétêches) (4). Il examinerait la charmante et pittoresque chapelle du Pont-Chrétien, et enfin avec le prieuré habité autrefois par les savants bénédictins de St.-Gildas de Châteauroux, il voudrait faire une étude approfondie et sérieuse de l'église de St.-Marcel, église intéressante sous les trois points de vue architectonique, symbolique et stratégique; église renfer-

(1) La plupart de ces objets a été réunie avec prévoyance dans le précieux cabinet d'ornithologie indigène de M. Mercier-Génétoux, à Argenton.

(2) Arenæ virorum, virum, viru, *Virou :* arènes des hommes de courage.

(3) Cette grosse pièce d'argent appartient à la collection numismatique de M. Charon père, à Châteauroux.

(4) Voir dans le Gloss. de Ducange, au mot : *Bretachia*. — On lit dans le roman de Wace :

. . . . . « ont *brétesches* levées.
« Entour bien planchiées et guernelées. »

mant peut-être cet idéal complet d'une église chrétienne catholique que l'on semble rechercher en vain depuis quelque temps; église œuvre de la science persévérante de ses prieurs, modifiée et développée avec tant d'intelligence et de foi charitable et pieuse, depuis le Xe. jusqu'au XVIe. siècle; église unique en son genre, au moins dans le Berry, vrai tableau synoptique de toutes les principales phases architectoniques du moyen-âge, renfermant une crypte, des reliquaires, des chapiteaux historiés, une fresque, et des stalles complètes, ornées de bas-reliefs, qui seules suffiraient pour fixer les observations et les soins de la science; église non seulement riche d'architecture, mais pleine de vie, essentiellement symbolique, exprimant dans ses formes les éléments du dogme, de la morale, du culte et de l'histoire de la religion chrétienne; église complète en elle-même et n'étant cependant, par son clocher ou mieux son hourd ou hurdel, que le donjon central d'une fortification entière qui entoure encore cette ancienne ville.

Celui qui viendrait déterminer le monument gallo-romain, objet de ce rapport, voudrait en même temps prendre note de tous les autres monuments du pays; et s'il avait à regretter la destruction de ce temple payen, par le fait d'un zèle peut-être trop inconsidéré qui aurait dû se contenter de le transformer au lieu de le détruire, il ne voudrait pas que les monuments que nous possédons encore dépérissent par l'effet de l'abandon et de l'insouciance. Par ses observations puissantes, il fixerait sur eux l'attention d'un Gouvernement ami des lettres, des sciences et des arts; et en particulier, il obtiendrait de lui les secours nécessaires pour restaurer au plus tôt selon la science cette bien rare église de St.-Marcel, qui, déjà mutilée, défigurée, ébranlée par notre ignorance, va finir bientôt, si l'on ne se hâte, par s'abâtardir entièrement et périr.

M. de Caumont demande si les débris précieux de ces ruines ont été déposés dans un lieu sûr pour être conservés. M. l'abbé Charon répond que l'ingénieur ordinaire du chemin de fer a fait réunir chez lui les chapiteaux ornementés dont il a parlé dans son mémoire.

M. de Caumont ajoute qu'il a remarqué à Châteauroux des futs de colonne et des débris provenant de la même localité déposés sans aucun soin dans une cour de l'hôtel-de-ville.

Le Congrès émet un vœu qui sera adressé à M. le Préfet de l'Indre en faveur de ces précieux débris ; M. le Préfet est prié de vouloir bien les faire réunir dans une des pièces de la préfecture, ou de les faire déposer dans un musée public.

M. Thévenot demande la parole pour présenter une observation qui résulte des détails donnés par M. l'abbé Charon, sur les chapiteaux gallo-romains trouvés à St.-Marcel. Il pense qu'on doit considérer les chapiteaux de cette époque ornés de scènes mythologiques, comme l'origine et le point de départ de nos chapiteaux historiés, qu'on rencontre si fréquemment à l'époque romano-byzantine.

M. de Girardot répond à la question du programme ainsi conçue : « *Les débris des constructions qui constituaient les bourgades gallo-romaines ont-ils été mesurés, dessinés, décrits, etc., etc.* ? 1°. que le plan de l'ancienne ville de Drevan a été dressé par M. Hazé ; 2°. qu'Allichamp conserve encore quelques restes de son ancienne enceinte, mais qu'on ne possède aucun plan. M. de Caumont demande qu'une réclamation soit adressée au conseil général pour obtenir qu'on fasse lever ce plan ; une légère allocation serait suffisante.

M. de Girardot lit un rapport fait sous la première république, par M. de Fougère, ingénieur, sur les voies romaines d'Allichamp et les bornes milliaires qu'on a trouvées dans cette localité et dans les environs. D'après ce rapport, trois routes se réunissaient à Allichamp : la première venait de

Bourges (Avaricum) ; la seconde de Château-Meillant (Mediolanum Castrum) ; la troisième de Neris-les-Bains (Aquæ Neri). La première borne trouvée à Allichamp même, et maintenant placée au point central où les trois routes de Bourges, de Néris et de Château-Meillant, se réunissent à la grande route de Paris à Clermont, à l'entrée de la ville de Bruère porte pour inscription : FELICI AUG. TRIB. p Cos III PP PROCOS AVAR. L,XIIII mediXII NERI XXV. A l'heureux empereur tribun du peuple trois fois consul père de la patrie, le proconsul. A 14 lieues de Bourges, XIIe. de Meillant, 25 de Néris. M. Callet prétend que l'empereur, dont il est ici question, doit être ou Commode, ou Septime Sevère, ou Caracalla, ou Eliogabale, ou bien Alexandre Sevère, qui tous ont été trois fois consuls et que la beauté des caractères ne permet pas d'indiquer une époque postérieure. Le rapport parle d'une autre borne trouvée à peu de distance de la première. Il ajoute que la fontaine d'eau chaude, qu'on trouve proche Allichamp et les ruines qui environnaient autrefois cette fontaine portent à croire qu'il existait là un édifice thermal.

M. le Mq^s. de Vogué émet le vœu que les personnes qui ont quelques objets d'art de quelque valeur, mais qui perdent dans l'isolement leur valeur réelle, c'est-à-dire leur valeur historique et géographique, veuillent, dans l'intérêt général, déposer ces objets au musée départemental. Leur absence des musées laisse souvent un vide dans l'histoire du pays ; c'est un anneau brisé dans la chaîne qui relie le passé au présent. La Société française a toujours partagé cette manière de voir et s'associe de nouveau à cette pensée.

Le Secrétaire-Général,

L'abbé CROSNIER,

Inspecteur de la Nièvre.

Séance du 3 *octobre* 1849.

Présidence de M. le marquis de La Porte, membre du Conseil.

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de M. le marquis de La Porte, de Vendôme, membre du conseil.

MM. de Caumont, Bouillet, Gaugain, Aubert, de Bengy de Puyvallée, d'Anstaing, de Girardot, Lambron de Lignim et Crosnier, secrétaire-général, siégent au bureau.

M. de Caumont appelle la discussion sur la question du programme ainsi conçue :

Quelle était la topographie de la ville de Bourges (Avaricum) sous la domination romaine ? indiquer sur une carte qui sera soumise au Congrès l'emplacement des principaux édifices de la cité.

M. de Girardot donne des détails sur l'enceinte gallo-romaine de Bourges encore visible dans presque tout son périmètre, qui a pu être vue déjà par la plupart des membres et signalée dans plusieurs ouvrages et par M. de Caumont dans le Bulletin monumental de la Société française (année 1839); ces murs passent sous le palais même de Jacques Cœur où siége le Congrès, et de beaux débris de chapiteaux antiques se trouvent à deux pas de là dans les caves de M. Berry, membre de la Société : du reste, continue M. de Girardot, le Congrès doit consacrer une de ses promenades à la visite des murs antiques, et il suffit d'indiquer aujourd'hui leur importance. Voici d'ailleurs l'indication de ces murs sur le plan de la ville de Bourges, il sera facile de réduire ce plan et de l'annexer, si on le croit utile, au procès-verbal de cette séance dans le compte-rendu de la session.

Quant aux monuments publics sur la distribution desquels

on demande des renseignements, j'ai peu de chose à en dire. L'emplacement des arènes est très-connu, elles furent comblées du temps du Grand-Condé. Quelques débris prouvent l'existence de monuments qui n'ont pas encore été étudiés.

M. de Caumont regrette qu'on n'ait pas plus de renseignements sur les monuments qui devaient exister dans la ville d'Avaricum ; il pense qu'on aurait pu, avec quelques recherches, arriver au moins à des conjectures sur leur nature et leur emplacement, et il s'étonne qu'on n'ait pas, dans les différentes villes de la Gaule, dirigé plus activement les études de ce côté. Dans son Cours d'Antiquités il avait engagé les antiquaires à s'en occuper et la Société française a toujours fait les mêmes recommandations ; elle les renouvelle encore aujourd'hui aux archéologues de Bourges. Quand on songe aux renseignements précis que MM. Artaud et Chenavar ont pu réunir sur *Lyon antique* à ceux que M. Devoucoux a réunis sur la topographie d'Autun, on doit désirer que le même travail soit entrepris sur toutes les villes de la Gaule un peu importantes.

M. Dumoutet demande la parole et fait la communication suivante :

A la nomenclature des monuments romains signalés au Congrès par M. de Girardot *intra et extra muros* de la ville de Bourges, j'en ajoute un autre qui n'a point été décrit. Des fouilles furent faites il y a quelques années dans un terrain donnant d'une part rue St.-Médard et de l'autre rue St.-Sulpice. On y découvrit une salle allongée, d'une grande dimension, et toute pavée en mosaïque de pierre de couleur jaunâtre sans ornements; les parois des murs étaient décorées d'ornements à fresque : on n'y voyait aucune figure.

Je ne puis préciser d'une manière certaine quelle avait été la destination de ce monument, n'ayant pas vu les fouilles et

ne tenant tous ces renseignements que de l'entrepreneur, M. Pamajon fils; seulement, d'après ce qui m'a été raconté, je suis tenté de croire, d'après les dimensions de la salle et des fragments de sculpture qui sont à ma possession, que cet édifice devait être un temple ou tout autre monument civil considérable.

Je joins à cette note quelques dessins des fragments de chapiteaux, d'entablements et de frises qui aideront encore aux conjectures sur cette découverte. — Je regrette de n'avoir pas été prévenu à temps, car j'aurais fait le plan et les dessins de ces fouilles. — La salle dont je parle plus haut me rappelle beaucoup une salle des thermes de Caracalla à Rome.

On passe à l'étude des aquéducs sur le parcours desquels la Société française a demandé des détails. M. Maréchal prend la parole et lit une note qui répond à cette question.

NOTE DE M. MARÉCHAL, SUR LES AQUÉDUCS QUI ABOUTISSAIENT A BOURGES.

M. de Barral, préfet du Cher, se livra à d'intéressantes recherches sur les aquéducs romains qui aboutissaient à Bourges : il en reconnut quatre.

Le premier entre les Trois-Ormes et Blet, à une ou deux lieues de la ville.

Le second amenait à Bourges les eaux de la fontaine St.-Jacques aux environs de Mennetou.

Le troisième entre le village de Foncotrellot (dans la vallée du Collin, à une demi-lieue de Bourges) et la porte St.-Privé.

Le quatrième, qui paraît moins certain, aurait conduit de la Montagne de Haute-Brune, les eaux de la source de Blé-

ron, accrues de celles de la fontaine de la Lune qui coulent dans la direction présumée dudit aquéduc.

De plus, M. Raveaux aurait découvert les traces d'un cinquième aquéduc dans sa propriété de Nérigny.

Après avoir donné sur les quatre derniers aquéducs le peu de renseignements parvenus à notre connaissance, nous nous occuperons spécialement du premier, que nous avons reconnu et étudié sur plusieurs points de son parcours.

Le second, selon M. de Barral, aurait été édifié dans le but de procurer à la ville les eaux de la fontaine de St.-Jacques, d'une excellence reconnue et à laquelle on attribuait des qualités curatives; excellence dont fait foi, pour une époque bien postérieure, il est vrai, une lettre par laquelle le maréchal de La Châtre exprimait au seigneur de Mennetou le vif désir de voir terminer le siége de Sancerre, afin d'aller augmenter le nombre des aimables buveurs d'eau de la fontaine de St.-Jacques. Sa direction aurait été reconnue près du moulin Rabot, à Pigny, dans un bois près du château de St.-Georges, et non loin du domaine des Quatre-Vents; il aurait 0^m. 60^c. de largeur sur environ 0^m. 80^c. de hauteur, avec des murs latéraux grossièrement maçonnés; la couverture consisterait en pierres plattes non scellées; l'ensemble présenterait enfin tous les caractères distinctifs d'une construction gallo-romaine. A partir des Quatre-Vents, M. de Barral attribue son prolongement vers Bourges aux Romains et donne sur cette portion les renseignements suivants :

« L'intérieur, qui est triangulaire, est enduit d'une couche « de ciment très-fin; la maçonnerie devient moins artistement « disposée à mesure qu'elle s'éloigne de la surface interne; « enfin, l'ensemble forme un massif carré de 1^m. 30^c. en- « viron sur chacune de ses faces. » L'autorité à laquelle nous empruntons cette citation, pense que les Romains trouvant la pente de la première partie trop forte, et ne voulant pas

dépasser l'inclinaison indispensable indiquée par Vitruve (6 lignes par 100 pieds), auraient, afin de pouvoir amener dans les quartiers élevés de la ville des eaux dont ils connaissaient la qualité, reconstruit cet aquéduc précédemment destiné à l'alimentation de la ville basse ; opinion que sembleraient corroborer des débris d'arcades dont certaines atteignaient dix mètres sous clé, et dont quelques-unes existaient encore avant la première révolution.

Nous nous contentons de citer cette version, n'ayant point fait l'étude de l'ouvrage dont les vestiges tendent de plus en plus à disparaître.

Le troisième aquéduc ne différait guère de la première partie du précédent qu'en ce qu'elle fut établie sur de plus petites dimensions, 0m. 50c. de largeur sur 0m. 60c. de hauteur : il devait amener les eaux dans la partie basse de la ville par les ponts de Barbotte.

Le quatrième est beaucoup plus incertain ; son existence ne serait basée que sur des mouvements de terre encore apparents, et sur quelques débris de maçonnerie souterraine.

L'aquéduc de Nérigny, commune de Saint-Germain-du-Puits, aurait amené à Bourges des eaux de très-bonne qualité, existant dans cette commune. Les traces de cet aquéduc auraient été indiquées à M. Barrault, qui nous a communiqué ces intéressants détails, par l'état rachitique du fourrage sur une largeur constante d'un mètre et une longueur de plus de soixante. Les parois étudiées sur une portion en parfait état de conservation seraient en ciment et béton ; elles auraient pour une largeur de 0m. 50c., 1m. 10c. de hauteur : le tout serait clos par trois pierres plates dont la dernière fermerait la voûte. — M. Barrault n'hésite pas à considérer ces débris comme appartenant à un aquéduc destiné à conduire dans Avaricum les eaux de la fontaine de Né-

rigny. — Nous n'avons point encore eu l'occasion d'examiner ces restes, nous espérons pouvoir le faire bientôt.

Nous possédons plus de renseignements sur le premier et le plus important de tous. Nous le considérons comme le plus important, non seulement à cause de son développement dépassant 30,000^{m}., mais aussi de sa position sur les plateaux élevés qui séparent la vallée de l'Auron de celle de l'Airain, disposition qui lui permettait d'amener les eaux au point le plus haut de la ville, et de les conduire sur les différents points, soit pour l'usage des particuliers, soit pour le service des arènes; les autres aquéducs, d'après ce que nous venons de voir ci-dessus, étaient surtout destinés à l'alimentation des bas quartiers.

Outre M. de Barral, M. Fabre, dans sa description physique du département du Cher, et M. Buter, auteur de la Statistique du même département, se sont occupés de ce monument. M. Fabre donne peu de détails; il se contente de dire que l'ouvrage est d'une belle dimension, qu'un homme de moyenne taille pourrait s'y tenir debout, qu'il paraît avoir été établi sur une pente uniforme : il a reconnu la ligne à peu de profondeur sur le versant gauche de l'Airain.

Nous citerons de nouveau M. de Barral : « Cet aquéduc de « construction romaine, longe parallèlement, à peu de dis- « tance, et sur une majeure partie de la ligne qu'il parcourt, « l'ancienne levée tendant de Bourges à Autun, par Saint- « Just, la Chaussée, Sancoins, etc.; il tourne plusieurs val- « lons en conservant toujours la pente nécessaire, et lorsqu'il « rencontre des côteaux qui lui font obstacle, il les traverse « sous terre sans changer de direction : c'est du moins ce « qu'autorisent à croire les nombreuses mardelles ou petites « buttes qu'on retrouve, il est vrai, de distance en dis- « tance, sur presque toute la ligne de direction, mais qui, « devenant plus apparentes et plus multipliées sur ces cô-

« teaux, semblent indiquer son passage, et attester en outre « que là étaient des ouvertures en forme de puits, destinées « à l'aérer. On pourrait supposer encore que les tertres ser- « vaient de regardoirs aux points indicateurs. »

Plus loin :

« Près du domaine du Colombier est une vallée qu'il fran- « chissait sur une levée. »

« On le retrouve aux carrières de Tallery, à une demi lieue « de Bourges ; mais il a été rompu sur ce point par le fait « d'un éboulement récent, qui a mis à découvert sa struc- « ture intérieure. »

« Enfin il pénétrait dans la ville sous la porte de Lyon, et « nous sommes autorisés à croire qu'une partie de ses eaux « était affectée à l'usage des habitants, tandis que l'autre « l'était aux bains publics et aux arènes. »

M. Butet entre dans quelques détails sur les dimensions et le mode de construction, et il admet la possibilité d'une restauration.

Aux documents écrits relatifs à ce monument nous allons ajouter ceux que nous avons recueillis nous-mêmes ou qui nous ont été transmis. L'aquéduc part effectivement des environs de Blet; le bassin que, par des circonstances indépendantes de notre volonté nous n'avons pu encore relever, existe au domaine de Tralay, à environ huit kilomètres de Blet : de là il se dirige vers Bussy, suit bien la direction indiquée par M. de Barral, dont nous partageons complètement l'opinion relativement à l'entrée en ville par la porte de Lyon. En effectuant des déblais pour l'établissement du pavage de la rue de l'Arsenal, on a trouvé un conduit fort bien conservé; nous avons déposé sur le bureau la coupe et le nivellement de la portion mise au jour.

L'examen de la maçonnerie, évidemment romaine, nous a montré d'abord une voûte de construction grossière, for-

mée par des pierres irrégulièrement disposées, et reliées par un mortier grossièrement corroyé. Les pieds droits de la voûte, au contraire, sont d'un appareil soigné; ils présentent quatre ancres de pierres toutes de 1^m. 14^c. de longueur uniforme, et dont les joints se coupent régulièrement. La cuvette est formée de fragments de briques enchassés dans un ciment romain; cette cuvette est de forme variable, terminée tantôt par une partie de cylindre, tantôt par une partie plane latéralement flanquée par deux petites rigoles.

Nous avons pu reconnaître à l'aide du cordeau que sa direction se prolongeait dans la rue du Four, qu'il s'embranchait à son passage sous la rue Moyenne avec un autre conduit, et qu'au point d'intersection existait un espace circulaire dans lequel les différents rameaux venaient aboutir.

On pourrait penser que cette construction ne serait autre chose qu'un de ces cloaques ou égouts qui se rencontraient dans presque toutes les villes des provinces sous la domination romaine; mais il suffit, après s'être rendu compte de la disposition des lieux, de jeter les yeux sur le plan de Bourges et la carte des localités traversées par l'aquéduc, de comparer sa coupe sur différents points de son parcours avec celle du conduit de la rue de l'Arsenal pour reconnaître que c'est bien son prolongement qui se rencontre dans ladite rue, d'où il se rendait directement aux Arènes après avoir fourni sur son parcours de l'eau à des canaux secondaires destinés à la distribution.

Cet important ouvrage se rapporte à une étude de canal destiné à amener des eaux de l'Allier jusqu'à Bourges, après les avoir fait servir à compléter le cub nécessaire à l'alimentation du canal du Berry, et à faire des arrosages sur le versant droit de l'Auron, entre Liénesse et Bourges, et peut-être sur le versant gauche à l'Airain : nous nous proposons de nous livrer à un examen approfondi de ce curieux

travail. Ce n'est qu'après une étude suivie que nous pourrons nous prononcer sur la possibilité de sa restauration.

M. Dumoutet communique de son côté des détails intéressants sur un autre aquéduc.

« A cinq lieues de Bourges, dit M. Dumoutet, sur la route de Lyon, M. de La Chaussée fit faire des fouilles sur la rive droite de l'aquéduc conduisant les eaux de Sancoins à Bourges; on y a découvert jusqu'à présent un réservoir carré qui peut avoir 1^{m}. 65^{c}. sur chaque face et autant de profondeur : les parois de ce réservoir, revêtues de ciment très-dur, sont entièrement noircies par les matières qui y ont été trouvées et qui semblent calcinées.

Serait-ce le fourneau de bains qui se trouvaient établis en cet endroit, tout le fait supposer, d'abord la proximité de l'aquéduc et ensuite les conduits cimentés qui semblent partir de cette chaudière et qui contournent une salle circulaire dont les fondations existent encore et sont jusqu'à fleur de terre. Ces fouilles paraissant avoir beaucoup d'intérêt seront continuées, et je pourrai en faire le plan et les dessins que je m'empresserai de soumettre à M. de Caumont.

L'aquéduc romain qui est en cet endroit ressemble, pour les dimensions et l'architecture, à celui découvert à Bourges dans la rue des Vieilles-Fripperies ; la seule différence est que le mur est en saillie sur le cintre de 0^{m}. 10^{c}.

M. de Girardot décrit plusieurs aquéducs antiques de petite dimension qu'il a observés dans les campagnes et qui ayant perdu leurs dalles de recouvrement, n'offrent plus qu'un canal ouvert. M. de Girardot est invité à tracer sur une carte à grand point la direction de ces aquéducs afin de savoir à quels établissements ils étaient utiles. On peut conjecture

qu'ils avaient été établis pour des villæ ou maisons de campagne, ou pour conduire des sources dans des aquéducs plus considérables qui les conduisaient ailleurs réunies à d'autres eaux.

M. Bussières, architecte, décrit des constructions importantes découvertes il y a quelques années sur la propriété de M. de Bonneval ; il serait à désirer que des fouilles fussent entreprises dans cette localité pour fournir des renseignements plus complets sur la nature et la destination de l'édifice. La Société française s'associant à cette pensée émet le vœu que de nouvelles fouilles soient faites par M. de Bonneval.

M. de Caumont annonce que la visite de la cathédrale aura lieu à midi précis et qu'on se réunira sous le pérystyle du sud à onze heures 1/2.

Le Secrétaire-général,

CROSNIER.

Séance du 4 octobre 1849.

Présidence de M. BOUILLET, inspecteur divisionnaire.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

M. Bouillet de Clermont préside la réunion ; sont présents au bureau : MM. de Puyvallée ; de La Porte ; de Caumont ; Auber ; Berry, conseiller à la Cour de Bourges, et de Stengell. M. *Thévenot*, de Clermont, remplit les fonctions de secrétaire en remplacement de M. l'abbé Crosnier, que l'état sanitaire de la ville de Donzy a forcé de quitter Bourges pour retourner au sein de ses administrés.

M. de Caumont rappelle que lors de la session tenue à

Limoges, par la Société française, en 1847, on annonça qu'aucun aquéduc n'amenait d'eau dans cette ville sous la domination romaine et que ses habitants se contentaient de l'eau des puits ou citernes. Cette réponse ne put satisfaire M. de Caumont, qui prédit que tôt ou tard on trouverait la preuve du contraire.

M. Du Boys, membre de la Société française, à Limoges, partage cette opinion, et il adresse aujourd'hui même à la Société un mémoire qui renferme des détails intéressants.

Ce mémoire est ainsi conçu :

MÉMOIRE DE M. DU BOYS.

I.

Au mois de septembre de l'année 1847, à l'une des séances générales du Congrès archéologique, M. de Caumont, président et directeur de la Société française, s'étonnait, avec raison, que dans une ville aussi importante que Limoges, il n'eût pas été construit d'*aquéducs gallo-romains*, et il ajoutait *qu'une étude plus attentive* et *persévérante amenerait des découvertes sur ce point* (1).

Un mois à peine s'était écoulé que j'indiquais, non pas précisément à Limoges, mais près du village d'*Arfeuille*, commune de St.-Paul, à 18 kilomètres du chef-lieu du département, un aquéduc qui, déjà observé sur plusieurs points, paraissait avoir une étendue considérable.

Cet aquéduc n'est point un monument imposant et grandiôse, comme le pont du Gard ou l'aquéduc qui conduisait l'eau à Constantine, par exemple ; c'est un ouvrage beaucoup

(1) V. le compte-rendu de la XIVe. session du Congrès archéologique, tenue en 1847 par la Société française, page 375.

plus modeste, enfoui sous terre, à une petite profondeur, et formé tout simplement de deux briques, l'une dessus, l'autre dessous, et placées ainsi les unes à la suite des autres.

Je fis déposer au musée de Limoges (1) deux briques formant une partie de cet aquéduc.

La brique courbe qui sert de voûte a 60^c. de longueur ; celle du dessous, qui est plane et à rebords, a 63^c.; l'ouverture de l'aquéduc est de 30^c. en hauteur.

Je fis quelques démarches pour savoir quelle était la direction et l'étendue de cet aquéduc, sur combien de points il avait été observé, si les briques avaient quelques marques particulières, quelques initiales, si elles portaient les noms de quelque potier des mains duquel cet ouvrage était sorti, si les briques avaient partout la même forme, étaient dans la même position, si elles étaient unies à l'aide d'un ciment ou simplement superposées. Je demandai enfin si quelques ruines ou quelques constructions romaines avaient été observées dans les environs (2).

Je désirais, en un mot, recueillir tous les renseignements qui seraient de nature à nous conduire à la découverte de son origine. Je fis découvrir cet aquéduc dans une étendue de quelques mètres et je remarquai que toutes les briques n'avaient ni la même longueur, ni la même épaisseur, mais que l'ouverture était bien partout la même. Le mauvais temps m'empêcha de continuer mes recherches ; nous étions à la fin du mois de novembre : je remis la partie à la belle saison, où je comptais pouvoir plus facilement fouiller, alors que le sol ne serait plus couvert de moissons et j'espérais aussi

(1) V. le bulletin de la Société archéologique et hist. du Limousin, tome 2, page 194.

(2) Nous connaissons déjà *la villa* de la Briderie, chez M. Soulignac. V. le bulletin archéologique et historique du Limousin.

obtenir quelques fonds que je n'ai pas même songé à solliciter depuis.

Je ne me suis point hâté de conclure que cet *aquéduc* était *romain*, par cette raison que je n'avais pu en découvrir une assez grande étendue pour l'étudier convenablement.

II.

A peu près à la même époque, toujours dans la même commune, à l'endroit dit *aux Métayers*, je découvrais un *menhir* qui n'a encore été décrit nulle part que je sache (1). J'ajouterai que dans la session du Congrès archéologique à Limoges on n'indiqua d'une manière précise aucun monument de l'époque celtique, dans le département de la Haute-Vienne.

Ce monolithe, en granit, est très-remarquable ; il a une hauteur, hors de terre, de 4m. 33c. (13 pieds) et 5m. 15c. de pourtour. Aucune tradition ne s'y rattache.

A quelques pas de là se trouvent aussi deux pierres également en granit, d'une forme plus ou moins arrondie, très-rapprochées l'une de l'autre, et à côté une troisième pierre beaucoup plus grande et plus platte, qui aurait bien pu autrefois avoir été placée sur les deux premières. — Aux alentours, pas une autre pierre, de riantes prairies qui ne dénotent pas que les roches granitiques y soient en abondance.

Il y a quelques années (1842, 1845) en parcourant l'Algérie et notamment la province de Constantine, j'ai assisté à Milah, à Djimilah, à Tebessa, à Constantine, à

(1) Voy. les ouvrages sur les monuments Limousins de MM. Duroux, Allou, Texier-Olivier, de Verneilh, Tripon, etc.

Philippeville, etc., j'ai assisté, comme dirait Châteaubriant, « à quelques-unes de ces belles réunions de ruines romaines, » sur lesquelles, du moins, les inscriptions ne manquaient pas ; on y lisait l'histoire ! Là je trouvais le travail de l'archéologue plus facile, et je me sentais moins humilié, parce que je comprenais mieux, aussi y ai-je dessiné beaucoup de pierres et copié de nombreuses inscriptions.

Cette année je suis allé visiter, en compagnie de M. Astaix, les charmantes ruines de St.-Paul.

Voici le résultat de notre excursion :

A la villa de la *Briderie*, nous avons retrouvé les mêmes matériaux que nous avions rencontrés dans les nouvelles fouilles, pour la construction des écuries de la caserne de Limoges ; du *calcaire grossier* d'un blanc grisâtre, du *calcaire oolithique*, des *briques*, du *ciment romain*. (Le bulletin archéologique du Limousin a rendu compte des autres curiosités découvertes dans la villa de M. Soulignac.)

En cet endroit, comme à Arles, comme à Nîmes, comme en Algérie, comme partout, j'ai eu cette pensée que les Romains se plaisaient à construire avec des matériaux rares ou d'une nature différente de ceux qu'ils trouvaient sur les lieux où ils s'établissaient (1).

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, mais un exemple frappant, je dirai que j'ai vu à Nilianah, en Algérie, des fûts de colonnes et des blocs de marbre blanc, aussi beaux

(1) Le département de la Haute-Vienne repose sur un terrain primitif (igné) très-élevé ; la base du sol est formée principalement de *roches granitiques* ayant pour éléments cristallins, accolés et enchevêtrés : le feldspath, le quartz et le mica.

Les roches ferrifères, calcarifères, porphyriques sont moins communes. On y rencontre encore de la serpentine, de l'émeraude, de la tourmaline, du tongstène, des terres argileuses parmi lesquelles le kaolin ou terre à porcelaine occupe le premier rang, etc., etc.

qu'abondants, dans un pays ou le marbre est inconnu, quant au gisement.

De là nous nous rendîmes au menhir que nous trouvâmes aussi beau qu'il avait dû l'être le jour qu'il fut élevé. — Ce monument a mieux résisté que la villa, aux ravages du temps ou à la pioche des Vandales !

En résumé; à St.-Paul, nous avons observé :

1°. Un menhir ; 2°. une villa romaine ; 3°. un aquéduc probablement romain ; 4°. des vestiges de voies romaines, et je crois que sur d'autres points on pourrait trouver encore des débris d'autres constructions antiques.

Dans le département de la Haute-Vienne il y a quelque chose à faire et beaucoup à étudier. C'est une des contrées les plus riches en monuments de tous les âges.

Il y a bientôt deux ans que ces lignes sont écrites, mais la révolution de février a passé ; notre musée qui marchait si bien a été converti en caserne ; la Société archéologique du Limousin a suspendu ses séances.

M. Du Boys est invité à continuer ses recherches et à en faire connaître le résultat.

M. de Caumont pose deux questions sur les cimetières gallo-romains dans le Berry; on répond que diverses urnes cinéraires trouvées dans le pays sont déposées dans le musée et que la Société devra les examiner en visitant cette collection. M. de Caumont donne quelques renseignements curieux sur les cimetières gallo-romains en général et sur les découvertes faites en Normandie par M. l'abbé Cochet, et dans le Blaisois par M. de La Saussaye, dont il regrette l'absence : il présente quelques spécimens des urnes trouvées dans les cimetières de Gièvres et de la Sologne ; toutefois, il renvoie pour plus de détails à l'ouvrage de MM. de La Saussaye et Jollois et à son Cours d'antiquités, tome II : il engage les antiquaires du Berry à faire de nouvelles recherches

sur les cimetières gallo-romains du Cher qui ne paraissent pas

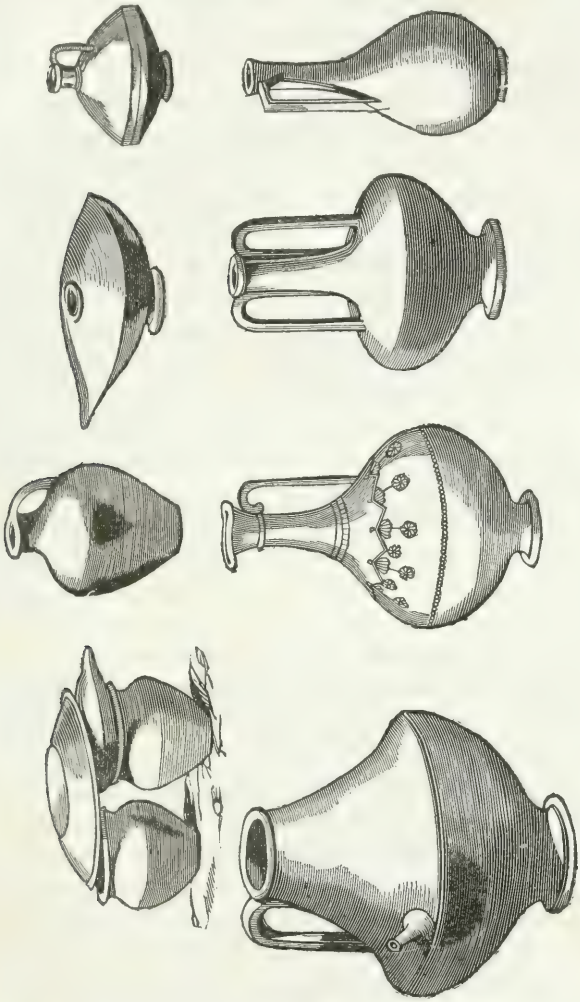

VASES GALLO-ROMAINS TROUVÉS DANS LES CIMETIÈRES DE LA SOLOGNE ET DU BERRY.

avoir été suffisamment étudiés, et à y pratiquer quelques fouilles.

On passe à la question du programme ainsi conçue :

Quels caractères offrent, au XIIe., au XIIIe. et au XIVe. siècles, les châteaux forts du Berry?

M. de Girardot prend la parole et fait remarquer que les châteaux du Berry ont été peu multipliés au moyen-âge ; la plupart sont en ruines. Les guerres des Anglais et des protestants, et les mesures prises par Richelieu pour la destruction de la féodalité, ont laissé peu de ces témoins des siècles passés. Louis XIV enfin fit détruire la plus importante de ces forteresses, le château de Montrond.

De tous ces manoirs plus ou moins célèbres, tels que celui de Méhun-sur-Yèvre, signalé par M. de Puyvallée, où mourut Charles VII, et dont la grande tour tombe en ruines, il ne restera bientôt plus que des souvenirs.

M. de Girardot a voulu les arracher à l'oubli en recueillant soigneusement un procès-verbal de l'an II de la République, fait sur tous les châteaux féodaux de l'ancien Berry, pour inventorier tout ce qui devait être démoli ou détruit, comme rappelant l'époque de l'esclavage. A ce procès-verbal sont jointes les décisions de l'administration, et ces précieux documents, tout en constatant les pertes immenses qui ont été faites en ce temps de nouvelle barbarie, fait revivre pour l'histoire locale une foule de renseignements sauvés de l'oubli par ces procès-verbaux destinés à un résultat contraire.

M. de Puyvallée ajoute qu'un travail a été fait par M. de Puyvallée père, sur les châteaux anciens du Berry ; il prie le Congrès de vouloir bien en accepter l'hommage.

M. Migné, imprimeur à Châteauroux, présente au Congrès un ouvrage in-4°. avec planches, intitulé *Description historique et pittoresque des monuments de l'Indre.*

Cet ouvrage a cela de remarquable, qu'il a été entièrement dessiné, lithographié et imprimé à Châteauroux. Les monu-

ments, les vieux châteaux, les sites les plus remarquables sont dessinés à la plume avec une habileté qui défie le graveur le plus exercé. On a employé à cet objet les belles pierres de Châteauroux qui rivalisent bien certainement, sous le rapport de la sûreté du travail et de la bonté du grain, avec les plus renommées de Munich.

Tous les dessins de cet ouvrage sont terminés ; il n'y a plus que quelques livraisons à compléter.

Le Congrès, qui sent si vivement le besoin de rappeler la vie intellectuelle des arts, des lettres et des sciences dans nos provinces, adresse, sur la proposition de M. de Caumont, les plus vives félicitations à M. Migné.

M. l'abbé Le Noir, curé de Fontgombault, soumet au Congrès les plans de cette magnifique église qui va être restaurée, et lit la notice suivante :

NOTE DE M. LE NOIR,

CURÉ DE FONTGOMBAULT.

Vers le milieu du XIe. siècle, à l'endroit le plus inaccessible des rives de la Creuse, vinrent s'établir quelques hermites. Des grottes creusées par eux dans le roc, et que l'on visite encore aujourd'hui, leur servirent d'habitation. Pierre de l'Etoile, homme habile dans les sciences et les arts, devenu leur chef, construisit pour cette nouvelle thébaïde, en 1079, une chapelle dont on voit encore aujourd'hui les ruines et dont la restauration coûterait peu.

Devenus plus nombreux sous ce nouveau chef contemporain et ami de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, les anachorètes passèrent la Creuse et allèrent jeter sur l'autre rive les fondations d'un vaste monastère. Pierre

de l'Etoile en fut le 1er. abbé. Ce fut lui qui jeta, en 1091, les fondations de l'immense édifice dont j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui les plans sous vos yeux, et qui, d'après

UNE DES GRANDES ARCADES DE FONTGOMBAULT.

le témoignage des hommes compétents en cette matière, est un des plus vastes et des plus remarquables du XIIe. siècle. Achevée vers la fin du XIIe. siècle, cette église devait subir le sort de beaucoup d'autres églises du Berry. Elle fut ruinée en partie par les Huguenots en 1559, et l'histoire manuscrite de Fontgombault que j'ai consultée aux archives générales à Paris, raconte que ses voûtes restèrent découvertes 125 ans.

(1) Mémoire historique sur le Berry, par M. de Bengy-de-Puyvallée, de Bourges.

Rendue enfin aux Bénédictins, elle fut vendue pendant la grande révolution pour la somme de 1200 fr.

Depuis cette époque elle a subi de nombreuses dégradations ; la toiture en a été enlevée et vendue, et depuis 55 ans ses voûtes sont à découvert.

Etant allé visiter ces ruines, les plus belles de notre Berry, j'ai cru qu'il ne fallait pas se contenter de jeter un regard de pitié sur cette antique maison de la prière, et plein d'un noble espoir, encouragé par les amis des arts, j'ai travaillé à conserver et à rendre au pays un de ses plus beaux monuments.

Fontgombault vient d'être racheté par nous 45,000 francs et nous y placerons pour gardiens les enfants de St.-Bernard, sous la direction des Trappistes : là seront élevés de jeunes détenus comme à Mettray. Voilà notre œuvre, Messieurs : conservation de la magnifique église de Fontgombault ; établissement des Trappistes gardiens nés de ce monument ; colonie agricole de jeunes détenus dirigés par ces habiles maîtres en agriculture.

La protection du gouvernement nous est assurée et la restauration de Fontgombault va commencer sous peu, mais les ressources ne sauraient être trop grandes. J'ai donc l'espoir que le Congrès archéologique de France voudra bien apporter son concours à la souscription qui est ouverte pour la conservation et la restauration de Fontgombault.

M. de Caumont se lève et exprime combien la nouvelle qui vient d'être apportée au Congrès par M. Le Noir doit être agréable à tous les amis des arts. La Société française, qui connaissait par les communications antérieures combien l'abbaye de Fontgombault était digne d'intérêt, doit accueillir avec empressement la proposition de M. Le Noir et il propose de voter immédiatement une somme de 300 fr. pour la part

de la Société dans la souscription qui vient d'être ouverte; *cette somme est votée par acclamation.*

MM. Barberaud et Lemaigre (Indre), archivistes du Cher et de l'Indre, sont présents à la séance. L'un d'eux expose que l'inventaire des titres du duché de Châteauroux, composé de 5 vol. in-f°., était déposé dans les archives de cette dernière ville; mais l'administration du Cher, sous prétexte qu'elle représentait l'ancien duché de Berry, avait exigé la remise de cet inventaire, dont un seul volume cependant fut envoyé à Bourges. Malgré les plus vives réclamations, ce volume n'a pas été restitué à la ville de Châteauroux; il y a plus, le Ministre de l'intérieur, informé de ce conflit, a demandé l'envoi à Paris de ce volume, et depuis cette remise il n'a pas été possible de recouvrer la possession du précieux recueil. Le Ministre a même montré la prétention de faire déposer aux archives du Royaume les quatre volumes restant. L'affaire en est restée là depuis plusieurs années.

MM. les archivistes réclament l'appui du Congrès. M. de Girardot, en qualité de secrétaire-général de la préfecture du Cher, appuie vivement la demande des archivistes.

Le Congrès archéologique, considérant que le seul moyen de remédier à un tel abus est de le livrer à la publicité, pour qu'à l'avenir les localités ne se voient pas dépouillées de leurs archives et de leurs titres sous des prétextes spécieux, décide qu'une lettre signée de tous les membres présents au Congrès sera adressée au Ministre pour le prier de faire cesser cet état de choses, et engage M. de Girardot à s'entendre avec MM. les archivistes du Cher et de l'Indre pour rédiger cette lettre de réclamation.

M. Lemaigre, archiviste du département de l'Indre, lit un mémoire sur la ville de Levroux, et dépose sur le bureau, pour être examinés par le Congrès, plusieurs objets d'origine gauloise ou gallo-romaine, trouvés dans des fouilles. Ce sont

des anneaux de bronze, des fibules, des monnaies, des porte-amulettes.

A cette occasion, M. Bouillet donne des explications sur ces antiquités et annonce qu'il en a trouvé de semblables en Auvergne.

On passe à la question suivante :

L'architecture civile du moyen-âge en Berry a-t-elle été étudiée, quels sont les exemples les plus importants qui en restent ?

M. de Girardot donne des détails, 1°. sur une maison du XIIe. siècle; 2°. sur la maison du chapitre du XIVe., et sur les fresques de Bois-Sir-Amé, décrites dans un mémoire fort bien écrit par M. Emile Pignel, et adressé au Congrès par l'entremise de M. de Girardot.

Cette notice sur le château que Charles VII avait choisi comme l'asile le plus sûr et le plus inaccessible en ces temps de guerre pour sa chère Agnès Sorel, au milieu des bois et dans un coin reculé du Berry; cette notice, dis-je, est pleine de recherches curieuses sur les divers possesseurs de ce manoir antique, et mérite d'être reproduite.

M. Thevenot appelle ensuite l'attention du Congrès sur le caractère particulier des fresques de la chapelle de Jacques-Cœur, à Bourges.

Le style et les ornements des figures participent plutôt de l'école italienne de cette époque que de la manière un peu maniérée de l'école bourguignonne; d'ailleurs les bandelettes dorées qui retiennent les cheveux des Anges séparés sur le front, portent en avant une petite croix qui est un ornement particulier à l'Italie; il semble à M. Thevenot que l'école de peinture, fondée à Bourges, par le duc Jean, est une véritable école française, avec son allure originale qui participe un peu de ses voisins sans se fondre dans aucune d'elles.

M. Thiollet a la parole pour donner l'explication des des-

sins que cet habile et infatigable antiquaire a exposés dans la salle, et qui tous reproduisent des fragments découverts dans les murs antiques de cette cité ou dans les ruines du vaste édifice nommé vulgairement Motte-du-Ciar, et dont la Société française fit les visites en 1847, lorsqu'elle tint, à Sens, son Congrès archéologique.

L'importance de ce grand édifice est telle que la Société vota 300 fr. pour y faire des fouilles et recueillir des documents pour en terminer le plan. Ces fonds ont été employés selon les prescriptions de la Société française, et M. Thiollet s'est mis, avec son dévouement habituel, à la disposition des commissaires qui ont dirigé les travaux. Les plans qu'il présente, les explications qu'il en donne, les rapprochements ingénieux qu'il fait des différents morceaux sculptés trouvés dans les murs et de ceux découverts à la Motte-du-Ciar, attestent ses patientes études et l'amour qu'il apporte à ce genre d'études.

Cette communication a occupé tout le reste de la séance.

Le secrétaire, THEVENOT,
de Clermont.

Séance du 5 octobre 1849

Présidence de M. l'abbé AUBER, inspecteur divisionnaire.

Sont présents au bureau MM. de Bengy-de-Puyvallée, le dr. Herpin, de Metz, Bouillet, Berry, de Girardot, de Caumont, Gaugain et de Buzonnière.

M. Georges de Soultrait, inspecteur de l'Allier, remplit les fonctions de secrétaire; on remarque parmi les personnes pré-

sentes, MM. le marquis de La Porte, Salmon, Thevenot, l'abbé Boudant, etc.

La séance est ouverte à huit heures.

Les procès-verbaux de la séance précédente et de l'excursion archéologique de la veille sont lus et adoptés. M. de Caumont dépose sur le bureau les dernières feuilles du second volume de sa *Statistique monumentale du Calvados*, qui est complètement terminé, puis, de la part de M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, qui en est l'auteur, deux recueils de poésies intitulés : *Les Chants du Cœur* et *Le Mausolée Chrétien*. Il annonce ensuite que M. Guillaumin, membre du conseil-général du Cher, et M. Giguet, président de la Société archéologique de Sens, écrivent pour exprimer le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir assister au Congrès.

La correspondance étant épuisée, M. le Président donne la parole à M. de Girardot pour traiter la question du programme ainsi conçue : « *Faire connaître les manuscrits conservés dans les dépôts publics du département du Cher* ? »

M. de Girardot dépose sur le bureau un volumineux manuscrit sur ce sujet, et annonce que M. Salmon a bien voulu se charger d'en rendre compte ; ce dernier obtient la parole pour cette communication :

RAPPORT DE M. SALMON.

MESSIEURS,

La description des manuscrits conservés dans les dépôts publics du département du Cher, demanderait des connaissances nombreuses et spéciales que je ne possède pas, et un temps considérable que je ne puis malheureusement donner.

La tâche de répondre aux trois questions qui s'y rapportent a été résolue de la manière la plus complète et la plus satis-

faisante dans un savant mémoire resté manuscrit et que je me contenterai d'analyser sommairement. Vous désigner M. de Girardot, comme auteur de ces recherches, c'est faire connaître suffisamment à tous avec quelle conscience et quel talent elles ont été faites.

La bibliothèque de Bourges compte 271 manuscrits que M. de Girardot a classés par ordre de matières. Nous reproduisons ici sa classification.

Livres Saints (nos. 1 à 13),	13
Livres liturgiques (14 à 43),	30
Commentaires sur les Livres Saints (47 à 72),	26
Saints Pères (73 à 100),	28
Livres ascétiques (44 à 46 et 101 à 139),	42
Philosophie (140 à 165),	26
Droit civil et canonique (166 à 180),	15
Règles d'ordres (181 à 196),	16
Histoire politique et religieuse (197 à 245),	49
Sciences, médecine, etc. (247 à 255),	9
Littérature (256 à 263),	8
Catalogues (264 à 271),	8
Mélanges (246),	1
	271

Je n'ai pu que jeter un coup-d'œil très-rapide sur cette collection qui méritait l'étude approfondie que M. de Girardot en a fait; c'est donc à l'aide de son travail que je mentionnerai rapidement les manuscrits de cette collection qui m'ont le plus frappé.

Nous signalerons d'abord deux bibles remarquables pour leurs nombreuses et curieuses miniatures; l'une d'elles, Bible inscrite au n°. 3 du catalogue, est du XIIe. siècle; l'autre, qui porte le n°. 6, est du XIVe. siècle.

Nous devons une mention spéciale à trois manuscrits pro-

venant de la célèbre librairie de Jean, duc de Berry, si connu par sa passion pour tous les objets d'art et parmi lesquels les manuscrits occupaient le premier rang.

Nous n'en retracerons point ici l'histoire que l'on pourra étudier dans le bel ouvrage sur la paléographie que publie M. Aug. de Bastard, et dans les travaux de M. Paulin Paulis, sur *les Manuscrits français* de la bibliothèque nationale. Nous renverrons également au catalogue de cette librairie, publié par M. Barrois, dans la *Bibliothèque protypographique.*

Le premier d'entre eux est un légendaire du XIVe. siècle, formant 4 gros vol. in-f^o. portant le n°. 31 et contenant : le 1er. sept miniatures ; le 2e. trois ; le 3e. deux ; et le 4e. seulement des lettres ornées. La première miniature est ornée des armes du duc, et parmi les ornements on remarque l'ours et le cygne qui faisaient les supports de son écusson. Au f°. 17 du 3e. vol. une miniature représente saint André avec sa croix ; devant lui est agenouillé le duc Jean de Berry. Il est vêtu d'un manteau rouge semé de cygnes et d'ours ; au-dessus de lui est un dais semé de fleurs-de-lys d'or, avec une bordure rouge ; à ses pieds est un livre ouvert sur un prie-Dieu.

Le missel qui porte le n°. 43, provient de la même origine et nous semble avoir été peint par l'habile miniaturiste à qui l'on doit le célèbre manuscrit de Froissart, de la biblioth. nat., qui avait également appartenu au duc Jean.

Enfin, depuis que M. de Girardot a fini son travail, le bibliothécaire a retrouvé un manuscrit portant sur le verso de sa première feuille de garde :

« C'est le Grand catholicon escript de lettre de forme ; « lequel est à Jehan fils de roy de France, duc de Berry. » (signé, Flamel).

Il y a deux petites miniatures dans le manuscrit et beaucoup de lettres ornées.

Tels sont les principaux manuscrits que j'ai cru les plus remarquables pour les études qu'ils peuvent offrir aux artistes et aux archéologues.

Nous énumérerons maintenant en quelques mots les manuscrits qui nous ont paru contenir des renseignements précieux à recueillir pour l'histoire.

Le manuscrit 47 contient avec un commentaire sur les Psaumes de David, des vers satyriques sur le duc de Bourgon. Ils mentionnent une famine et une peste en 1480. Enfin ils se terminent par quelques vers sur la mort de Louis XI.

Le n°. 138 est un recueil de cantiques à l'usage des couvents de femme de la Visitation et des Carmélites, de Bourges, composés en 1712, par quelques religieuses de ces couvents et un Père Jésuite. Les élans de leur amour et de leur passion pour le Divin Epoux s'expriment par des phrases qui prêtent à de singuliers équivoques.

Il y a dans le n°. 148 un traité de sortilége écrit en 1718, curieux pour les personnes qui s'occupent de recherches sur la sorcellerie.

Les n°s. 181 à 196 contiennent plusieurs règles de monastère et de couvent, toujours bonnes à étudier sous le rapport de la discipline ecclésiastique et des mœurs.

La bibliothèque ne contient qu'un seul cartulaire (n°. 197), celui de l'abbaye de Fontmorigny, fondée au XII°. siècle, écrit au XIII°., et contenant 287 chartes et 184 folios.

Nous trouvons aussi sur l'état du Berry, une histoire en latin des archevêques de Bourges (n°. 205) attribuée à Benoist Veriner, moine de St.-Sulpice de Bourges, et écrite en 1537.

Le patriarchat des Gaules (n°. 208), par François Le Fouchier, contient également de précieuses notes sur les archevêques.

Le Pouillé général du diocèse de Bourges (n°. 244), par M. Merle de Labruyère, en 1772, est un document précieux à consulter pour l'histoire locale.

Enfin, le n°. 245 contient toutes les pièces concernant l'établissement du petit séminaire de Bourges, de 1730 à 1743.

Parmi les manuscrits qui ne concernent pas l'Histoire du Berry, nous devrons signaler le n°. 211 écrit au XVe. siècle, qui contient une quantité de pièces, dont plusieurs me semblent inédites, sur Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry; une curieuse histoire des différents de la France et de l'Angleterre (n°. 212), écrite du temps de Charles VII, sous la forme allégorique; une histoire d'Anne du Bourg, livre imprimé (n°. 214), à Lyon, par J. Marceau, en 1562, et qui est couvert de notes inédites de Catherinot; enfin, un manuscrit contenant de nombreuses biographies et notes pour servir à l'histoire de la célèbre abbaye du Port-Royal.

Tels sont en résumé les manuscrits de la bibliothèque de Bourges sur lesquels j'appellerai plus spécialement les investigations des savants. Du reste, chacun verra dans sa spécialité de nombreux sujets d'études, pour lesquels il trouvera un guide toujours sûr dans le travail consciencieux de M. de Girardot.

Nous ne pouvons terminer cette note sans parler des précieux manuscrits que M. Verneil a recueillis sur l'Histoire du Berry.

En première ligne se trouve le cartulaire de St.-Etienne de Bourges, écrit au XIIIe. siècle et qui est sans contredit le plus curieux et le plus considérable de ceux que possède le pays.

Un obituaire de la cathédrale, écrit au XVIe. siècle, contient de précieux documents.

Enfin une liste inédite du prieuré et de la ville de la Charité, et une histoire des rues et de la ville de Bourges.

L'honorable et savant archiviste du département du Cher a adressé au Congrès une notice sur ses archives dans, laquelle il vous fera connaître mieux que je ne saurais le faire les nombreuses richesses qui y sont renfermées, parmi lesquelles je ne veux que mentionner aux archéologues la charte de fondation de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Cette charte, datée du jour de Pâques 1405, porte en tête une miniature représentant le duc Jean assis sur un trône, et donnant à un chanoine agenouillé devant lui un manteau noir garni de fourrure blanche. Le duc a un manteau bleu garni d'hermine; au bas du tableau sont ses armes soutenues de l'ours et du cygne : d'azur de France à 3 fleurs de lys d'or à la bordure engreslée de gueules.

M. le président fait observer qu'à Poitiers on retrouve de nombreux souvenirs du duc Jean de Berry. La bibliothèque de la ville contient une certaine quantité de manuscrits provenant de la bibliothèque de ce prince, entr'autres un beau livre d'heures dont la couverture était, avant la révolution, ornée de plaques d'argent, offrant, gravés au trait, les miracles de sainte Loubette et les armes du duc ; le palais de justice était au palais de ce prince.

M. Salmon connaît beaucoup de livres de la bibliothèque prototypique du duc Jean dans diverses bibliothèques à Paris.

M. de Girardot dépose sur le bureau un mémoire de M. Barberaud, archiviste de la Préfecture du Cher, relatif aux archives et aux manuscrits qui s'y trouvent.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le président, de Girardot, Salmon et de Caumont, sur la proposition de ce dernier il est décidé que le mémoire de M. Barberaud sera annexé au procès-verbal.

NOTICE SUR LES ARCHIVES DU CHER.

MESSIEURS,

Les archives générales de ce département possèdent un grand nombre de manuscrits qu'il serait trop long d'énumérer, je me bornerai à vous dire que nos archives conservent des cartulaires des XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. siècles, provenant des établissements ecclésiastiques, dans lesquels se trouvent transcrits des titres de fondations, priviléges, etc., émanant des Rois de France, des Papes et des Seigneurs des localités.

Parmi les chartes isolées on remarque 1°. celle du mois de janvier 1360, du roi Jean, dit le Bon, en faveur du duc Jean son fils, de l'investiture du duché de Berry; 2°. une charte de l'institution de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal de Bourges, par le duc Jean, du mois d'avril 1415; 3°. celle de la fondation du couvent de l'Annonciade de Bourges, du 10 Janvier 1504, par Jeanne de Valois; 4°. Un missel sur parchemin du XVe. siècle, de la plus grande beauté; 5°. Un grand nombre de pièces de 1550 et 1551 relatives à l'Histoire d'Ecosse, trouvées parmi les titres de la terre de Menetonsalon.

Les archives de ce département figurent dans le tableau des archives départementales publiées en 1848 par la commission des archives départementales et communales, parmi celles qui ont le plus d'importance. Elles n'intéressent pas seulement les historiens qui y viennent puiser des documents précieux, mais aussi les détenteurs des propriétés confisquées; enfin la population a le plus grand intérêt à sa conservation.

Elles contiennent en outre les minutes de trois cents notaires qui ont exercé dans ce département.

Les archives générales de ce département contiennent les

chartriers de 489, fonds ecclésiastiques et laïcs, parmi lesquels se trouvent 13 cartulaires ; 29,114 chartes isolées, 8,364 liasses de titres de propriétés, 352 plans et 1852 terriers, livres ou comptes.

Elles renferment en outre les papiers des administrations ci-après :

1°. L'administration centrale ; 2°. Des districts d'Aubigny, St.-Amand, Châteaumeillant, Bourges, Sancerre, Saucoins et Vierzon ; 3°. L'administration départementale ; 4°. Enfin ceux de la Préfecture.

Les archives de la ville de Bourges possèdent des titres qui remontent à la fin du XV°. siècle, des lettres autographes des Rois de France, des copies de chartes et les délibérations municipales.

MM. de Girardot, conseiller de préfecture, secrétaire-général, et Ménagé, secrétaire de la mairie, s'occupent de leur classement.

M. de Girardot a dressé un catalogue de tous les manuscrits trouvés à la bibliothèque de la ville.

Le classement des archives de la Cour d'appel n'a pu être terminé à défaut de fonds.

Les archives des sous-préfectures de St.-Amand et Sancerre ne sont pas classées.

Celles de la ville de Dun-le-Roi sont classées et inventoriées.

Quant aux autres communes, sur 292, 149 ont classé et inventorié leurs archives.

A Villequier se trouvent les anciens terriers de la baronnie dudit lieu, de la terre de Baugy, Fontbardy, les Essards, Poligny, Chaumoux, Chanteloup, Etrechy et Solerieux.

A St.-Thibault, commune de St.-Satur, une personne possède une histoire de l'abbaye de St.-Satur.

A Boncard existent des pièces très-intéressantes.

A Henrichemont se trouvent des pièces relatives à la construction d'Henrichemont, en 1608.

A St.-Amand existe une histoire du château de Montrond; il paraît qu'elle a été enlevée des archives.

A Saucoins, le secrétaire dit avoir un manuscrit très-intéressant.

A Dun-le-Roi se trouvent les titres et ordonnances de Philippe-le-Bel, de 1322, de Charles VII, de 1444, et autres chartes très-anciennes.

A Châteaumeillant se trouve une grande caisse remplie de vieux papiers que l'on dit être très-intéressants.

Enfin, au Châtelet se trouvent aussi beaucoup de pièces anciennes pouvant intéresser l'histoire; il paraît qu'il faudrait beaucoup de temps pour les mettre en ordre.

M. de Girardot annonce que M. Verneil, libraire à Bourges, a entrepris de former la collection de tous les ouvrages relatifs au Berry ou composés par des auteurs de cette province. Il forme en outre le catalogue de ceux de ces ouvrages ou manuscrits qu'il ne peut se procurer.

M. le président voudrait avoir des renseignements plus précis sur cette collection, dont il serait bon de publier le catalogue. M. Salmon insiste sur l'utilité de ces bibliothèques provinciales qu'il serait si utile de former.

M. le président annonce que pour arriver à ce résultat une subvention est nécessaire; la ville de Poitiers donne 300 fr. par an pour cet objet.

M. de Soultrait connaît dans diverses provinces des personnes qui, déjà depuis long-temps, forment des collections provinciales; lui-même a réuni plus de 500 volumes sur le Nivernais : il avait commencé à publier des notes sur cette bibliothèque dans un recueil annuel qui a cessé de paraître.

M. de Girardot annonce qu'en dépouillant les divers recueils de pièces, qui composent les archives du Cher, il a l'habi-

tude de noter les documents étrangers à la province qu'il rencontre ; il avait fait un travail complet sur les chartes relatives aux diverses provinces contenues dans le cartulaire de St.-Sulpice et il l'avait envoyé au comité des documents inédits sur l'histoire de France, mais ce mémoire confié à M. Varin, de la bibliothèque de l'arsenal, fut égaré lors de la mort de ce savant.

M. le président encourage beaucoup de semblables travaux, il voudrait qu'on les publiât. Le journal catalogue de la librairie provinciale dont il a été question dans une précédente séance, pourrait être l'organe qui ferait connaître les diverses découvertes.

La Société émet le vœu que cette entreprise soit mise à exécution le plus tôt possible.

M. de Caumont a publié le bulletin de correspondance de l'Institut des provinces et des Congrès qui était un premier pas dans cette voie ; malheureusement, les Sociétés savantes ont mis peu d'empressement à envoyer des renseignements, mais un catalogue serait toujours utile si l'on ne peut faire autre chose.

M. le président ouvre la discussion sur la question suivante :

« Faire connaître quels ont été les travaux entrepris sur la province à diverses époques pour les études historiques ? » M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, a la parole pour entretenir la Société d'un ouvrage qu'il prépare sur la ville de Chantelle (Allier), ancienne dépendance du diocèse de Bourges :

NOTE SUR CHANTELLE (ALLIER).

La ville dont j'ai à vous entretenir appartenait à l'ancien Berry et relevait, avant 1793, du diocèse de Bourges.

L'origine de Chantelle se perd dans la nuit des temps. On sait qu'avant l'invasion romaine, la Gaule se partageait en quatre cents peuples divers. Au centre des Gaules étaient placés les Eduens, les Limousins, les Auvergnats et les Berruyers. Au milieu de ces quatre peuples principaux, se trouvaient trois peuplades distinctes, savoir : les habitants du Combraille, le pays de Jarge et celui de Chantelle.

Le docteur Barailon, dans ses recherches sur les monuments celtiques et romains, a fort bien démontré l'existence individuelle et politique de ces derniers peuples.

Chantelle se divise en deux portions : Chantelle-la-Vieille et Chantelle-le-Château.

Quand César, après s'être emparé d'*Avaricum*, marcha sur *Gergovia*, Vercingétorix fit brûler toutes les villes qui se trouvaient sur son passage, afin de l'affamer et de ruiner ses espérances. *Uno die, ampliùs vingenti urbes incenduntur. Idem fit in reliquiis civitatibus. Ubique incendia conspiciuntur.* Chantelle-la-Vieille fut sacrifiée au bien général. La plupart des auteurs sont d'accord sur ce point.

Chantelle-la-Vieille ne se releva jamais complètement de ses ruines : mais tout près de là, sur un plateau, encadré de toutes parts par le torrent de la Bouble (Bubula, Jovis Bulla), se forma un camp romain. Je n'ai pas sur ce fait de preuves positivement certaines : toutefois, la configuration des lieux, un passage des Commentaires qui place deux légions sur l'extrême frontière du Berry, afin de contenir l'humeur remuante des Auvergnats, la tradition, une multitude d'objets, trouvés dans les fouilles, me permet d'assigner à ce plateau la position d'un corps. Dès lors, notre Chantelle s'appela *Cantillense-Castrum* et plus tard *Cantella Castellum.*

Chantelle figure dans la carte de Peutinger, sous le nom de *Cantilia.* La plupart des historiens sont tombés à cet égard

dans une grave erreur, en attribuant à Chantelle la-Vieille cette dénomination, qui, selon nous, ne peut appartenir qu'à Chantelle-le-Château. En voici la preuve : d'après le savant Welser, celui qui fit la carte Théodosienne était un soldat qui s'attachait à reproduire les lieux spécialement où avaient campé les légions. Or, il n'a pu être question d'une ville depuis long-temps ruinée, mais bien de notre Cantillense-Castrum, élevé à quelque distance de là, et bâti des ruines de son homonyme. Le jésuite Sismondi (commentaire des lettres de Sidoine) et M. Guizot (mémoires sur les Gaulois) sont les seuls qui aient fait cette distinction convenable.

Quoi qu'il en soit, une voie romaine passait entre les deux Chantelle ; Nantes était son point de départ et Clermont son aboutissant. Des fragments nous restent encore, *très-curieux*, dit Dulaure, *par leur solidité et les pierres quartzeuses qui les composent.*

Les habitants de Chantelle ont été convertis à la foi chrétienne (Dufraise, origine des églises de France), vers l'an 252, par un prêtre nommé *Antoninus*, envoyé par *Stremonius*, premier évêque d'Auvergne. Aucune ville, dans notre province, ne peut se flatter d'avoir, avant elle, participé à la foi. Saint Sidoine vint faire l'inspection de son église, *Cantillensem ecclesiam inspexi*, à son retour de Bourges, où il était allé installer l'archevêque Simplice. Il ne faudrait pas en conclure que cette cité relevât du diocèse de Clermont : c'était en qualité de suffragant, ayant momentanément donné des soins au siége métropolitain, que saint Sidoine se serait arrêté à Chantelle pour visiter son église. D'après le *Gallia Christiana*, Chantelle a toujours été compris au nombre des vingt archiprêtrés qui formaient l'ancien diocèse de Bourges.

Nous ferons ici remarquer une particularité flatteuse pour la petite localité que nous décrivons, c'est que, le jour de

l'installation du patriarche primat des Aquitaines, l'archevêque était porté dans sa chaire pontificale, depuis l'abbaye de St.-Sulpice jusqu'à la Porte-Jaune, par les neuf barons du Berry, en tête desquels figurait le sire de Chantelle.

La cité, bâtie par les Romains, convertie de bonne heure au christianisme, cette cité florissante, devenue, selon Besly, le centre d'une société importante, éprouva, comme la plupart des villes des Gaules, la visite réitérée des barbares du Nord. Les Gots, les Vandales, les Alains, les Suèves, les Bourguignons, les Allemands conduits par leur digne chef, l'atroce Crocus; les Sarrazins eux-mêmes ont tour à tour traversé notre territoire, pillant, mendiant, ruinant tout sur leur passage. Les vignes mêmes furent arrachées.

M. Barailon, que j'ai déjà cité, parlant d'une multitude de villes dévastées par ces barbares, se contente d'ajouter : « Chantelle a éprouvé le même sort que les précédentes, aux mêmes époques et de la part des mêmes ennemis. »

Ce qui amenait ainsi ces hordes sauvages dans notre contrée, c'est que Chantelle, par sa position géographique, était le point de jonction des voies militaires qui venaient de Limoges, Autun, Nantes, Poitiers, Lyon, Bourges, Charleroi, Decize, Nevers et Clermont.

Voilà, Messieurs, quelques aperçus sur l'origine d'un pays qui tient au vôtre par tant de liens. Je ne veux point, craignant d'étendre outre mesure cette note, vous en faire l'histoire détaillée. Cette histoire, je la prépare depuis cinq ans, je vais même tout à l'heure vous en soumettre le cadre et l'arrangement principal.

En terminant, je ne puis m'empêcher toutefois de vous rappeler que le siége de Chantelle par Pépin et son fils Charlemagne, occupe une place distinguée dans les annales d'Eginhard : *Pippinus, cum Carlo filio suo, Burbonem, Cantiliam, Clarmontem, aliasque civitates et castella, pugnando, cepit.*

Chantelle, brûlée par les soldats de Pépin, a été assiégée une seconde fois sous le règne de Philippe-Auguste. L'armée était conduite par Gui de Dampierre, comte de Bourbon.

Je passe entièrement sous silence la page la plus importante que du reste vous connaissez tous, la défection du Connétable de Bourbon, qui, après avoir long-temps habité notre ville et l'avoir portée à son plus haut degré de splendeur, partit la nuit à l'improviste, sur un cheval ferré à rebours, pour aller se faire tuer sous les murs de Rome.

Nous vous rappellerons enfin qu'un couvent célèbre a été fondé à Chantelle, en 936. La charte existe encore dans les archives de l'ancienne prévôté d'Eveny-en-Combraille. Ce monastère, confié d'abord à des Bénédictins, passa sous la juridiction des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

Une église, fort belle, a été bâtie par ces infatigables ouvriers de la civilisation. Elle est dans le style roman byzantin, fin du XIe. et commencement du XIIe. siècle. Elle est fort bien conservée, mais malheureusement livrée à des usages profanes.

Les armes de notre ville étaient des armoiries parlantes : d'or à une bande d'azur, chargée en cœur d'un rossignol d'argent.

Notre note serait incomplète, si nous ne rappellions un usage particulier à notre châtellenie, la plus grande servitude qui fut jamais, dit un auteur : cette taille, dite *des 4 deniers de Chantelle*, rendit serf et de condition serve, de suite et de main-morte, eux et leurs descendants, les malheureux qui en étaient frappés. Mais sous Henri II, les habitants de notre châtellenie qui ont toujours été passionnés pour la liberté, se sont affranchis, moyennant une somme ronde, payée au Roi.

Voici un aperçu de l'ouvrage de M. Boudant, sur la ville dont il est le curé.

Coup-d'œil historique et pittoresque sur Chantelle.

CHAP. Ier. Origine de Chantelle.
— II. Etablissement du Christianisme.
— III. Chantelle au moyen-âge.
— IV. Anne de Beaujeu.
— V. Le Connétable de Bourbon.
— VI. Ruines du château.
— VII. Génovefains.
— VIII. Châtellenie.
— IX. La Bouble.
— X. Mœurs et coutumes.
— XI. Chantelle au XIXe. siècle.
— XII. Promenades pittoresques.
— XIII. Physiologie.
— XIV. Familles anciennes.
— XV. Célébrités contemporaines.
— XVI. Conclusions.

Pièces justificatives.

M. Bouillet, qui s'est occupé aussi de l'histoire de Chantelle, encourage M. Boudant à compléter ce travail ; il offre d'en graver les planches.

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. l'abbé Boudant de son intéressante communication ; il ajoute que MM. les ecclésiastiques sont placés mieux que personne pour faire l'histoire des lieux qu'ils habitent et qu'on ne saurait trop les encourager à se livrer à ces études.

M. Larcher, du Cher, donne des renseignements sur les travaux entrepris sur la province à diverses époques pour les études historiques.

Les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour sur le Berry, dit-il, sont :

1°. L'Histoire du Berry, par Chaumeau, un vol. in-f°. de l'an 1566.

2°. Discours de l'Entreprise faite par les Huguenots sur la ville de Bourges, par Catherinot, de l'an 1569.

3°. Journal du Siége et de la famine de Sancerre, par Jean de Lery, ministre protestant; in-8°. de 1574.

4°. Capitulation de la reddition de Bourges du 31 août 1562. (Imprimée au tome 2 des Mémoires de Condé, 1575, p. 414.)

5°. Oraison panégyrique à Monseigneur, fils de France et frère du Roi (le duc d'Anjou), à son heureuse entrée dans la ville de Bourges, par A. Lecomte, 1576.

6°. Chronologia historica patriarcharum archip. Bituricensium et aquitaniarum primatum, etc., auctore J. Chenu, 1621; un vol. in-4°.

7°. Recueil des Antiquités et Priviléges de la ville de Bourges et autres villes capitales du royaume, par J. Chenu, in-4°., 1621.

8°. Recueil des priviléges de la ville de Bourges, par J. Courbeau; in-4°., 1643.

9°. Histoire abrégée du Berry, par Th. Labbe, in-12, 1647; in-8°., figures et plan, 1840.

10°. Eloge panégyrique de la ville de Bourges, blasons et armoiries des familles nobles du Berry, par le P. Labbe; in-12, 1649.

11°. Tombeaux généalogiques, contenant cent généalogies du Berry, par N. Catherinot; in-4°., 1674.

12°. Nobiliaire du Berry, par N. Catherinot; in-4°., 1681.

13°. Nécrologie du Berry, depuis l'an 261, à l'an 1000, par Catherinot; in-4°., 1682.

14°. Pouillé de Bourges ou catalogue des bénéfices du Berry, par Catherinot ; in-4°., 1683.

15°. Les églises de Bourges, par le même ; in-4°., 1683.

16°. Annales ecclésiastiques du Berry, depuis 1201 à 1240, par Catherinot ; in-4°., 1684.

17°. Histoire du Discours de Bourges, par Th. de La Thomassière ; Bourges, 1689, in-f°.

18°. Histoire du Berry, par le même ; 1689, in-f°.

19°. Lettre écrite d'Auxerre à un curieux de la ville de Bourges, touchant quelques usages du peuple du Berry (Mercure, mars 1735), par Th. de La Thomassière.

20°. Histoire de Sancerre, par l'abbé Poupar ; Paris, in-12, 1777.

21°. Nouvelle Histoire du Berry, par Pallet ; Bourges et Paris, 5 vol. in-8°., 1783.

22°. Description du département du Cher, par M. Legendre de Lucey ; 1802.

23°. Renseignements sur les châteaux et monuments qui existent dans le département du Cher, par M. de Barral ; 1812 (manuscrit).

24°. Description historique de l'église métropolitaine de Bourges, par l'abbé Romelot ; in-8°., 1824.

25°. Statistique du département du Cher, par P. A. Butet ; in-8°., 1829.

26°. Tablettes Berruyères, ou précis chronologique des principaux faits de l'histoire du Berry, insérées dans l'Annuaire depuis 1830, et se continue par B. Zevont.

27°. Chronique populaire du Berry, recueillie et publiée pour l'instruction des autres provinces, par Charles Rousselet ; in-8°., 1833.

28°. Notice pittoresque sur les monuments du Berry, publiée par Hazé, in-4°., avec planches, 1834 (inachevée).

29°. Itinéraire archéologique de St.-Amand, par Haignières; in-32, 1835.

30°. Description physique du département du Cher, par M. Fabre; 1838.

31°. Histoire archéologique et philosophique sur Bourges et le département du Cher, par de Gembloux; 1840.

32°. Histoire monétaire et philologique du Berry, par de Gembloy; 1840.

33°. Mémoire historique sur le Berry, et particulièrement sur quelques châteaux du département du Cher, par P. J. de Bengy-Puyvallée; in-8°. 1842.

34°. Excursions archéologiques sur les bords du Cher, par A. Perin; in-8°. avec planches, 1843.

35°. Relation du siége de Sancerre, 1843. Vocabulaire du Berry; 1842.

36°. Essai sur les assemblées provinciales, et en particulier sur celles du Berry (1778-1787), par le baron de Girardot; in-8°., 1845.

37°. Histoire du Berry, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. L. Raynal, 5 vol., 1846.

38°. L'Ermite du Berry, par Jouy; in-12, point d'année.

39°. Considérations sur une partie du Berry et le département, par M. Berthollet (sans date).

40°. Dissertations sur le lieu de la bataille donnée dans le Berry, par les troupes du Roi Chilpéric en 583, où l'on prouve qu'elle fut livrée dans le Berry (Châteauneilleur), par l'abbé Lebœuf (sans date).

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir des améliorations qu'il conviendrait d'introduire dans les archives du notariat et celles des communes.

Les fonctions d'archiviste que j'exerce dans ce département depuis plus de trente-trois ans, m'ont fait connaître dans plusieurs circonstances, que les anciennes minutes de notaires

sont, en général, chez les possesseurs actuels, mal tenues ; ces pièces n'offrant plus d'intérêt, sont placées, le plus souvent sans ordre et quelquefois dans les greniers, où la rataille et la poussière les détruisent, de sorte qu'on ne peut plus rien trouver lorsqu'on a besoin de les consulter.

La création des Congrès provinciaux ayant pour but principal de faire connaître dans chaque localité les richesses qu'elles possèdent, j'ai cru devoir vous signaler l'état où se trouvent ces pièces précieuses, en vous faisant part des moyens qu'il conviendrait de prendre pour conserver ce qui n'est pas totalement perdu.

Je pense que l'Etat devrait, en présentant les Lois organiques à l'Assemblée Nationale, introduire dans le projet de Loi sur le notariat, une disposition qui autoriserait MM. les notaires, possesseurs d'anciennes minutes antérieures à 1700, à les déposer dans les archives départementales ou dans leur Chambre de chaque arrondissement.

Je crois devoir aussi, messieurs, en terminant cette notice, vous faire connaître combien il serait important que le Gouvernement voulût bien accorder aux principales communes, des subventions pour les aider à classer et à inventorier leurs archives qui se trouvent, malgré les instances de l'autorité préfectorale, dans l'état le plus déplorable.

« M. Le Président demande quelles ont été les recherches « qui ont pu être faites dans l'ancienne province sur sa géo- « graphie ? »

M. le baron de Girardot prend la parole pour y répondre, il entre dans beaucoup de détails sur la confection de diverses cartes civiles et ecclésiastiques dressées avant la révolution ; il lit à ce sujet des correspondances et des notes fort intéressantes du cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Bourges, au milieu du XVIIIe. siècle, de Cassini et des di-

vers intendants de la généralité de Bourges. — Cette communication donne lieu à divers discussions auxquelles prennent part MM. l'abbé Auber, de Caumont, Lambron de Lignim, de Bengy-de-Puyvallée et Berry.

M. le président remercie, au nom de la Société, M. de Girardot de cette curieuse communication, dont les pièces seront annexées au procès-verbal.

M. de Caumont annonce ensuite que M. de Girardot a préparé un travail fort curieux et complet sur les artistes du Berry, au moyen-âge.

M. le Président invite M. de Soultrait à communiquer à l'assemblée les dessins de quelques objets anciens trouvés par lui en Bretagne ; M. de Soultrait donne, en quelques mots, l'histoire et la description de l'église de St.-Gildas de Rhuys, dans le Morbihan ; il passe ensuite à la description d'une mitre et de quatre reliquaires, faisant partie du trésor de cette église, dont il offre des dessins à la Société ; la mitre a 0,38^{m}. de hauteur sur 0, 30^{m}. de largeur ; sa forme s'éloigne déjà sensiblement de celle des mitres du XIIIe. siècle, elle est plus haute et surtout plus pointue ; les barbes ont 0,37^{m}. de longueur sur 55 millim. de largeur dans le haut et 84 millim. dans le bas. Le fond de la mitre est formé d'une étoffe de soie, assez fine et sans grain, qui ressemble à du foulards ; ce tissu était blanc, mais il est devenu *Isabelle ;* tout ce fond est orné de fils d'argent disposés deux à deux dans le sens de sa hauteur. Les bandes du milieu et du bas sont en étoffe pareille ; elles sont bordées de cordons d'or brodés assez saillants ; celle du milieu a en outre de chaque côté un autre cordon d'argent de même relief et de petites torsades également en argent qui se croisent et forment des losanges dans toute sa hauteur.

La bordure ancienne des rampants a disparu et a été remplacée par des galons modernes.

Quatre figures ornent les deux faces de cette mitre ; ces figures ont été faites sur de grosse toile et appliquées sur le fond ; les chairs, les dessous de vêtements et les ombres paraissent brodés en soie plate, tandis que les vêtements sont comme tissés en soie à gros grains ; les nimbes sont formés de gros fils d'or, cousus en rond : ils avaient une bordure quelconque, de perles peut-être, qui a disparu.

Les étoiles à rayons flamboyants qui se voient autour des personnages sont faites avec de gros fils d'or cousus sur le fond.

Sur la face principale on voit la Vierge et saint Jean-Baptiste. La Vierge tient sur son bras gauche l'enfant Jésus entièrement nu, couronné d'un nimbe ordinaire ; elle est vêtue d'une robe d'or et d'un manteau bleu large et bien drapé ; sa couronne, à trois fleurons, est formée de fils d'or cousus. La pose de Marie rappelle assez celle du XIIIe. siècle, seulement ici elle n'a point de voile qui, à la première période ogivale, se trouvait toujours sous la couronne.

Saint Jean-Baptiste a une figure sévère, à barbe épaisse. Il porte une longue robe et un manteau dont il est fort difficile de retrouver la couleur ; de sa main droite il montre l'Agneau nimbé qu'il porte sur un livre de son bras gauche ; peut-être ses vêtements étaient-ils bordés de perles, on voit que quelques points y ont été enlevés ; son nimbe de fils d'or est orné de rayons bleus. Le corps de l'Agneau a disparu, on n'en voit plus que la tête formée de fils d'argent et nimbée.

Sur l'autre face se trouvent deux saints abbés, sans doute les deux patrons du prieuré ; ils sont vêtus à peu près de la même manière de robes brunes glacées d'or ; tous deux tiennent des crosses d'or à fanons bleus et blancs : l'un porte en outre un livre, l'autre un scapulaire bleu.

Sur les pendants se trouvent appliqués de la même ma-

nière un saint Sébastien percé de flèches et une sainte tenant un livre et les pieds dans les flammes, dont la tête a disparu.

MITRE CONSERVÉE À SAINT-GILDAS (MORBIHAN).

En somme, cette mitre n'est pas d'un travail très-soigné, mais elle est bien conservée et intéressante; elle me paraît être du XVe. siècle.

Les reliquaires sont, je crois, un peu plus anciens; ils sont en bois, recouvert d'argent, estampé et découpé, avec de fort jolies bordures en filigrane et en vermeil. Ce sont: un buste contenant le chef de saint Gildas, une cuisse, un bras et un avant-bras vêtu et terminé par une main qui bénit, renfermant également des reliques du même saint.

MITRE CONSERVÉE A SAINT-GILDAS (MORBIHAN).

La cuisse et l'avant-bras sont ornés par devant de découpures en forme de fenêtres à meneaux et de roses, qui rappellent le style ogival secondaire; on y voit aussi de gros morceaux de cristal, taillés en cabochons, enchâssés dans du vermeil; la manche de l'avant-bras a une bordure en filigrane d'un travail fort remarquable : elle porte un écusson de Bretagne, dont les hermines sont d'une forme tout-à-fait ancienne.

M. de Soultrait ajoute qu'il a été à St.-Gildas avec M. Galle, fils d'un imprimeur-libraire de Vannes, jeune homme instruit et fort zélé, qui a déjà réuni chez lui une certaine quantité d'objets intéressants pour le pays, entr'autres ce qui reste de la statue tombale, en marbre blanc, du duc Arthur II de Bretagne, dont il a été question au Congrès de Rennes. M. Galle a dessiné aussi une grande partie des monuments de l'arrondissement de Vannes, il a rendu et rend journellement de grands services à l'archéologie dans le Morbihan; il serait bien que la Société lui votât des remercîments.

Les dessins de M. de Soultrait sont examinés avec le plus grand intérêt; M. le Président lui adresse, ainsi qu'à M. Galle, les remercîments du Congrès.

M. l'abbé Charon fait observer que son église de St.-Marcel était autrefois celle d'un prieuré fondé par les moines de St.-Gildas de Rhuys, et qu'il s'y trouve encore des reliquaires semblables à ceux dont M. de Soultrait a présenté les dessins; M. Charon s'occupe d'une histoire de son église.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

GEORGES DE SOULTRAIT.

Séance du 6 octobre 1849.

Présidence de M. de Bengy-Puyvallée.

M. de Caumont invite M. de Puyvallée à présider la séance.

Sont présents au bureau : MM. l'abbé Auber, Bouillet, Thevenot, de Girardot, Lambron, de Gaillardot et de Caumont.

M. Georges de Soultrait remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque, parmi les personnes présentes, MM. Salmon, de l'Ecole des Chartes, Berry, Barberaud, archiviste du Cher, de Buzonnière, d'Orléans.

M. de Caumont annonce qu'il a reçu des lettres de MM. de La Saussaye, de l'Institut, l'abbé Le Petit, l'abbé Brissaut, Reichensperger, et Boulée, de Lyon, qui expriment leurs regrets de ne pouvoir assister au Congrès.

M. l'abbé Clément, curé de St.-Amand-en-Puisaye (Nièvre), écrit dans le même but; il regrette de n'avoir pas été prévenu à temps de l'époque du Congrès.

M. de Girardot rappelle un vœu émis par l'archiviste du Cher, dans son mémoire relatif aux minutes des notaires qu'il voudrait voir conservées aux archives départementales.

M. l'abbé Auber appuie cette opinion, seulement il voudrait que les notaires, en déposant leurs actes les plus anciens, gardassent une note exacte des noms de toutes les familles qui ont fait faire les actes.

M. Bouillet est d'un avis contraire : les minutes d'une étude, dit-il, sont, en quelque sorte la propriété du notaire ; lui seul peut en donner des extraits authentiques, il doit donc les garder.

M. Thevenot dit que, dans le Puy-de-Dôme, les Annuaires

indiquent quels sont les actes contenus dans telle ou telle étude ; il lui paraît, du reste, que les familles feraient bien de retirer des expéditions de tous les actes et titres de propriété qui peuvent les intéresser ; de cette manière, elles auraient moins à craindre de la destruction par une cause ou par une autre, des minutes des notaires.

Une discussion, à ce sujet, s'élève entre MM. Auber, Lambron, Bouillet et Barberaud ; M. de Girardot la résume en indiquant un moyen-terme qui serait de solliciter un arrêté ministériel prescrivant aux Préfets de mettre une salle des archives à la disposition de ceux des notaires qui voudraient y déposer les anciennes minutes de leur étude.

Dans certaines villes, dit M. de Caumont, chaque notaire est dépositaire des actes des diverses études, d'un certain laps de temps : l'un aura les actes de 1680 à 1700, un autre ceux de 1700 à 1710, etc.

Après une nouvelle discussion, le Congrès s'associe au vœu émis par M. de Girardot, qui le formule en ces termes : la Société française pour la conservation des monuments historiques exprime le vœu qu'une instruction ministérielle décide que, dans chaque département, une pièce des archives départementales soit ouverte pour y recevoir le dépôt de toutes les archives de notaire, que ces officiers ministériels voudront y mettre sous la garde de l'archiviste, tous leurs droits et ceux de leurs futurs successeurs réservés.

M. de Caumont rappelle à M. de Girardot qu'il doit répondre à la question 39e. du programme relative aux arts dans le Berry ; M. de Girardot a, en effet, sur ce sujet, un long travail, trop long même pour être lu en séance ; il a les comptes de presque tous les travaux exécutés à Bourges, celui de la cathédrale, en particulier, est tout-à-fait complet, jour par jour ; il annonce que M. Thevenot a beaucoup étudié l'influence du duc Jean de Berry sur les arts dans l'Auvergne :

ce dernier travail pourrait être réuni au sien, et former un tout des plus intéressants.

Au nom de la Société, M. le Président demande que le travail de M. de Girardot soit imprimé dans le compte-rendu. M. de Girardot cite divers monuments de Bourges qui sont signalés par les artistes.

ALLOCATIONS VOTÉES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.

La série des questions étant épuisée, M. de Caumont fait connaître l'avis du conseil administratif sur la répartition des fonds que chaque année la Société française accorde à divers membres, pour la conservation des monuments; il explique comme quoi il est de toute justice que cette répartition se fasse en ayant égard au plus ou moins grand nombre de membres qui sont dans chaque département; la Société ne peut disposer actuellement que de 1600 francs, qui sont ainsi distribués :

M. de Soultrait, pour la réparation des tryptiques de Ternant (Nièvre), 100 fr.

M. l'abbé Auber, pour restaurations d'une fresque, 150 francs.

M. Rostan, inspecteur du Var, pour la réparation d'une curieuse croix du XIVe. siècle, nommée le St.-Pilon, à St.-Maximin, 80 francs.

M. Godard, inspecteur de Maine-et-Loire, pour la conservation d'une fresque, 50 francs.

M. Gaugain, pour l'achèvement de la tour d'Esquay, 100 francs.

M. Drouet, inspecteur-divisionnaire, pour divers monuments du département de la Sarthe, 650 fr.

A propos du chiffre élevé de cette allocation, M. de Cau-

mont fait observer que le seul département de la Sarthe renferme 92 membres de la Société et qu'il doit être favorisé.

MM. Guimart et Geslin de Bourgogne, à St.-Brieuc, pour des fouilles, 100 fr.

M. Salmon, de Tours, pour la pose d'une porte à une ancienne chapelle abandonnée, 25 fr.

MM. l'abbé Bourassé, Salmon et Lambron, 100 fr., pour les monuments de Tours, mais il est interdit d'employer cette somme à faire faire des moulages, comme on l'avait demandé.

M. de Caumont rappelle en outre que l'on a voté 300 fr. pour l'église de Fongombault en Berry.

MM. Blin et l'abbé Damourette demandent si l'on ne pourrait pas leur allouer une faible somme pour faire consolider une lanterne des morts située dans un cimetière près Saint-Genoul; une somme de 100 francs leur est accordée pour cette destination. MM. Damourette et de La Tremblaye sont chargés de surveiller le travail.

M. de Girardot dépose sur le bureau une Histoire manuscrite de la ville de Dun-le-Roi, ouvrage d'un jeune homme de cette ville, M. Paul Choreau; cette histoire, bien imparfaite sans doute, mais renfermant des faits curieux et témoignant de consciencieuses recherches, mérite des remercîments du Congrès. M. le Président, au nom de la Société, décide que des remercîments seront consignés au procès-verbal.

M. Thevenot obtient la parole pour donner des explications sur la restauration des verrières de la cathédrale de Bourges, il le fait en ces termes :

NOTE SUR L'ESSAI DE RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

Messieurs,

Un travail préparatoire a été ordonné par une lettre de M. le Ministre des cultes en date du 15 janvier 1845, et exécuté dans les années 1846, 47 et 48.

Ses éléments doivent servir de base à un travail général de restauration aussi exacte que possible.

En conséquence, après avoir rempli les formalités, j'ai choisi pour base de mon opération.

1°. Le vitrail représentant la légende de saint Thomas, très-dégradé;

2°. Le vitrail des Bouchers (nouvelle alliance), dégradation moyenne;

3°. Trois verrières de la chapelle St.-Etienne, à peu près à moitié supprimées, et qui, dans ce qu'il en reste, sont très-peu détériorées;

La lacune de ces trois derniers vitraux permettait de juger de l'effet et du mérite d'imitation d'un raccord entièrement neuf, sur une échelle suffisante.

L'opération prise en masse comprend environ 40 mètres carrés.

Pour concilier à la fois la sûreté du travail, sa bonne exécution et la part de responsabilité qui me revient dans cette restauration délicate et difficile, j'ai procédé de la manière suivante, sous la surveillance de M. l'architecte du monument, et je me suis imposé moi-même librement cette marche.

1°. Estampage des panneaux.

A la dépose de chaque panneau historié, il a été fait sur papier goudron trois estampages des plombs du panneau, la

place des verres non existants a été indiquée par une teinte, les fentes marquées par un trait en encre rouge et les plombs reproduits en noir. De ces trois estampages vérifiés, confrontés avec les panneaux et signés par M. l'architecte, le premier a été gardé, comme minute, par l'architecte, le deuxième a été donné à mon chef d'atelier, à Bourges, le troisième m'a été remis comme garantie.

Cette opération a un double objet. Elle constate les pièces manquantes et les fentes des verres. L'estampage donne donc aussi complet que possible l'état matériel du vitrail plus ou moins dégradé, lors de sa remise au restaurateur. Cette pièce a aussi une autre destination. Lorsque des verres, dans le cours du travail, sont reconnus tout-à-fait hors de service, ils sont remplacés par des verres neufs, mais tous ces fragments vieux peuvent et doivent être représentés : à cet effet, après avoir été soigneusement recueillis dans un sac portant le titre de chaque vitrail et le numéro d'ordre du panneau historié, ils sont numérotés et scrupuleusement vérifiés à la place qu'ils occupaient ; ce dont l'estampage remis au chef d'atelier fait foi par un numéro correspondant.

Cet estampage lui-même a été renfermé dans le sac des vieux verres et remis à M. l'architecte, sur récépissé, après vérification. On pourra ainsi faire facilement l'inventaire des vieux verres hors de service. En un mot, ce procédé est le contrôle le plus sûr pour l'administration et la plus précieuse garantie de l'artiste contre toute recherche ultérieure.

2°. Calque sur verre.

Après l'opération de l'estampage toute matérielle, il y en a une seconde que j'ai cru devoir faire exécuter pour ma garantie personnelle et celle de l'administration.

Après la remise du panneau de verre, j'ai fait faire pour chaque médaillon historié ou légendaire, un calque transparent, sur papier végétal, avec la plus rigoureuse exactitude.

Ce calque a servi à faire un fac-simile colorié dont je parlerai plus bas et il a reproduit avec fidélité les plombs, les fissures et fentes, absolument comme l'estampage, et enfin les personnages du sujet.

Ce calque, portant le numéro du médaillon historié, a été fixé sur une feuille grand aigle de papier carton.

3°. Fac-similé colorié.

Au moyen du calque sur papier végétal on en a fait à l'aquarelle, sur une feuille de papier grand aigle, un état colorié du sujet, avec ses parties manquantes laissées en blanc, ses fissures, ses restaurations plus ou moins habiles et de date inconnue, quelquefois cependant très-anciennes, ses rhabillages de vitrerie, ses plombs plats modernes : enfin on a cherché à obtenir une reproduction aussi exacte que possible, comme dessin et couleur de l'état actuel de la verrière, on pourrait appeler cela un inventaire colorié. Chaque sujet porte une étiquette lithographiée indiquant le sujet de la verrière avec son numéro d'ordre.

Chaque vitrail portant des étiquettes de couleur différente, il ne peut y avoir de confusion dans les nombreux sujets reproduits.

4°. Etude de restaurations.

Un autre calque a été fait à la sépia, toutes les fois seulement que cela a été nécessaire pour étudier la restitution des parties manquantes, telles que têtes, draperies, etc. Au point de vue archéologique, et pour plus de clarté, le travail des parties reproduites a été constamment indiqué par une teinte légère de carmin.

Le médaillon n°. 9 du vitrail de St.-Thomas contient un petit tableau de classement de toutes ces restitutions ; on a poussé le scrupule jusques au point de distinguer par une teinte bleuâtre les plombs modernes, des vieux plombs à rabot anciens exprimés eux-mêmes en noir.

Le travail du calque sur verre, du fac-similé colorié de l'étude de restauration et du travail neuf de restitution de la partie refaite à neuf dans la chapelle de Saint-Etienne, comprend environ 200 feuilles grand aigle.

Le travail de restitution de la chapelle de St.-Etienne n'a exigé pour chaque médaillon à restituer qu'un carton colorié dans le style de l'époque de la verrière. Il y a eu 24 médaillons restitués dans la partie basse des verrières de la chapelle de St.-Etienne.

Les garanties matérielles de l'opération sont donc :

1°. Un estampage triple, signé par l'architecte et remis aux parties intéressées ;

2°. Un calque sur verre, conforme à l'estampage et contrôlé par l'architecte ;

3°. Un fac-similé colorié, signé par l'artiste et conforme aux précédents états pour les verres ;

4°. Une étude à la sépia pour la restauration, avec l'indication des parties reproduites par une teinte de carmin.

Ce n'est pas tout : ces garanties se complètent encore par de nouvelles précautions dont j'ai voulu entourer ce travail si important.

On a vu avec quel soin j'ai fait recueillir les anciens verres détériorés et mutilés par l'âge.

Le plomb à rabot, vieux, oxidé, hors de service, a été aussi conservé, pesé et mis dans des sacs avec des numéros d'ordre et l'indication du poids, et placé dans un magasin avec décharge de la part de M. l'architecte dans le but de le représenter au besoin et d'établir dans quel état il se trouvait et quelle différence en poids pouvait exister entre ce plomb ainsi altéré et le plomb neuf.

J'ai en outre déposé dès le commencement, entre les mains de M. l'architecte, les échantillons des verres et des plombs qui ont servi à la restauration.

Prise en masse, la plombure nouvelle est d'un quart environ en poids plus pesante que l'ancienne, ce qui donne toutes les conditions de solidité possible.

Il est aisé de voir par la marche que j'ai suivie, qu'aucun fragment devenu ancien, aucune parcelle du réseau du vieux plomb, aucune preuve matérielle enfin, de l'état du vitrail lorsqu'il ma été remis, n'a pu s'égarer, et qu'à chaque moment de l'opération', le contrôle le plus sévère a pu s'exercer, comme aussi, par cette mesure qu'il a introduite, l'artiste chargé de ce travail difficile a pu éclairer constamment la voie qu'il a suivie et mettre ainsi à couvert sa responsabilité sous le rapport matériel.

Ma marche a été plus facile pour la restitution.

Pour les travaux de grands raccords, ou restitution sur une grande échelle, une étude coloriée comme le fac-similé et reproduisant, autant qu'il a été possible, le style et la couleur des parties existantes, m'a paru seule nécessaire.

En effet, jusques ici les détails dans lesquels je suis entré ne concernent que la restauration proprement dite, mais il est aisé de voir que la restitution des parties supprimées des vitraux de St.-Etienne, de St.-Laurent et de St.-Vincent, en un mot, le raccord à neuf de cette lacune sur une échelle suffisante, demandé par la lettre ministérielle, n'exigeait aucune des garanties précitées; ce travail très-ardu à un autre point de vue, consistait uniquement à reproduire, avec la plus grande fidélité possible, la chaîne historique interrompue des légendes dont le commencement avait été supprimé dans le bas des fenêtres, et à retrouver l'effet de couleur, l'aspect, le style et le caractère esthétique de ces sujets.

Il y avait à refaire les cartons de douze médaillons sur vingt, autrefois existants, de la légende de Saint-Etienne. Comme distribution des scènes, cette légende se prêtait peu à remplir cette lacune considérable, cependant le parti que j'ai pris est

autorisé par des exemples ; ainsi, les noces de Cana dans la chapelle de la sainte Vierge, à la cathédrale de Troyes, où la composition est aussi délayée et diffuse, pour le moins, que la scène de la Synagogue (partie neuve), et de la Lapidation (partie ancienne), dans le vitrail de St.-Etienne, m'autorisaient à suivre cette voie.

Je n'ai rien à dire des cartons des six médaillons manquants à chacun des vitraux de St.-Laurent et de St.-Vincent, sinon qu'ici, au contraire, j'étais gêné par l'abondance des motifs, il a fallu concentrer en quelques traits plus saillants ces naïves histoires.

J'ai aussi à parler des travaux de consolidation générale qu'on a exécutés à toutes les hauteurs de l'édifice ; une remise en plomb, provisoire, permet d'attendre quelques années la réalisation du projet général de restauration qui sera sans doute présenté plus tard.

Ce travail était de la plus grande urgence, et sur plusieurs points, les plombs étaient tellement oxidés que des panneaux n'ont pu être recueillis qu'avec les plus grandes précautions et en collant des papiers dessus, surtout dans les fenêtres hautes, et les rosaces du chœur, au nord.

Deux registres d'attachements ont été tenus, l'un à souche avec le visa de l'architecte, l'autre à Clermont, par l'architecte chargé de la restauration pour les objets indiqués dans la lettre ministérielle du 10 décembre 1845.

On a transporté à Clermont les fragments qui demandaient une étude longue à faire ; pour le surplus, des verres peints ont toujours été envoyés à Bourges où la mise en plomb s'est opérée pour tout ce qui n'offrait aucun intérêt d'étude, mais pour appeler sur les travaux faits à Clermont, comme restauration un contrôle de garantie ; j'ai fait, à dessein, exécuter à Bourges quelques travaux correspondants sous la surveillance de l'architecte, et qui avaient pour but d'établir la

différence qui aurait pu exister sur les matières, le temps et les frais accessoires, et constater ainsi des résultats analogues ou divergents.

Voilà l'ensemble de la marche de l'opération matérielle de la restauration.

J'ai à dire quelques mots seulement sur le travail archéologique, le rapport, déjà étendu, ne permettant pas de plus longs développements.

Je dois, avant de terminer, citer sur ce sujet si controversé et si difficile, l'opinion des hommes éclairés, des savants et des archéologues les plus distingués sur cette matière, opinion professée dans une occasion solennelle, je veux parler du concours ouvert en 1847, entre tous les peintres verriers de France, pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris, projetée alors par M. le Ministre des travaux publics.

« Le restaurateur..... dit l'honorable rapporteur de la commission, M. l'abbé Arthur Martin (auteur de la monographie des vitraux de la cathédrale de Bourges), devra compléter cet effet en s'identifiant, en quelque sorte, avec l'esprit, le goût et le style des artistes du XIIIe. siècle. Sa tâche sera de se rendre compte, dans le plus minutieux détail, des scènes historiques et légendaires qui s'unissaient dans un vaste plan, et offraient à la pensée un ensemble non moins harmonieux que celui qui charme encore la vue. Il devra comprendre comme un contemporain de saint Louis, « le choix des « sujets, la composition des médaillons, le caractère des « figures, la forme des accessoires, et par dessus tout dans « une peinture de décoration, reproduire les vrais tons de « couleur des anciens, et les rapprocher avec ce sentiment « exquis des lois de l'harmonie qui nous fait pardonner « si aisément aux peintres du XIIIe. siècle ce qui pouvait « leur manquer de science ou de dessin. Il faudrait enfin que

« l'œuvre nouvelle se fondît avec l'ancienne de manière à « rendre l'illusion parfaite. »

Ce passage si clair et si positif ne laissait aucune hésitation sur la marche à suivre ; initié moi-même à ces doctrines depuis de longues années, je m'estime heureux de m'être conformé à ces règles tracées de main de maître et que j'ai eu constamment en vue dans mon travail. C'est à d'autres à dire si j'ai réussi.

Ici comme ailleurs nous avons plutôt indiqué des sujets d'étude que résolu des questions ; c'est là le but que nous nous sommes toujours proposé ; nous espérons que notre appel sera entendu et compris.

M. de Caumont prend la parole pour prononcer la clôture de la session. En remerciant M. Matter, premier président, d'avoir mis le palais de la Cour d'appel à la disposition de la Société, il annonce que la séance publique de l'Institut des provinces sera commune, en quelque sorte, à l'Institut et à la Société française, car il s'agit de récompenser les personnes qui ont produit des œuvres remarquables *à l'exposition régionale*, et l'archéologie a eu sa bonne part dans les dessins qui ont figuré à l'exposition des beaux arts, aussi la Société française a-t-elle voulu fournir trois médailles d'argent pour les dessins d'archéologie (plans, vitraux, épis) ; M. de Caumont invite, en conséquence, tous les membres à assister à la séance publique qui se tiendra à 3 heures, sous la présidence de M. le Préfet du Cher.

Le secrétaire,

Georges DE SOULTRAIT,

Inspecteur de l'Allier.

PROMENADE MONUMENTALE

A BOURGES.

VISITE DE LA CATHÉDRALE (3 OCTOBRE).

Le parvis de St.-Etienne avait été indiqué comme lieu du rendez-vous. Bientôt la réunion fut assez nombreuse pour qu'on pût se livrer à l'étude de cet imposant monument.

Il est inutile de parler du sentiment de respect et d'admiration dont on se sent pénétré lorsque, pour la première fois, on entre dans l'immense basilique de St.-Etienne de Bourges; le même sentiment, quoique moins vif, pénètre ceux même qui déjà la connaissent et qui l'ont visitée plusieurs fois. Cependant, après cette première impression, quand on vient à en étudier les détails, on regrette d'y rencontrer quelques imperfections.

M. de Caumont pria M. Crosnier de se charger des explications sous les rapports archéologique et iconographique, il voulut bien accéder à cette demande et rédiger le procès-verbal suivant :

Cinq portails donnent entrée dans cinq nefs, avec double déambulatoire et des chapelles rayonnant autour du sanctuaire; on remarque l'absence du transept, qui n'existe ni en plan ni en élévation; l'axe ne présente aucune inclinaison. Tel est en peu de mots le plan de l'édifice.

Tout en admirant l'élancement des piliers, plusieurs membres font remarquer que la hardiesse des voûtes moyennes nuit à l'aspect général de la galerie qui les surmonte. Cette

observation est très-juste ; en effet, les arcades centrales du triforium paraissent écrasées par l'arc ogival qui les encadre. Privé de ses dimensions, cet arc n'a plus la grâce qu'on pourrait désirer ; il paraît tronqué. Après cette première observation, deux questions ont été posées : 1° Pourquoi ce monument, qui accuse le XIIIe. siècle, est-il sans transept et fait-il exception au plan général des grandes basiliques de cette époque ? Pourquoi ne présente-t-il pas l'inclinaison symbolique qu'on remarque dans les églises du XIIIe. siècle ?

M. Crosnier répond qu'il n'a pas encore sérieusement étudié la cathédrale de Bourges sous ce double rapport, mais qu'il croit cependant pouvoir aider à la solution de ces questions en soumettant au Congrès quelques observations.

Il partage le sentiment de quelques archéologues qui prétendent que les deux portails latéraux auraient été les extrémités du transept de l'église, construite au XIIe. siècle au moins en partie, et que, dans le plan primitif, cette église aurait présenté une croix latine avec trois nefs seulement au lieu des cinq qui existent actuellement ; mais que le XIIIe. siècle s'empara de cette œuvre ou détruite en partie ou du moins peu avancée, et conserva les deux portails qui étaient debout, tout en construisant sur de plus vastes proportions ; que voulant ajouter alors deux autres nefs latérales, l'architecte, conservant les anciens portails, s'était trouvé dans la nécessité de supprimer les transepts au moins en plan par terre, car il eût pu l'établir en élévation comme on en trouve des exemples dans des églises de deuxième et de troisième ordre. Que cette première raison conduisait à la solution de la seconde question. Si, en effet, le XIIIe. siècle a élevé ses piliers et ses murailles sur des fondations du XIIe., comme à Sens, nous devons remarquer, à Bourges comme à Sens, absence de l'inclinaison, qui se rencontre rarement au XIIe. siècle et qui paraît être un caractère particulier des églises du XIIIe.

Quelques membres du Congrès font observer que les bases des colonnes qui ornent les piédroits de ces portails présentent tous les caractères du XIIIe. siècle, et de là concluent avec d'autres auteurs qui déjà en ont parlé, que l'église tout entière est du XIIIe. siècle, et que l'architecte frappé de la beauté de ces portails, qui auraient appartenu ou à une église voisine ou à l'ancienne cathédrale, les auraient transportés pour leur donner place dans la construction de l'église actuelle.

M. Crosnier répond qu'en admettant cette supposition on laisse insolubles les questions qui concernent l'absence du transept et de l'inclinaison de l'arc; que tout le monde sait qu'au XIIe. siècle les claveaux sont de faible dimension, les nervures et les différents membres des voussures sont indépendants et superposés, qu'il eût été impossible d'exécuter cette transposition sans qu'il y eût eu des fractures, qu'on ne remarque nulle part; que quant aux bases des colonnes, elles sont évidemment du XIIIe. siècle, mais qu'on peut supposer ou que ces bases auront été endommagées et reprises en sous-œuvre, ou qu'elles n'auraient été qu'épannelées au XIIe. et parachevées au XIIIe. lorsqu'on a entrepris les narthex. Il est à remarquer que les narthex, œuvres du XIIIe. siècle, présentent des détails d'ornementation qui paraissent être une réminiscence du romano-byzantin et se rapprochent de l'âge des portails.

Le temps presse; on suspend la discussion sur les détails archéologiques pour passer à l'étude de la partie iconographique.

Le portail méridional représente le grand sujet du XIIIe. siècle, J.-C. juge ou docteur; d'une main il tient le livre de la vérité, son attribut ordinaire : la droite est étendue. Les quatre animaux évangéliques, tenant un livre chacun, l'accompagnent. Au-dessous de cette scène du tympan, le linteau réunit les douze apôtres; c'est bien ici leur place, car

si nous considérons J.-C. comme juge, ils doivent juger avec lui, *vos autem sedebitis judicantes duodecim tribus Israel.* Si nous le considérons comme docteur, ils sont chargés de propager sa divine doctrine, *euntes ergo docete omnes gentes.* Les sujets secondaires peuvent se rattacher à l'une et à l'autre de ces deux fonctions du Sauveur; ils indiquent les efforts du mal contre le bien, la lutte du vice contre la vertu. Or, J.-C. comme docteur doit détruire les funestes influences du péché, comme juge il doit le punir en même temps qu'il récompensera la vertu. Ces luttes sont représentées sur les chapiteaux qui surmontent les colonnes de ce portail. C'est la chute d'Adam qui a introduit le péché dans le monde, et qui est chassé du paradis terrestre; ce sont trois hommes à cheval s'avançant contre un ours qui se dresse contre eux; c'est un homme jouant de la harpe, un autre homme l'écoute, ce second porte une tête humaine sur un corps d'oiseau terminé par une queue de serpent; il réunit la prudence du serpent à la simplicité de la colombe pour ne pas se laisser séduire par des accords voluptueux. Plus loin, c'est un petit être humain (âme) dévoré par un griffon et un dragon, tandis qu'auprès Samson déchire la mâchoire d'un lion; un dragon se précipite sur un homme renversé, cherchant cependant, avec son bouclier, à se garantir de ses atteintes; un homme lutte contre un petit monstre. Il est impossible de ne pas reconnaître ici ce duel terrible entre le vice et la vertu, qui a commencé avec le monde, le génie du mal dont J.-C., par sa doctrine, est venu affaiblir l'empire en attendant qu'à la fin des siècles il l'enchaîne pour l'éternité.

Les piédroits sur lesquels reposent les voussures sont ornés de six grandes statues ayant pour soutien des colonnes raccourcies avec leurs chapiteaux; au-dessus les colonnes continuent avec d'autres chapiteaux historiés, ceux que nous venons d'étudier.

Ces six personnages appartiennent à l'Ancien Testament et cependant ils sont nimbés, comme au grand portail d'Angers. A droite (gauche du spectateur), ils portent la couronne royale en tête ; on remarque une reine placée entre deux rois. A gauche, la même disposition existe ; mais la femme seule est couronnée. Un de ces derniers personnages tient les Tables de la Loi, c'est Aaron. Tous les autres portent des livres ou des philactères ; sur une de ces banderolles, on croit lire *Josias.*

Portail septentrional.—Les figures de ce portail, quoique plus endommagées encore, sont cependant généralement reconnaissables. Au centre du tympan, sous un riche dais, Marie assise tient sur ses genoux son divin Enfant ; ici encore la pose, les formes, l'agencement des draperies, tout annonce une influence byzantine, influence que déjà nous avons pu remarquer dans les personnages nimbés de l'autre portail. Dans la partie supérieure, deux anges, brisés en partie, balançaient l'encensoir ; au-dessous des anges, on aperçoit dans l'éloignement des sujets secondaires plus difficiles à reconnaître, entre autres le *Gloria in excelsis.*

A droite, les trois Rois Mages s'avancent vers le nouveau né pour lui offrir leurs présents ; à gauche, c'est l'Annonciation et la Visitation. On ne voit point comme à l'autre portail six grandes statues se dresser contre les piédroits des voussures, deux grandes figures sveltes sont les seules qui ornent les côtés ; malheureusement elles sont trop frustes pour qu'on puisse les reconnaître d'une manière certaine. Il me semble cependant que l'une est celle d'un homme jeune encore, l'autre est une femme ; ce serait, si je ne me trompe, Salomon et Bethsabée, qu'on retrouve souvent aux portails consacrés à Marie.

Nous avons tous été frappés d'admiration en contemplant la richesse d'ornementation de ces deux portails ; les colonnes, les bases, les chapiteaux, les boudins des voussures, les

linteaux, semblent avoir réuni tout à la fois le fini et la variété des dessins que les églises de Cluny présentent dans les premières basiliques monacales de la Bourgogne.

Grand portail. — Le Congrès se transporte ensuite sur le parvis de la cathédrale. La façade est, comme nous l'avons dit, ornée de cinq portails. Le portail central et les deux portails secondaires à gauche appartiennent au XIIIe. siècle. Sans nous occuper des détails archéologiques, nous allons l'étudier sous le rapport iconographique.

Une suite de tableaux remplissent l'intervalle laissé par la retombée de chaque ogive de l'arcature inférieure qui règne au-dessus du soubassement des portails; c'est le développement des différentes scènes de la Genèse : la création du monde, la formation de la femme, la défense que Dieu fait à nos premiers parents, la tentation, le péché originel, Adam et Eve chassés du paradis terrestre, le travail suite de leur péché, Adam cultive la terre tandis qu'Eve file; le sacrifice d'Abel et de Caïn, Dieu adresse la parole à Caïn pour l'engager à chasser de son cœur le sentiment de la jalousie qui l'agite; le meurtre d'Abel, la fuite de Caïn, Lamech tue Caïn. Noë prépare l'arche, ou y introduit les animaux. — Les hommes cherchent à fuir le déluge, une femme porte avec elle trois pains et son enfant qu'elle tient par la main en porte un. — Différentes scènes du déluge en partie restaurées, mais sans aucun goût. — Noë envoie la colombe. — Corps morts laissés par le déluge quand les eaux se furent retirées. — Noë sort de l'arche. — Culture de la vigne, fabrication du vin, ivresse de Noë. — Crime de Cham, il tient par la main son enfant Canaan, sur qui devait tomber la malédiction de Noë et qui semble ici participer au crime de son père. — Sacrifice de Noë, Dieu lui apparaît et lui montre l'arc-en-ciel comme gage de la promesse qu'il lui fait de ne plus punir les hommes par le déluge. — Noë cultive la terre. Telles sont les différentes scènes

que déroulent ces trois portails vers leurs bases; malheureusement, les tristes restaurations qu'on y a faites détruisent en partie ce qu'il y avait de naïf dans l'œuvre primitive.

Le tympan du portail central reproduit la grande scène du XIIIe. siècle, le jugement dernier; la résurrection des morts garnit le linteau : les uns soulèvent encore la pierre sépulcrale et paraissent se réveiller de leur long sommeil, les autres sortent du tombeau, d'autres sont déjà sortis; tous sont agités par la terreur que l'espérance dans quelques-uns semble adoucir. On croirait les entendre répéter la strophe du DIES IRÆ : *Recordare, Jesu pie, quod sum causa tuæ viæ, ne me perdas illa die.*

Au-dessus se déroule une autre scène non moins effrayante, le pèsement des âmes. L'archange saint Michel, le ministre des vengeances, tenant en main la terrible balance, pèse les âmes; à sa droite, les anges gardiens lui présentent les âmes qui ont été fidèles à suivre leurs conseils, et les conduisent ensuite au lieu de l'éternel bonheur où elles sont déposées dans le giron du père Abraham assis sous un dais; mais avant d'entrer dans ce lieu, elles semblent devoir être soumises à un nouveau contrôle, saint Pierre-*Claviger* garde les portes du paradis. A la gauche de saint Michel, le prince des démons cherche à faire pencher la balance de son côté; joyeux quand on lui a livré une victime, il la transmet à ses cruels satellites, qui la poussent devant eux en lui faisant déjà subir toutes sortes de tortures, puis la précipitent dans la cruelle marmite, sous laquelle d'autres démons entretiennent le feu avec une joie infernale. Ici c'est un pêle-mêle épouvantable de toutes les conditions; le pontife, la mitre en tête, le prince avec sa couronne, la femme du monde avec ses atours, sont entassés sans commisération, car tous sont égaux devant le souverain juge, et Satan ne respecte et n'épargne personne. Avec une étude plus sérieuse, nous pourrions reconnaître les

différents vices qui sont la cause de tant de tourments : ces serpents qui dévorent les seins de cette femme malheureuse, le crapaud qui s'attache à cette autre, nous montrent déjà les tristes victimes de l'impureté. Mais jetons un coup-d'œil sur les bourreaux : ne serait-ce donc pas assez pour nous inspirer l'horreur du démon, de le représenter avec son corps velu, sa figure contournée et grimaçante, ses cornes sur la tête et des griffes aux mains et aux pieds? Non, il faut, dans l'esprit de l'artiste, que sa malice soit représentée d'une manière plus frappante encore, et c'est pourquoi il a couvert d'un épouvantable masque toutes les parties saillantes de son corps, masque sur les seins, sur le ventre, sur les genoux; une longue queue se termine par une tête de serpent qui presse de ses cruelles morsures ceux qui dans le trajet qui sépare le plateau de la balance de la marmite enflammée, voudraient ralentir le pas. Enfin, au sommet du tympan, J.-C. juge est assis sur un trône; sous ses pieds on voit en miniature la tentation de nos premiers parents dans le paradis terrestre; au-dessus deux anges tiennent les disques du soleil et de la lune, témoins des vertus et des crimes; aux pieds du Sauveur sont à genoux la sainte Vierge et le disciple bien-aimé. Marie toujours bonne, toujours compatissante, vient adoucir la colère du souverain juge; saint Jean, fils adoptif de Marie, semble vouloir rappeler au Sauveur la Cène et le Calvaire, dépositaires de son immense charité. Des anges portant les attributs de la passion, un entre autres tenant les *trois* clous, complètent la scène du tympan.

Les voussures de ce magnifique portail sont composées de six rangs de figurines, séparés par des boudins ornés de dessins variés, c'est toute la cour céleste : au premier rang, une troupe de Chérubins et de Séraphins à six ailes, qui les enveloppent et ne laissent paraître que la tête et les pieds; le second rang est formé par les Anges et les Archanges; le troi-

sième rang contient les saints de l'Ancien-Testament, et les trois autres rangs, les saints et saintes de toute condition.

A gauche du portail central, est le portail du patron. Le tympan divisé en trois, représente d'un côté, dans le premier compartiment, l'ordination de saint Etienne, suivi des six autres lévites qui doivent recevoir comme lui l'imposition des mains, de l'autre le généreux diacre entraîné hors de la synagogue. Le second compartiment rappelle son glorieux martyre, et le troisième, au sommet, nous montre le Sauveur qui, bientôt, sera sa récompense, bénissant le premier athlète de la foi et l'encourageant au milieu du combat : *Video cœlos apertos et filium hominis sedentem a dextris Dei.* (Act. Apost. cap. 7. 55.)

La cour céleste garnit les voussures.

L'autre portail est celui de saint Ursin, apôtre de Bourges. Le tympan est aussi divisé en trois compartiments. Dans le premier compartiment, saint Ursin reçoit sa mission, il est accompagné de saint Just, qui doit partager ses travaux ; il part, emportant avec lui les reliques de saint Etienne, mais il meurt avant d'arriver à Bourges et est enseveli par saint Just.

Dans le second compartiment, il convertit Léocade, prince du pays, et consacre l'église qu'il a élevée en l'honneur de saint Etienne ; au sommet du tympan, il baptise Léocade et son fils.

La voussure représente la cour céleste.

Ces trois portails appartiennent au XIIIe. siècle.

Portail de droite. — Les deux autres portails à droite du portail central, accusent la fin du XVe. siècle ou le commencement du XVIe. ; ils sont consacrés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Guillaume. Il est facile de reconnaître les 23 tableaux qui ornent la partie du soubassement, c'est le détail de la vie de la sainte Vierge et les principaux traits de la vie du Sauveur ; nous allons nous contenter de les indiquer : 1°. Con-

ception de la sainte Vierge, Rencontre de Joachim et d'Anne, auprès de la Maison-Dorée; 2°. Naissance de Marie; 3°. Présentation, Marie monte les degrés du temple; 4°. Mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph; 5°. Annonciation; 6°. Naissance de J.-C.; 7°. *Gloria in excelsis*; 8°. Adoration des bergers; 9°. Adoration des mages; 10°. Présentation de Jésus-Christ au temple; 11°. Fuite en Egypte, Les idoles tombent au passage de la sainte famille; 12°. Hérode ordonne le massacre; 13°. Massacre des innocents; 14°. Jésus au milieu des docteurs; 15°. Baptême de J.-C.; 16°. La Samaritaine; 17°. Entrée triomphante à Jérusalem; 18°. Jésus au jardin des Olives; 19°. Trahison de Judas; 20°. Condamnation du Sauveur; 21°. Crucifiement; 22°. Descente de croix; 23°. Résurrection de J.-C.

Le tympan du portail consacré à la sainte Vierge est une traduction en pierre de la légende dorée sur l'assomption de Marie; cependant, nous devons remarquer que cette traduction est fort abrégée et présente même quelques variantes. L'artiste n'a point représenté les derniers moments de Marie, car, en suivant la légende, il l'eût représentée assise, expirant dans un transport d'amour; il a commencé son œuvre au moment où, après le dernier soupir, son âme se réfugia entre les bras de J.-C. qui était venu assister à la mort de sa sainte mère. Il est à remarquer qu'ordinairement l'âme de Marie est, par respect, vêtue, tandis que les âmes des autres saints sont entièrement nues; cependant ici, contrairement aux usages admis par les iconographes du moyen-âge, cette âme est seulement voilée à la partie inférieure; ne nous en étonnons pas, car il ne faut pas oublier que nous sommes à la fin du XVe. siècle ou au commencement du XVIe.; les artistes faisaient alors bon marché des usages et des convenances. A la tête du lit, saint Jean porte la palme; de l'autre côté, un apôtre assis lit dans un livre ouvert sur ses genoux: saint

Pierre se tient penché vers le milieu du lit, tel est le motif du premier compartiment du tympan; le second contient l'assomption de Marie; elle s'élève glorieuse vers les cieux, soutenue par deux anges qui tiennent une large draperie, deux autres anges balancent l'encensoir devant leur reine, et deux autres portent des coupes remplies de parfums. On retrouve encore des anges avec des coupes et des encensoirs, dans le tableau placé au sommet du tympan; au milieu d'eux, J.-C. couronne sa sainte mère qu'il a fait asseoir sur le même trône. *Adstitit regina a dextris tuis.* La cour céleste garnit les voussures.

Le tympan du portail de saint Guillaume est orné des principaux traits de la vie de ce saint.

Après l'étude du portail, le Congrès est rentré de nouveau dans l'intérieur de la basilique, pour contempler les magnifiques vitraux qui forment son plus bel ornement; il ne s'agissait pas ici d'expliquer les différents sujets représentés sur ces vitraux, le temps manquait, et d'ailleurs les savants travaux des pères Martin et Cahier sur ces légendes diaphanes étaient, au musée de la ville, à la disposition des membres du Congrès, il s'agissait de juger des restaurations récentes qui y ont été exécutées par M. Thevenot, de Clermont. L'artiste était témoin de cet examen, il attendait avec confiance le jugement que devait porter ce jury impartial; bientôt des félicitations unanimes le dédommagèrent amplement de certaines critiques mal fondées, et qui, heureusement, n'avaient pas ébranlé son courage dans l'important travail qu'il avait entrepris.

En longeant le chœur pour se rendre à la chapelle nouvellement consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, tous les membres du Congrès faisaient des vœux pour voir disparaître cette lourde muraille qui obstrue les arcades latérales du chœur et les stalles qui y sont adossées. Déjà, grâces aux démarches

de son Eminence Mgr. le cardinal Dupont, archevêque de Bourges, les deux pilastres qui défiguraient l'entrée du chœur ont été enlevés ; espérons qu'il en sera de même de cette masse inutile et disgracieuse.

Nous terminâmes la visite de la cathédrale par la chapelle du Sacré-Cœur ; un jeune artiste exécutait dans cette chapelle un autel surmonté d'un rétable dans le style des premières années du XVIe. siècle. L'autel, tout à la fois simple et léger, présente cependant les détails d'ornementation adoptés à cette époque ; ce n'était pas là pour lui le point de la difficulté. Mais comment composer un rétable du XVIe. siècle pour une fête, pour une dévotion qui ne fut établie qu'un siècle plus tard. Nous montrer le Sauveur avec son cœur enflammé, ou la poitrine entr'ouverte pour laisser échapper des jets de flammes de ce foyer de charité, eût été sans doute une pensée digne d'un artiste chrétien, mais c'eût été un anachronisme; le pélican se déchirant le flanc pour nourrir ses petits, était un symbole consacré depuis long-temps pour exprimer toute la générosité de l'amour de J.-C. pour les hommes *Pie pelicane, Jesu Domine, me immundum munda tuo sanguine* (saint Thomas Aq.); mais l'artiste n'eût eu aucun mérite à exécuter un sujet aussi simple. M. Dumoutet a su tout concilier, le véritable sentiment religieux, les principes iconographiques et la chronologie, tout en adoptant un champ assez vaste pour exercer son talent.

Personne ne lui fera un reproche d'avoir voulu s'inspirer en contemplant le *Christus consolator* de Scheffer ; ce n'est point ici une copie servile, c'est une imitation enrichie de nouveaux détails.

Au-dessus de la porte du tabernacle qui est noyé dans la masse de pierres du bas-relief, le Christ au nimbe crucifère est assis au milieu d'un chœur de Chérubins ; il montre aux malheureux qui sont à ses pieds, les cicatrices de ses mains,

et sa robe entr'ouverte laisse apercevoir la plaie de son côté ; à sa droite est la consolatrice des affligés, *consolatrix afflictorum ;* Marie, de concert avec le disciple bien-aimé qui est à la gauche du Sauveur, intercède pour ceux qui souffrent. Au-dessous, à droite et à gauche de la porte du tabernacle, deux saintes sont agenouillées et unissent leurs prières à celles de Marie et de saint Jean : l'une est sainte Jeanne, elle tient en ses mains une couronne d'épines, tandis que la couronne royale qu'elle a dédaignée est à ses pieds; l'autre est sainte Solange, au tombeau de laquelle une foule de malades et d'infirmes viennent si souvent implorer leur guérison. C'était bien là la place de ces deux saintes, non seulement parce qu'elles sont les patronnes du Berry, mais encore parce que leur résignation et leur courage dans les rudes épreuves auxquelles la Providence les a soumises, doivent être les vertus de ceux qui souffrent. Deux anges planant au-dessus de la foule qui considère le Sauveur, portent chacun un lambel avec cette inscription : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* Tous semblent répondre à cette généreuse invitation par ces paroles de saint Paul : *Adeamus ergo cum fiducia ad Tronum.*

Toutes les conditions avec leurs peines et leurs misères, toutes les infirmités, toutes les grandes douleurs se trouvent réunies; c'est, à droite, un pauvre prisonnier avec sa famille éplorée, un esclave chargé de chaînes, un guerrier malheureux, un sculpteur tenant en main son ciseau, que son talent n'a su garantir de la misère, puis le Dante accompagné de Béatrix ; à gauche, à la suite de la personnification de l'Espérance, on voit un marin avec un mât brisé, une mère priant pour sa fille malade, une pécheresse essuyant les larmes du repentir, un poëte, un aveugle avec son bâton et sa pannetière : la résignation personnifie enfin une famille chrétienne qui conserve la foi dans le malheur. Vingt-sept

personnages composent ce magnifique bas-relief inspiré par la foi.

Puissent les justes éloges que le Congrès a adressés à l'auteur, être pour lui un nouveau motif d'encouragement, qui l'engage à persévérer dans l'art chrétien qu'il paraît si bien comprendre !

Le secrétaire-général du Congrès archéologique,

L'abbé CROSNIER.

VISITE DES MONUMENTS ANTIQUES DE BOURGES.

Le 4 octobre 1849, à midi, le Congrès archéologique s'est réuni au palais de Jacques Cœur, salle de la Cour d'assises, pour la visite des monuments antiques de la ville de Bourges.

Le Congrès s'est dirigé vers la maison de M. Berry, conseiller à la Cour, membre du Congrès, qui s'est empressé d'indiquer les restes de débris romains existant dans les diverses parties de l'édifice qu'il occupe.

Après avoir remarqué dans le salon de M. Berry un admirable vase de faïence française, de forme ovale, de la fin du XVIe. siècle, les visiteurs sont descendus par un escalier de 46 marches dans un souterrain voûté dont deux parvis, formant un angle rentrant, sont entièrement construits, jusques à la hauteur de 2^m^. 60^c^. environ, de pierres de grand appareil romain, qui évidemment proviennent d'un édifice antique, et ont été jetées en désordre dans les nouvelles fondations pêle-mêle avec des débris de colonnes antiques dont le fût est cannelé ; on a remarqué une base d'un profil assez pur, et un fragment de chapiteau corinthien dont les détails du tailloir accusent la fin du IIe. siècle : un tronçon de colonne décoré de trophées ; un autre tronçon orné de feuilles d'eau et de feuilles d'acanthe crispées ; tout enfin indique que ces restes proviennent d'un édifice romain de quel-

qu'importance, avoisinant les remparts de l'ancienne ville de Bourges. En effet, au rez-de-chaussée et au milieu de la maison de M. Berry, on remarque une tour romaine bien conservée à l'intérieur, joignant l'ancienne enceinte qui, de ce point, se dirigeait, à droite, vers le palais de Jacques Cœur, construit sur la ligne des fortifications romaines, et de l'autre côté, à gauche, allait rejoindre les murs antiques que l'on remarque à l'entrée de l'hôtel de la préfecture.

Après l'examen de ces débris de la civilisation romaine dans le centre des Gaules, le Congrès s'est transporté dans le jardin de la préfecture, où l'on a retrouvé la vieille muraille et une colonne milliaire assez bien conservée. De l'hôtel de la préfecture la réunion s'est dirigée, par les rues adjacentes, vers la porte de Seraucourt où se trouve une porte romane du XIIe. siècle, appartenant à l'ancienne église St.-Ursin. Cette belle porte, qui présente des détails curieux, tels qu'une chasse et un zodiaque, où l'année commence en février, a été préservée d'une destruction complète, par M. de Barral, ancien préfet du Cher, qui la fit placer en cet endroit pour la sauver, en l'utilisant, du marteau des démolisseurs modernes.

L'enceinte romaine, assez bien conservée jusques à la hauteur de 4 à 5^m., et qui va de la porte de Seraucourt au jardin de l'archevêché par lequel elle se replie en retour par un angle droit sur la cathédrale, a ensuite attiré l'attention du Congrès. On a d'abord rencontré, à 50^m. environ de la porte, une tour construite en grand appareil romain, par exception au mur d'enceinte, bâtie en petit appareil avec des chaînes de briques affectant des hauteurs inégales.

M. Thiollet, membre du Congrès, qui s'occupe avec un zèle infini de recherches sur les édifices antiques, avait eu l'heureuse idée de faire pratiquer des fouilles, et on a pu juger ainsi que la base de la tour, ou stylobate, sur lequel repose la tour ornée de pilastres très-peu saillants, avait été enterrée par des attérissements successifs.

M. Thiollet a fait remarquer que la présence de pilastres semblables avait été constatée par lui à Sens. M. de Caumont a indiqué le même système dans quelques tours des enceintes d'Arles et de Périgueux.

Une autre tour, dans le jardin de l'archevêché, est construite en petit appareil avec chaîneaux de briques assez rapprochées jusques à fleur du sol du jardin. Des fouilles dues encore à l'obligeante activité de M. Thiollet, sur un des flancs de la tour, ont fait voir le grand appareil sous le petit, ce qui rend probable l'opinion que cette dernière tour est semblable, dans le bas, à celle que nous avons décrite plus haut, ce que l'exhaussement seul du sol a empêché de reconnaître.

Là s'est arrêtée l'excursion; les débris de l'enceinte antique se perdent dans le dédale des édifices modernes au-delà de la cathédrale.

Le secrétaire,

BERRY.

Excursion archéologique du 5 octobre.

Le 5 octobre, à onze heures, les membres du Congrès ont continué leur excursion archéologique, et visité les monuments du moyen-âge que renferme la ville de Bourges. L'attention principale du Congrès a été dirigée d'abord sur l'hôtel Jacques Cœur, lieu de ses séances, monument remarquable, élevé par l'argentier de Charles VII, sur les débris d'une construction gallo-romaine qui formait l'enceinte de l'ancienne ville. Ce magnifique monument, où les arts du moyen-âge qui précédèrent la renaissance ont étalé les trésors et les caprices de l'imagination, a été exploré dans toutes ses parties, depuis l'emplacement des cuisines jusqu'au donjon; partout le cachet du maître, qui fit construire cette somptueuse demeure,

se rencontre gravé sur la pierre. La partie qui a attiré plus spécialement l'attention du Congrès a été la magnifique chapelle de ce véritable palais du moyen-âge, où l'élégance de la forme le dispute à la hardiesse de l'art. Il est à regretter que, dans l'appropriation du palais de Jacques Cœur au service des tribunaux qui y tiennent leurs séances, on ait en quelque sorte mutilé la chapelle en établissant un étage qui coupe en deux parties ce véritable chef-d'œuvre de l'architecture de l'époque : dans la partie supérieure, on trouve d'élégantes et remarquables peintures à fresque.

De là la Société s'est dirigée vers l'hôtel dit de Cujas, rue des Arènes, autre monument qui accuse l'époque de la renaissance, et où l'on retrouve le mélange de la brique aux matériaux qui entrent dans la construction de l'édifice, orné de jolies arabesques sur le portail extérieur actuellement muré. Des débris de fresque extérieure, et des traces d'inscriptions mutilées par le temps attendent que des explorateurs viennent les arracher à l'obscurité à laquelle ils paraissent condamnés. Le nom du célèbre Cujas leur mériterait au moins cet honneur. L'édifice qu'habita le grand jurisconsulte, sert actuellement de caserne à la gendarmerie.

Au sortir de l'hôtel Cujas, l'ancien hôtel-de-ville de Bourges, rue du Paradis, aujourd'hui le petit collége, attirait naturellement les membres du Congrès qui avait à fixer son attention sur une construction qui remonte à 1488, et remarquable surtout par une tour servant d'escalier, sculptée et ornementée du haut en bas d'une manière fort curieuse et par une salle, au rez-de-chaussée, dans laquelle se trouve une cheminée colossale du moyen-âge, offrant les armes sculptées de la ville de Bourges, avec ses supports de grande dimension, et dont tout le manteau est semé de moutons. Cette pièce sert de réfectoire.

Après le petit collége, et en suivant toujours l'enceinte

gallo-romaine, on trouve, rue des Vieilles-Prisons, l'hôtel l'Allemand, occupé aujourd'hui par la confrérie des Sœurs-Bleues, monument du moyen-âge, non moins remarquable que les précédents par l'élégance et le fini des ornements et l'originalité de la composition. Cet édifice, de la fin du XVe. siècle et du XVIe., est d'autant plus intéressant pour l'art, qu'il constate l'état fort avancé de la sculpture à cette époque.

L'excursion s'est terminée par la visite de l'ancien grenier du chapitre métropolitain de St.-Etienne, monument du XIIIe. siècle, également appuyé sur l'enceinte gallo-romaine, à peu de distance du portail latéral nord de la cathédrale. Cet édifice n'offre de remarquable, outre son antiquité, que ses voûtes à ogives surbaissées, qui soutiennent l'étage supérieur destiné à recevoir les grains auxquels le chapitre avait droit. L'étage inférieur est occupé actuellement par une partie des chevaux du régiment d'artillerie.

Avant de reprendre le cours de ses séances, le Congrès a visité, avec le plus grand intérêt, l'exposition régionale des produits de l'industrie dans l'ancienne église des Carmes, et a reconnu avec plaisir que les produits, en grand nombre et variés, répondaient à l'attente générale de la Société; quoique la plupart des exposants n'aient pas eu le temps suffisant pour préparer de brillantes productions, il est aisé de voir cependant, par ce qui a été présenté, tout ce qu'on peut attendre, pour l'avenir, de l'industrie locale stimulée par des encouragements périodiques.

NOTA. Plusieurs excursions devaient être faites dans le département du Cher après la session du Congrès : l'intensité avec laquelle le choléra a sévi dans les campagnes qui devaient être visitées, a forcé de renoncer à ce projet de voyage archéologique.

RAPPORT

DE M. LE MAISTRE D'ANSTAING,

SUR LES QUESTIONS 29 ET 30 DU PROGRAMME.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée s'est réunie hier, à trois heures, sous la présidence de M. l'abbé Auber. Elle était composée de MM. l'abbé Crosnier, Durand, de Girardot, Peters, Le Maistre d'Anstaing; elle s'est occupée des questions archéologiques, 29e. et 30e. du programme, et m'a chargé de vous présenter le résumé succinct de ses observations.

Les deux questions comprises sous les n°s. 29 et 30 sont connexes; la solution de l'une implique la solution de l'autre. La commission les a donc comprises toutes deux dans ses observations.

Elle a reconnu la difficulté de classer d'une manière précise les monuments des Xe., XIe. et XIIe. siècles. Cette difficulté vient souvent du style différent des diverses écoles qui ont brillé dans des contrées importantes, et qui de là ont rayonné à de longues distances. Ainsi, dans le classement méthodique des monuments, il faut tenir compte des temps et des lieux; des temps, car le XIe. siècle ne donne pas les mêmes résultats dans le midi de la France que dans le nord, la Belgique et l'Allemagne. Il faut aussi avoir égard aux divers styles des provinces et des ordres religieux, dont l'influence, au moyen-âge, est incontestable.

Cependant, la commission a reconnu aux constructions des IXe., X^e. et XIe. siècles (de la 1re. partie du XIe. surtout),

des caractères bien tranchés, qui ne permettent pas de les confondre avec les monuments des âges suivants, plus ornés et plus développés.

D'abord le plan de ces édifices est restreint et fait sur une petite échelle. Les constructeurs inexpérimentés n'osaient entreprendre de vastes monuments. Les collatéraux ne s'y développent point autour de l'abside, comme on en rencontre souvent aux époques postérieures de transtition. L'absence de collatéraux a paru un signe important. Quant aux formes architectoniques, il est plus difficile de constater leur style d'un siècle à l'autre, d'un pays à l'autre, parce que les nuances de ce style sont infiniment variées. D'ordinaire les moulures sont grossières, les chapiteaux rudes et d'une forme cubique, les bases mal équarries. L'inhabileté se révèle dans ces constructions rudimentaires, qui ont cependant un grand intérêt, parce qu'elles présentent le point de départ de l'art.

Vous le comprenez, Messieurs, la commission ne peut vous offrir une solution nette et comme mathématique à des questions aussi vastes et aussi complexes que celles comprises sous les n°s. 29 et 30. Il faudrait pour cela que les études archéologiques fussent plus avancées qu'elles ne sont. Elle fait donc des vœux pour que les observations soient poursuivies avec zèle et indiquées avec précision. Il faudrait dans ce but étudier et décrire soigneusement les caractères architectoniques des monuments des Xe., XIe. et XIIe. siècles, et les comparer entr'eux. Cette comparaison est très-propre à faire ressortir leurs différences, et ces différences constatées avec soin conduiraient infailliblement à établir la chronologie archéologique.

La commission prie donc le Congrès de faire un appel aux Sociétés savantes et aux hommes instruits, et de recueillir le résultat de leurs observations. Ce ne sera qu'à l'aide de ces recherches et de ces documents, qu'on pourra arriver à la solution proposée.

RAPPORT

DE MM. AUBER ET THEVENOT

SUR LE PORTAIL MÉRIDIONAL

DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

MESSIEURS,

Nous avons à vous rendre compte, M. l'abbé Auber et moi, d'un nouvel examen de la porte méridionale de la cathédrale de Bourges que nous avons étudiée après l'excursion archéologique du 5 octobre.

La porte, se composant de quatre archivoltes en retrait, est une addition ; le porche seul et ses piliers sont de la construction du monument.

Cela se déduit aisément de l'entablement et des bases du portique juxtaposé à l'entablement de la porte, dont les profils sont différents ; cette soudure est très-sensible. Nous considérons donc la porte du XIIe. siècle comme un hors-d'œuvre utilisé et venu d'ailleurs.

Il y a lieu de douter fortement que la partie du tympan, où sont sculptés les Apôtres, soit exactement de la même époque que la porte ; les figures sont d'un faire différent que les grandes figures placées dans les piliers des archivoltes.

La première archivolte extérieure représente, à gauche, en commençant par en bas, près de l'entablement, la sainte Vierge assise, couronnée, chaussée et tenant un lys à la main;

au-dessus, saint Jean, imberbe, avec un phylactère : les trois autres Evangélistes barbus, avec des rouleaux.

De l'autre côté saint Joseph assis avec un bâton en forme de *Thau* : au-dessus, en remontant, Daniel, Jérémie, Ezéchiel et Isaïe.

La seconde rangée de figures est composée d'Anges. La première figure, à gauche, est Sophonias, les deux autres inconnues : Sophonias est couronné, vêtu d'une chlamyde, chaussé et barbu, il tient un phylactère avec ces mots : *Sophonias propheta*, en lettres du XIIe. siècle.

Le deuxième tient un livre ; le troisième, un objet indéterminé encore. Ils ont la chlamyde et sont chaussés ; le troisième est barbu, le deuxième imberbe, tous les deux couronnés.

A droite, le premier est Moïse, dont le nom, en lettres bleues, est écrit de haut en bas sur les tables de la loi, qu'il porte appuyées sur le bras gauche. Il a une mitre ou coiffure de forme particulière ; il est barbu et chaussé, et porte un manteau.

Le deuxième est imberbe, chaussé, couronné, et vêtu d'une chlamyde.

Le troisième est Jonas prophète, il a une calotte grecque et un phylactère cassé, avec un débris de son nom. Il est barbu, chaussé, et porte la chlamyde.

Les sujets des chapiteaux sont à gauche, en allant à droite : 1er. l'Expulsion du Paradis terrestre, 2e. la Transgression ;

La fable d'Andromède (le monstre, Andromède et le cavalier), figure adoptée par l'Eglise au moyen-âge, pour exprimer la défense de l'âme par la grâce ;

David jouant de la harpe, et un Centaure.

A droite, en allant à gauche, la lutte d'un guerrier couvert d'une cotte de mailles et d'un bouclier pointu, contre un monstre renversé ; à côté, une femme assise, couronnée. L'église?

Le deuxième, deux dragons ailés dévorant une âme (figurine sans sexe, au-dessous un lièvre fuyant au galop. C'est le démon s'emparant de sa proie, et la peur intérieure qui suit la mauvaise conscience. Figure de l'âme s'abandonnant sans défense aux passions qui l'attaquent.

Le troisième, Samson déchirant la gueule du lion, un sphinx ou dragon tenant sous lui une figurine sans armure, couverte d'un bouclier. C'est le chrétien se débattant contre les suggestions de l'enfer. Symbole du chrétien qui remporte la victoire sur le péché.

Le quatrième, le sacrifice d'Abraham, en deux scènes; Dieu ordonne le sacrifice, Isaac est sur l'autel.

Le milieu du tympan est occupé par le Christ et les quatre animaux symboliques.

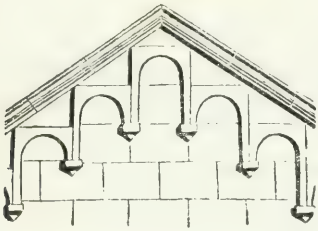

MURAILLES ANTIQUES

DE LA VILLE DE BOURGES;

Par M. THIOLLET,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Description des planches A et B.

Pl. A. Fig. 1. — Plan de la ville actuelle *n*, *o*, *p*, *q*, *r*, ; elle a environ 4,300^{m}. de circuit : c'était aussi le plan de la ville des Gaulois lorsque Jules César en fit le siége l'an 52 avant Jésus-Christ. Cette ville était bâtie sur un coteau dont la pente est d'environ 36^{m}. La ville antique ne pouvait guère s'agrandir, car elle était limitée par la rivière, et les marais par le bas, depuis *o*, *p*, *q*.

Les premières constructions des Romains furent de faire, au sommet de la côte, un édifice figuré en *i*, *k*, *l*, *m* : il dominait la ville et la campagne. La position des Arènes se trouve conservée par les rues : de Jacques Cœur *a*, *b*, de Paradis *b*, *c*, de la Monnaie *c d*, etc. L'ensemble de toutes ces rues forme une ellipse dont le grand axe est de 300^{m}. et le petit de 240^{m}., dimensions égales à plusieurs édifices de ce genre.

Les murs de la ville gallo-romaine occupent un développement d'environ 2,000^{m}. Ces murs étaient flanqués de 36 tours ; il n'en reste plus que 9, en partie engagées dans des

maisons particulières. Le château de Jacques Cœur est bâti sur ces murs, et on voit encore trois de ces tours formant le rez-de-chaussée et le 1er. étage. Leur construction est remarquable ; elle est composée d'assises d'un petit appareil avec cordons de briques.

Fig. 2. *Tour antique.* — Elle a dû faire partie de l'acropole qui domine la ville et la campagne. A l'époque gallo-romaine, c'était un fort ou citadelle, pour la défense. Au moyen-âge on fit élever une grosse tour que l'on nomma Tour de Berry. (La fig. 3 n'en donne qu'une faible idée.) La tour, fig. 2, sert aujourd'hui de magasin à poudre, c'est un reste des constructions des Romains. On peut par cette belle construction avoir une idée des monuments détruits trop tôt pour l'histoire et la science archéologique. Les fouilles qui ont été faites au pied de cette tour ont montré que l'appareil était soigné ; les joints, dans l'épaisseur des murs, étaient posés sans mortier, le parement des pierres n'a pas été ragréé ; toutes les surfaces sont travaillées : on a fait seulement une ciselure sur les quatre arêtes du parement pour faciliter à l'ouvrier la pose verticale ou horizontale (1).

Fig. 3. — Vue de la grosse tour de Berry (2) et du château-fort du moyen-âge ; la tour *i* est représentée plus en grand, fig. 2 ; la tour *k* est démolie, la tour *l* est celle représentée fig. 4, les bossages formant l'appareil de la grosse tour sont dessinés fig. 1 bis. — On voit le pont qui servait de communication du fossé à la porte d'entrée. — On distingue par-

(1) Cette remarque est la même pour les pierres d'un grand appareil des murs de la ville de Sens. — Les murs antiques à Athènes sont construits aussi de cette manière.

(2) Cette vue a été faite d'après deux anciennes gravures représentant le siége de la ville lors des guerres de religion (les figures ont été supprimées).

faitement dans cette figure les constructions gallo-romaines et le mur de l'enceinte du moyen-âge.

Fig. 4. — Cette tour indique la construction des murs gallo-romains ; il y avait deux tours, espacées de 5^{m}. seulement. Elles formaient l'entrée de la citadelle et avaient une sortie dans la campagne, le plan de cette porte est fig. 1 ter.

Fig. 5 et 6. — Détails de la construction des murs gallo-romains. Le petit appareil est formé de pierres calcaires dures, sabloneuses comme du grès ; on y trouve un mélange de pierres tendres, leurs dimensions sont de 9 à 10^{c}. de hauteur sur 12 à 14 de longueur. Le nombre des assises varie de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de hauteur, pour une, deux ou trois couches de briques posées horizontalement et dont la queue forme liaison avec la maçonnerie du mur, qui varie d'épaisseur entre 2^{m}. 30 et 3^{m}. Le cordon de briques et le petit appareil règnent dans l'intérieur comme a l'extérieur. Au sommet il y a l'apparence de briques en saillie, mais il n'y a pas de couronnement.

Fig. 7. — Plans et coupe d'une tour gallo-romaine, avec les constructions moyen-âge qui y sont accolées. La coupe de la tour fait voir deux étages de belles constructions : le 1er. est une pièce cylindrique (1). On descend dans la cour *a*, puis dans les caves *b* (constructions moyen-âge), et on arrive dans la pièce circulaire *c*; elle est voûtée en cul-de-four et construite en petit appareil et cordon de briques, comme à la fig. 6 ; après avoir descendu 36 marches, on arrive dans la pièce *x*, qui est d'un aspect imposant et fort curieuse pour sa construction. On est frappé d'abord à l'aspect de ces blocs de pierre dont une partie sont ouvragés et disposés, comme la petite vue fig. 8 le fait voir. Quel homme, en effet, sen-

(1) Il existe au-dessus un autre étage avec une grande cheminée du XVIe. siècle, mais on n'a rendu compte que de la partie antique.

sible à l'harmonie des proportions, du beau, de l'élégance, ne sera pas étonné de ce cahos : ce sont des chapiteaux, des bases, des fûts de colonnes, des pierres ouvragées en bossages, etc., et si la vue se porte au plafond, on ne sera pas moins surpris de voir une voûte plate-formée de fragments de pierres jetés pêle-mêle avec un peu de mortier pour les tenir. Dans les passages, les pierres se tiennent sans mortier, par leur simple contact ; on voit des fragments de corniches, des modillons d'une grande dimension, dont le profil seul est visible (la figure 9 l'indique). Sortant de cette salle, on se trouve en face d'un passage bien voûté, mais dont le sol en terre est en plan incliné, on arrive au carrefour *m* creusé dans le rocher et voûté. Ces constructions n'ont pas été terminées, on y rencontre quatre issues commencées et dont les entrées sont parementées ainsi que les voûtes. Ces excavations ont été commencées, je présume, pour établir une communication avec d'autres tours sans sortir ni être vu du dehors. Une cinquième ouverture qui descend dans la pièce marquée *n*, est à 20^{m}. au-dessous du sol de la cour. Cette pièce a 4^{m}, sur 3, elle est voûtée en demi-cintre et la voûte a 2^{m}. d'élévation ; le parement des murs et la voûte sont en petites pierres assez bien travaillées pour le lieu où elles sont placées.

Détaillons ces beaux fragments d'architecture antique, que l'on voit d'abord en frissonnant, puis que l'on étudie avec plaisir ; ils sont dessinés pl. B. fig. 1 à 7 et 14.

Pl. B. — Le chapiteau fig. 1 vient d'une colonne engagée dans le mur comme l'indique le plan fig. 2. Il fait partie de la fondation de la tour fig. 8 pl. A. Ce chapiteau a de particulier que chaque lobe se trouve séparé par une feuille lancéolée, dont la coupe ou le profil est fig. 3. Ce principe n'est pas régulièrement observé, on ne le voit pas appliqué aux rinceaux qui remplacent les petites volutes ; ces rinceaux sortent du caulico'e et forment les volutes. Serait-ce une raison

pour lui assigner une époque plus récente, comme par exemple le bizantin ou le Bas-Empire, comme quelques personnes le supposent ? Est-ce à dire parce qu'il n'a pas de volutes, comme le chapiteau corinthien, qu'il ne puisse être antique ? Non. De nombreux fragments de chapiteaux trouvés dans la ville de Sens sont dans le même cas, ils sont ornés de feuillages comme le chapiteau corinthien, mais les feuilles ne sont ni acanthes, ni persil, ni olivier, etc. C'est l'œuvre d'une école particulière qui cherchait à bien faire sans s'occuper de ses prédécesseurs. A Athènes les chapiteaux de la tour des Vents et du monument de Lysicrate n'ont pas de volutes. Les anciens puisaient dans l'intarissable nature les motifs de leur ornementation, et ils en ont tiré un parti si avantageux qu'ils resteront toujours comme des modèles à suivre.

Le chapiteau dont nous nous occupons est une création grecque exécutée dans notre pays ; il a toute l'originalité des chapiteaux ornés lorsqu'ils étaient indéterminés dans leur caractère. Les ornements puisés dans la nature subissent sous la main du sculpteur beaucoup de modifications, celui-ci a de particulier la découpure des feuilles et la formation des beaux rinceaux qui remplacent les volutes sans avoir recours à ces lanières ou bandelettes coupées parallèlement, que les artistes de la renaissance ont voulu tracer avec des courbes décrites au compas. Ces rinceaux sont disposés symétriquement pour former un dessin arabesque très-gracieux.

Fig. 4 et 5. — Deux tronçons ou tambours de colonnes de 80c. de diamètre ; l'ornementation est variée : l'un est divisé en quatre compartiments qui s'élèvent verticalement et qui sont remplis par des ornements militaires. Le second tambour est du nombre des colonnes si multipliées à Rome où les ornements couvraient les beaux fûts des colonnes déjà si riches par les cannelures, types primordiaux de la décoration. Il y a quelquefois abus de richesse d'ornementation.

Fig. 6. — Base de colonne, elle a 60^c. de diamètre; on peut supposer qu'elle a dû s'ajuster avec le chapiteau fig. 1, qui a 50^c. de diamètre sur sa face et 48 du côté où il est engagé. La diminution du fût de la colonne serait d'un sixième, quantité exigée. Les cannelures sont remplies par une baguette.

Fig. 7 et 8. — Elévation d'une corniche qui a été trouvée dans les murs gallo-romains et qui est aujourd'hui dans le jardin de la préfecture de Bourges; ce dessin sur une trop petite échelle ne peut donner qu'une idée de la beauté de cette corniche.

Les fig. 9 à 12 sont des fragments de frises.

La fig. 13 est une architrave.

En résumé, il existe une grande analogie entre les murailles gallo-romaines de la ville de Bourges et celles de la ville de Sens; par leur périmètre d'abord, puis par leur disposition, leur construction et les matériaux employés (de petits appareils avec cordon de briques). Le soubassement est construit avec des pierres d'un grand appareil; ces pierres proviennent de la démolition d'édifices somptueux : les sculptures qui existent sur leurs surfaces en sont la preuve.

Parmi les pierres sculptées existantes il y a : deux corniches, deux frises et deux architraves de compositions différentes, ils sont de la plus grande richesse; on voit aussi un chapiteau, des bases et des fûts de colonnes. Tous ces ornements ont un caractère particulier, et si on en trouve qui aient du rapport avec les sculptures du Ier. siècle de notre ère, c'est qu'ils n'appartiennent pas aux monuments primitifs.

Il y a encore cette même analogie entre les murs de la ville de Bourges et ceux de Sens, c'est que tous deux sont construits avec des matériaux employés primitivement à des constructions riches.

Plusieurs villes de France offrent des exemples analogues. Le style d'architecture et d'ornementation, exécuté dans ces deux villes et à des époques qui ne peuvent différer que de peu d'années, offre néanmoins deux écoles distinctes ; ils ont chacun un caractère de composition qui appartient à la localité et ce n'est qu'en comparant ou les pierres, ou le dessin en grand que l'on peut bien s'en rendre compte.

L'histoire des édifices ne se borne pas à l'étude des fragments de pierres trouvés sur les lieux ; l'étude n'est complète que lorsque l'on y ajoute l'histoire des peuples, de leurs conquêtes, de leur religion, de leurs mœurs.

La présence des Romains à Avaricum date de la conquête de César, mais ils ne pensaient pas à se fortifier, ils construisirent seulement les édifices utiles à leur usage et inconnus aux Gaulois. Voici donc l'origine des premiers édifices romains dans notre pays.

On doit aux Romains des temples, des thermes, des bains, des théâtres, des arcs de triomphe, des routes pour les grandes communications, des pierres tumulaires, rappelant à la postérité les noms des magistrats qui rendaient service au pays.

Toutes les cités étaient pourvues de semblables édifices, on les construisit, sans s'occuper de fortifier les villes, et les Romains ont travaillé pendant près de trois siècles pour embellir leurs cités et jouir de leurs œuvres ; il ne serait donc pas étonnant de trouver de l'architecture et de l'ornementation d'écoles différentes, car le goût et la mode ont pu varier tous les vingt-cinq ou trente ans, et vers la fin du IIIe. siècle, les Romains n'avaient plus les mœurs ni les arts qu'ils avaient au temps d'Auguste.

Les nouveaux vainqueurs de la Gaule ne suivirent pas l'exemple de leurs devanciers ; ils voulurent se fortifier de suite, et non seulement par un simple fossé et un parapet en

Fig. 7

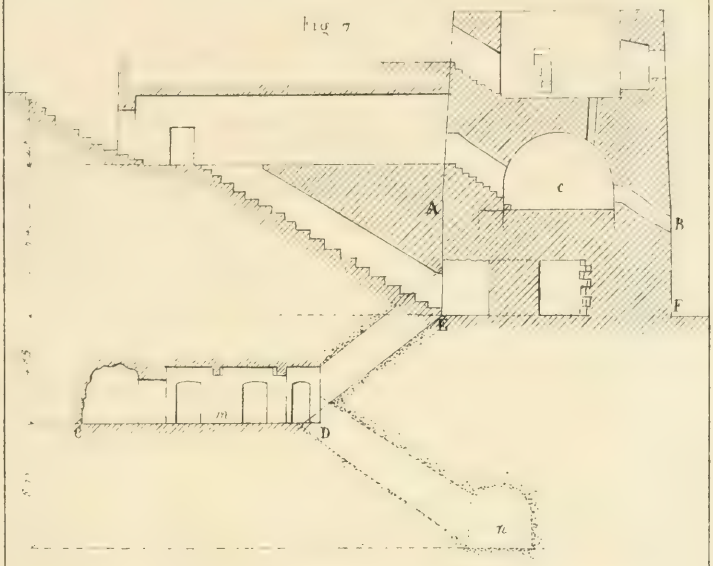

Plan suivant AB

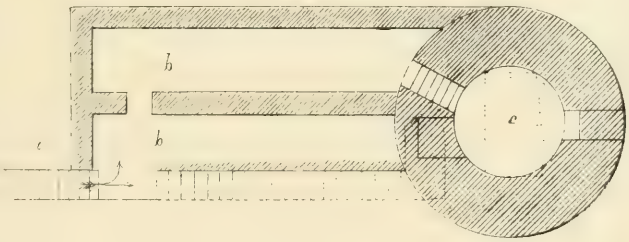

Plan suivant CD EF

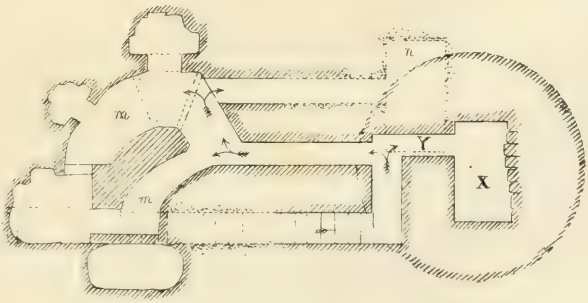

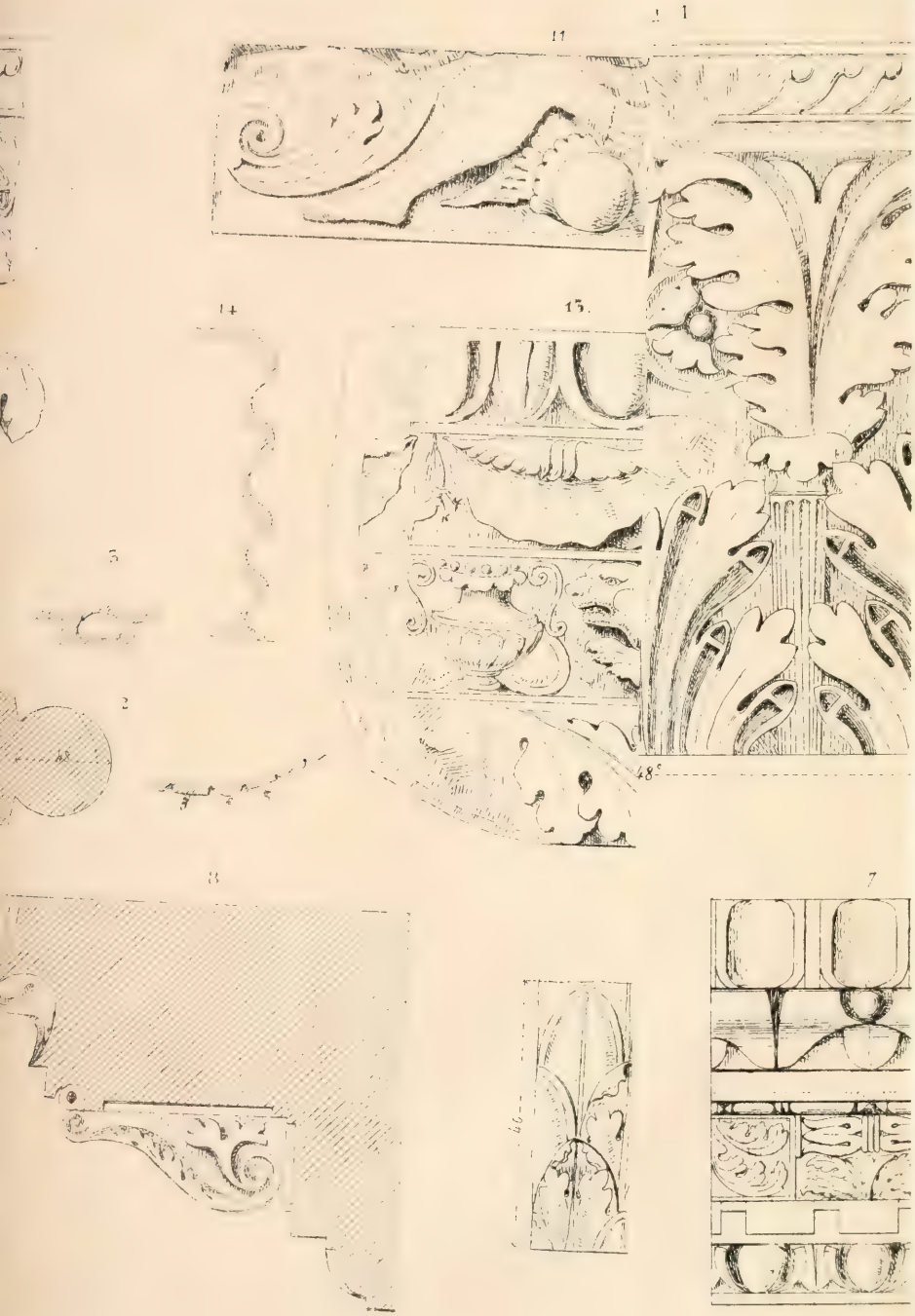

BOURGES

terre, mais par des murs d'une grande élévation et d'une forte épaisseur, susceptibles de résister à l'action du bélier, ou autre machine de guerre en usage alors.

Les matériaux manquant souvent pour de telles constructions, que fit-on pour s'en procurer ? On a peine à le croire, on prit ceux que le vaste génie des premiers Romains avait fait venir de très-loin et à grands frais pour leurs monuments de luxe et d'utilité publique, et l'on construisit avec ces matériaux des murs qui renfermaient un espace peu étendu. Ce sont ces murs que l'on appelle gallo-romains et qui nous fournissent toutes ces belles pierres où nous admirons tant de riches sculptures.

Ces murs ont été faits en partie par les bras des Romains et des Gaulois, vers l'an 300 à 350 de notre ère.

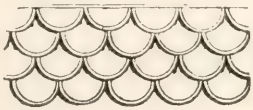

COMPTE

RENDU PAR LE TRESORIER DE LA SOCIETÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES,

DES RECETTES & DÉPENSES DE L'ANNÉE 1849.

RECETTES.

Excédant du compte de 1848.	15,854	39
Cotisations recouvrées sur l'année 1847. . . .	115	»
Id. id. 1848. . . .	670	»
Recette de 1849.	6,150	»
Cotisations reçues par avance sur l'année 1850.	110	»
TOTAL.	22,899	39

DÉPENSES.

Recouvrement des cotisations.

Frais de recouvrement.	315	59

CONCIERGE.

Traitement du concierge.	55	»

IMPRESSIONS.

Mémoire de l'imprimeur, y compris l'Abécédaire d'Archéologie.	3,372	85
A reporter. . . .	3,743	44

Report. . . ,	3,743	44

PORTS DE LETTRES ET AFFRANCHISSEMENTS.

Affranchissement du compte-rendu des séances.	216	60
Ports de lettres et paquets, affranchissements. .	111	02

SÉANCES GÉNÉRALES.

Frais relatifs aux séances générales.	294	»

DESSINS.

Plans et dessins fournis aux fabriques.	60	»
Dépenses de la division du Mans.	55	90
Cotisations au Congrès de Tours.	30	»
Id. id de Rennes.	30	»
Distribution de livres d'archéologie.	150	»

Membres chargés de la surveillance des travaux.	ALLOCATIONS POUR RÉPARATIONS TERMINÉES.		
M. l'abbé MANCEAU.	Réparations aux vitraux peints de l'église de Villandry. .	100	»
Id.	Id. à l'église de Chigny. . .	100	»
M. BOUET.	Id. id. de St.-Julien-sur-Calonne.	100	»
M. l'abbé AUBER.	Id. id. de Massagnes. .	100	»
M. THIOLLET.	Fouilles à Bourges.	46	»
Mgr. REGNIER, évêque d'Angoulême.	Réparations à l'église de Mouthier.	100	»
Id.	Id. à l'église de Berneuil. .	100	»
Id.	Id. id. de Marcillac-Lanville. . .	200	»
	A reporter. . .	5,536	96

	Report. . .	5,536	96
M. l'abbé LE PETIT.	Réparations à l'église de Ducy-Ste.-Marguerite.	100	»
M. PELFRESNE.	Achèvement du clocher d'Esquay.	100	»
M. l'abbé LE NOIR.	Réparations à l'église de Fontgombault.	300	»
M. BOUET.	Rétablissement d'une verrière à l'église de Cléville. . . .	100	»
M. ROSTAN.	Réparation du Saint Pilier de St.-Maximin.	80	»
M. BILLON.	Réparations à l'église de Drubec.	100	»
M. l'abbé BASTIEN.	Id. à l'église de Pont-à-Mousson.	100	
M. AUBERT.	Rétablissement d'un vitrail à l'église de Clinchamps. . .	50	»
MM. LAMBERT et VILLERS.	Achat de la pierre-levée de Colombiers-sur-Seulles et du terrain qui l'entoure. .	180	70
M. DELAUNEY.	Rétablissement des fenêtres de l'église de Colombiers-sur-Seulles.	80	»
M. PIGEON DE LA GINESTE.	Réparations à l'église de Bardou.	50	»
MM. DES MOULINS et LÉO DROUYN.	Enlèvement du badigeon de l'église de La Lande de Cubzac.	22	
M. DELAUNEY.	Réparations à l'église de Bazenville.	80	»
M. Charles DROUET.	Achat d'antiquités pour le		
	A reporter. . .	6,879	66

	Report. . .	6,879	66
	musée archéologique du Mans.	350	»
Id.	Fouilles à la chapelle Ste.-Fray.	100	»
Id.	Réparations à l'église de Neuvy.	100	»
Id.	Id. id. de La Bruère.	100	»
M. RICHELET.	Réparations à une croix monumentale du cimetière de Luc.	10	»
	TOTAL. . . .	7,539	66

BALANCE.

Recettes.	22,899	39
Dépenses.	7,539	66
Excédant.	15,359	73

ALLOCATIONS NON ENCORE ACQUITTÉES.

Membres chargés de la surveillance des travaux.		
M. DE GLANVILLE.	Vitraux d'Igleville.	100
M. RICARD.	Moulages de sculptures bysantines.	50
M. l'abbé BARRAUD.	Eglise de St.-Germer.	500
M. le MAIRE D'ORLÉANS.	Souscription à la statue équestre de Jeanne-d'Arc.	200
M. l'abbé ROUX.	Fouilles à Feurs.	50
	A reporter. . . .	900

	Report. . . .	900
MM. de Beaurepaire et de Brébisson.	Tour de Rouvres.	300
. . . . .	Église de la Nièvre.	200
M. Lallier.	Pour relever des tombeaux dans l'église de Villeneuve-l'Archevêque.	100
M. Des Moulins.	Réparations à l'église de St.-Avit.	145
Id.	id. à la Croix de Nérigean.	50
M. l'abbé Arbellot.	Moulages à Limoges.	150
M. Des Moulins.	Somme à la disposition de l'inspecteur divisionnaire de Bordeaux.	178
M. Lallier.	Crypte de Sognes.	100
	Fouilles à Cora.	100
M. Quantin.	Réparations à l'église de Pontigny.	300
	Id. id. de St.-Bries.	200
	Etablissement d'une borne monumentale.	100
M. de Cussy.	Réparations à l'église de Vouilly. .	100
M. l'abbé Boudant.	Id. id. d'Huriel. . .	100
Mgr. l'Évêque d'Angoulême.	Id. id. de Berneuil. .	100
M. de Fontenay.	Fouilles à Autun.	50
M. Delauney.	Réparations à l'église de Vaux-sur-Aure.	100
M. l'abbé Charron.	Crypte de St.-Marcel.	100
M. E. Thibaud.	Réparations à l'église de Saint-Georges-ès-Alliers.	100
MM. Mallet et Bouillet.	Moulages dans diverses églises. .	150
	Total.	3,623

SITUATION FINANCIÈRE.

Excédant.	15,359	73
Allocations non soldées.	3,623	»
Fonds libres. . . .	11,736	73

Arrêté à Caen, le 19 septembre 1850.

Le trésorier,

L. GAUGAIN.

TABLEAU

Des Inspecteurs nommés par le Conseil, aux termes du réglement de la Société (1).

Nord.	M. LEGLAY, à Lille.
Pas-de-Calais.	M. DE GIVENCHY.
Somme..	M. RIGOLOT.
Oise.	M. l'abbé BARRAUD.
	M. le comte DE MÉRODE.
Aisne.	M. l'abbé POQUET.
Ardennes.	M. BEGLOT.
Meuse.	M. . . . .
Seine-et-Marne.	M. PATY.
Marne.	M. le comte DE MELLET.
Calvados.	M. DE CAUMONT, à Caen.
Manche.	M. RENAULT.
Orne.	M. Léon DE LA SICOTIÈRE.
Eure.	M. DE ST.-GERMAIN.
Seine-Inférieure.	M. DE GLANVILLE.
Seine.	M. le Vte. de CUSSY.
Seine-et-Oise.	M. DUCHATELLIER.
Yonne.	Mgr. JOLY, archevêque de Sens.
Aube.	M. l'abbé TRIDON.
	M. DROUET, au Mans.
Sarthe.	M. DAVID, architecte.
Maine-et-Loire.	M. GODARD-FAULTRIER.
Mayenne.	M. DE LA BAULUÈRE.

(1) Les majuscules distinguent les noms de MM. les Inspecteurs divisionnaires.

Loir-et-Cher.	M. DE LA SAUSSAYE. M. le Mqis. de Vibraye.
Cher.	M. le Mqis. de Vogué.
Indre-et-Loire.	M. l'abbé Manceau.
Indre.	M. Charlemagne.
Nièvre.	M. l'abbé Crosnier.
Puy-de-Dôme.	M. BOUILLET, à Clermont.
Cantal.	M. le Bon. Delzons.
Haute-Loire.	M. Branche (Dominique).
Loire.	M. Roux.
Lozère.	M. Mallay.
Côtes-du-Nord.	M. BARTHÉLEMY. M. Guimard.
Ille-et-Villaine.	M. Langlois.
Finistère.	M. Dumarhalla.
Morbihan.	M. de Blois.
Loire-Inférieure.	M. Nau, architecte.
Vienne.	M. l'abbé AUBERT. M. de Chergé.
Deux-Sèvres.	M. Baugier.
Charente-Inférieure.	M. l'abbé LA CURIE. M.
Vendée.	M. Fillon.
Haute Vienne.	M. Félix de VERNEILH. M. l'abbé Texier.
Creuse.	M. . . . .
Gironde.	M. DES MOULINS. M. Léo Drouyn.
Dordogne.	M.
Charente.	M. l'abbé Michon.
Lot-et-Garonne.	M. Bessières.
Tarn-et Garonne.	M. le Bon. de CRAZANNES.
Lot.	M. Calvet.
Aude.	M. . . . .
Arriège.	M. . . . .

Hérault.	M. J. RENOUVIER.
	M. Ricard.
Gard.	M. Pelet.
Bouches-du-Rhône.	M. Mqis. de Jessé Charlevat.
Vaucluse.	M. Renaux.
Rhône	M. de COMMARMONT, à Lyon.
	M. Peyré, à Villefranche.
Ardèche.	M. de Valgorge.
Ain.	M. Dupasquier.
Drôme.	M. l'abbé Jouve.
Isère.	M. de Lhorme.
Côte-d'Or.	M. Cte. de MONTALEMBERT.
	M. Marion.
Saône-et-Loire.	M. de Cissay.
Allier.	M. de Soultrait.
Haute-Marne.	M. Girault de Prangey.
Doubs.	M. WEIS.
	M. Victor Baille.
Jura.	M. Ed. Clerc.
Haute-Saône.	M. de Rotalier.
Moselle.	M. V. SIMON.
	M. Prost.
Meurthe.	M. Digot.
Vosges.	M. Puton.
Bas-Rhin.	M. Arth.
Haut-Rhin.	M. Bavelaer.

LISTE GÉNÉRALE

Des Membres de la Société française pour la conservation des Monuments, par ordre alphabétique.

A

Achard de Vacognes (Amédée), propriétaire, à Bayeux.

Alègre (Léon), peintre, à Bagnols (Gard).

Alleaume-Desmottes, propriétaire, à Pont-l'Evêque.

Allonville (le comte Pierre d'), à Moulins-les-Metz.

Alluaud, président de la Société archéologique du Limousin, à Limoges.

Alix (l'abbé), Céleste-Hyppolite, à Bourges.

Alvimare (Charles d'), à Dreux.

Amiet (l'abbé), curé d'Aulnay, (Charente-Inférieure).

Anjubault, bibliothécaire, au Mans.

Arbellot, vicaire de la cathédrale, à Limoges.

Ardant, chef de bataillon du génie, à Thionville.

Arnauld, avoué, à Niort.

Arnauld (Charles), correspondant du ministère de l'Intérieur, à Niort.

Auber (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Aubert, propriétaire, membre du Conseil de l'Association Normande, à Caen.

Aubremer (d'), capitaine d'artillerie, à La Flèche.

Aubry, notaire, à Gorze (Moselle).

Audé (Léon), avocat, à Bourbon-Vendée.

Audierne (l'abbé), vicaire-général, à Périgueux.

Auger (l'abbé), chanoine honoraire, à Paris.

Aulanier, aumônier de la communauté des Oiseaux, à Paris.

Aumont, avocat, président de la Société archéologique, à Pont-l'Evêque.

Auvray (l'abbé), curé de Moult.

Avril de La Vergnée, propriétaire, à Niort.

Avril de La Vergnée (Ernest), avocat, à La Rochelle.

Azais, président de la Société archéologique, à Beziers.

B

Bacot de Romans (Jules), propriétaire, à Tours.

Bailhache, professeur de rhétorique, au Mans.

Baille, architecte, à Besançon.

Baillif (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.

Baillon de La Brosse, propriétaire, à Saumur.

Balthasar, à Arles.

Balthasar (l'abbé), à Beauvais.

Bandeville (l'abbé), membre de l'Académie, à Reims.

Barante (de), ancien préfet.

Barbier, directeur de l'Ecole de médecine, à Amiens.

Barbier, docteur-médecin, au Mans.

Barraud (l'abbé), membre de l'Institut des Provinces, à Beauvais.

Barthélemy, architecte, à Rouen.

Barthélemy (Anatole de), secrétaire-général de la préfecture, à St.-Brieux.

Barthélemy (Edouard de), propriétaire, à Troyes.

Basse, ancien député, au Mans.

Bastard du Mesmeur (Le), propriétaire, à Rennes.

Bastien, curé de St.-Martin, à Pont-à Mousson.

Baudry (Paul), à Rouen.

Baugier, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Niort.

Baux, archiviste, à Bourg.

Bavelaer, architecte, à Kuenheim (Bas-Rhin).

Bazin (Charles), substitut, à Senlis, (Oise).

Beauchamp (Charles de), propriétaire, à Pons (Charente-Inferieure).

Beaudot fils, propriétaire, à Dijon.

Beaufort (le comte de), propriétaire à Picauville (Manche).

Beaulieu, vice-président de la Société de Statistique, à Niort.

Beaulüère (de la), inspecteur des monuments, à Laval.

Beaunay (de), membre du Conseil général, au Mans.

Beaurepaire de Louvagny (le comte de), propriétaire, à Louvagny, près Falaise.

Beauvais de St.-Paul, propriétaire, à St.-Michel de Chavaignes (Sarthe).

Béchade, percepteur, à St.-Barthélemy (Lot-et-Garonne).

Beglot, propriétaire, à Reims.

Bédel, avocat, au Mans.

Bellefond Mme. la Cte.sse. de), à Caen.

Bellet de Tavernoz, propriétaire, à Lyon.

Bengy-Puyvallée (de), président de la Société d'agriculture, à Bourges.

Bengy-Puyvallée (Henry de), à Bourges.

Bénoist, architecte, à Lyon.

Bérard aîné, propriétaire, à Pontlieue (Sarthe).

Bergeret, architecte, à Lyon.

Bergues la Garde, membre de l'Université, à Castel-Jaloux (Lot-et-Garonne).

Berry, conseiller à la Cour d'appel, à Bourges.

Bertrand de Doue, président de la Société académique, au Puy.

Bertrand, doyen de la Faculté des Lettres, maire de Caen.

Bertre (Julien), avocat, à Rouen.

Bessert, chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Metz.

Bessières, directeur des contributions directes, à Pau.

Bethuis, avocat, au Mans.

Bezier-Lafosse, architecte, à St.-Servan (Ille-et-Vilaine).

Bigant, conseiller à la Cour d'appel, à Douai.

Bilard, archiviste, au Mans.

Billon, docteur-médecin, à Lisieux.

Binaut, docteur en médecine, à Lille.

Bizeul, membre de l'Institut des provinces, à Blain (Loire-Inférieure).

Blacas (le duc Xavier de), à Paris.

Blanchetière, conducteur des ponts-et-chaussées, à Caen.

Blancmesnil (de), à Paris.

Blaudy (l'abbé), curé de St.-Maxime, à Confolens.

Bligny, propriétaire, à Rouen.

Blin, payeur du département, à Bourges.

Blois (Ch. de), propriétaire, à Quimper.

Blottière, sculpteur, au Mans.

Boby-de-la-Chapelle, ancien préfet.

Boislève-Desroyers, maire, à Langeais (Indre-et-Loire).

Boisrenaud (le comte de), propriétaire, à Paris.

Boissieu (Alphonse de), à Lyon.

Bonald (Mgr. de), cardinal archevêque de Lyon.

Bonnechose (de), à Bayeux.

Bonneuil (le comte de), à Paris.

Bonnetat (l'abbé), professeur au séminaire, à Pamiers.

Bonneton, architecte, à Gannat.

Bonnot, curé de Bitry (Nièvre).

Bonvouloir (Cte. de), à Mortain.

Bordeaux (Raimond), docteur en droit, à Evreux.

Bordecôte (de), substitut du procureur de la République, à Pont-Audemer.

Bossin, horticulteur, à Paris.

Bottin, membre de plusieurs Académies, à Paris.

Boucher-du-Vigny, propriétaire, à Coutances.

Bouchet (Paul), architecte, au Mans.

Boudant (l'abbé), curé de Chantelle (Allier).

Bouillé (le comte Charles de), à Nevers.

Bouillet, membre de l'Institut

des provinces, à Clermont-Ferrand.

Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Metz.

Boullard (Emile), juge de paix, à Richelieu.

Boullet, ancien pair de France, premier président de la Cour d'appel, à Amiens.

Bouquerel de Plainville, propriétaire, à Bayeux.

Bourassé (l'abbé), chanoine, à Tours.

Bourdon, négociant, à Caen.

Bourdon-Durocher, officier en retraite, au Mans.

Bourdont, directeur de la fabrique de verres peints, au Mans.

Bourgeois (Justin), propriétaire, à Saintes.

Bourmont (le comte Charles de), propriétaire, à Caen.

Bourse, curé, à Neuvy.

Boursier, propriétaire, à Vallière-les-Metz.

Boutton-l'Évêque, maire des Ponts-de-Cé.

Bouvet (l'abbé), curé de Foultourte (Sarthe).

Mgr. Bouvier, évêque du Mans.

Bouyer (l'abbé), aumônier de la marine, à Rochefort.

Boyer, ancien professeur, au Mans.

Branche (Dominique), membre de l'Institut, à Paulhaguet.

Brébisson (de), à Falaise.

Bréda (le comte Raymond de), propriétaire, à Gillocourt.

Breil de Landal (comte), propriétaire, à Caen.

Briand, chanoine honoraire, à Saintes.

Briffaut, curé de Saumur.

Brion, docteur-médecin, à Lisieux.

Brisson, secrétaire en chef de la Mairie, à la Rochelle.

Brun-Lavaine, propriétaire, à Turcoing (Nord).

Bucaille (Gustave), propriétaire, à Paris.

Bulliot, à Autun.

Bures (de), conseiller de préfecture, à Moulins.

Bussières (Emile), architecte, à Bourges.

Buyer (Jules de), propriétaire, à la Chaudeau.

Buzonnière (de), à Orléans.

C.

Cabaret, propriétaire, à Lille.

Caix (de), propriétaire, à Quesnay (Calvados).

Calvet, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Caneto (l'abbé), supérieur du séminaire, à Auch.

Canchy (de), propriétaire à Sens.

Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.

Caresme, curé, à Francheville.

Carné, curé de St.-Hilaire-du-Harcouet (Manche).

Carraud, propriétaire, à Lyon.

Castel, agent-voyer chef, à Bayeux, secrétaire-général de la Société

académique.

Castelnau de Senault (Guillaume de), propriétaire, à Bordeaux.

Caulaincourt (le comte de), propriétaire, à Lille.

Caumont (de), directeur de la Société française, à Caen.

Caumont (Mme. de), à Caen.

Caumont (Casimir), propriétaire, à Rouen.

Cayrol (de), ancien député, à Compiègne.

Caze (de), à Rouen.

Champagney (Mme. la marquise de), à Craon (Mayenne).

Champoiseau (Noel), membre de plusieurs académies, à Paris.

Chancel (de), président de la Société archéologique, à Angoulême.

Chanlouineau, juge suppléant, à Angers.

Charbonnier de la Guesnerie, propriétaire, à Angers.

Charlemagne, propriétaire, à Châteauroux.

Charles (Louis), à la Ferté-Bernard.

Charon (l'abbé), curé de St.-Marcel (Indre).

Charton, directeur du magasin pittoresque, à Paris.

Chasteignier (comte Alexis de), propriétaire, à Bordeaux.

Chastellux (le comte de), propriétaire, à Paris.

Chatel, peintre, directeur de la fabrique des vitraux peints, au Mans.

Chaulieu (le baron Hugues de), à Vire.

Chausotte (l'abbé), curé de St.-Mandé.

Chauvassaignes (Louis de), membre du conseil-général des manufactures, à Clermont.

Chauvet, ingénieur, à Clermont-Ferrand.

Chergé (de), inspecteur des monuments, à Poitiers.

Cheussey, architecte du département de la Somme, à Amiens.

Chevalier, propriétaire, à Rouen.

Chevalier, membre du conseil général, à La Châtre.

Chevreau (l'abbé), supérieur du séminaire, au Mans.

Chipier, architecte, à Ecuilly, près Lyon.

Choisy, professeur au collége de Falaise.

Chaources (le comte de), propriétaire, à Piacé (Sarthe).

Cissey (Louis de), propriétaire, à Cissey (Côte-d'Or).

Clément (l'abbé), curé de St.-Amand en Puysaie (Nièvre).

Clément (Thomas), curé de Sully-la-Tour (Nièvre).

Clermont-Gallerande (de), au Mans.

Clermont-Tonnerre (le marquis de), à Amiens.

Clerc (Edouard), conseiller à la Cour d'appel, à Besançon.

Clervaux (Jules de), propriétaire,

à Saintes.

Clezieux (du), propriétaire, à St.-Illan.

Clinchamps (de), propriétaire, au Mans.

Clinchamps (de), président de la Société académique, à Avranches.

Cochet (l'abbé), ancien aumônier du collége, à Rouen.

Coetlosquet (Charles de), à Metz.

Coetlosquet (Maurice de), propriétaire, à Metz.

Coffinet (l'abbé), secrétaire de l'évêché de Troyes.

Collard, capitaine d'Artillerie, à Metz.

Collas (l'abbé), chapelain de la Maison des Sts-Anges, à Rouen.

Collombel (de), propriétaire, à Cristot.

Commarmont, conservateur du Musée, membre de l'Institut des provinces, à Lyon.

Contencin (baron de), directeur de l'administration des cultes.

Coquard (l'abbé), curé de Guibray.

Cornillet, notaire, à Lamballe.

Courbon, avoué, à St.-Etienne (Loire).

Courcelles (comte de), propriétaire, à Lille.

Courty, avocat, à Caen.

Cousseau (l'abbé), supérieur du séminaire, à Poitiers, membre de l'Institut des provinces.

Crapez (Martial), propriétaire et maire, à Bavai (Nord).

Croiset (l'abbé), curé de Néchers, près d'Issoire.

Crosnier, vicaire-général, à Nevers.

Cruvelier, fils, propriétaire, à Celles (Deux-Sèvres).

Cusson, avocat, à Caen.

Cussy (le comte de), membre de l'Institut des Provinces, à St. Mandé, près Paris.

Cuvelier (Auguste), propriétaire, à Lille.

D.

Dally, architecte, à Paris.

Damas (le Vte. Edmond de), propriétaire, à Paris.

Damourette (l'abbé), aumônier du collége, à Châteauroux.

Danel (Louis), propriétaire, à Lille.

Danjou, juge, à Beauvais.

Danse, président du tribunal, à Beauvais.

Daigneaux (le marquis Paul), propriétaire, à l'Isle-Marie (Manche).

Dan de la Vauterie, docteur-médecin, à Caen.

Darcel, propriétaire, à Rouen.

Darras (l'abbé), à Soissons.

Daudiffret (le comte), receveur-général, à Nantes.

David, ancien député, à Niort.

David, architecte, au Mans.

Decroux, ancien notaire, à Compiègne.

Delontaine (Louis), propriétaire, à Lille.

Degoutin (Alphonse), substitut du procureur de la République, à Briey.

Dehamel-Bellenglise, propriétaire, à Lille.

De La Bigne-Villeneuve, à Rennes.

De La Chouquais, président à la Cour d'appel, à Caen.

Delafosse, propriétaire, à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine).

Delaplagne (l'abbé Louis), vicaire de St.-Chamond (Loire).

Delaplanche (Henri), membre du conseil général, à Autun.

Delaporte (le marquis), membre de l'Institut des provinces, à Vendôme.

De la Rochette, membre de l'Académie de Mâcon, à Autun.

Delarue, architecte du département de la Sarthe, au Mans.

De La Sicotière, membre de l'Institut des provinces, à Alençon.

Delatour-Du-Pin-Gouvernet, propriétaire, à Pise.

Delaunay, architecte, à Bayeux.

Delhorme, directeur du Musée, à Vienne.

Deligand, statuaire, à Paris.

Deloges (l'abbé), vicaire de St.-Jean de Caen.

Delzons (le baron), juge, à Aurillac.

Denjoy, Représentant du peuple, à Paris.

Denys, ancien maire, à Commercy.

Dermigny, à Péronne.

Derobe, architecte du département, à Metz.

Descars, chanoine honoraire, principal du collége, à Château-Gonthier.

Descars (le comte), François, à Paris.

Desjardins, architecte, à Lyon.

Des Moulins (Charles), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Desmousseaux de Givré, à . . . .

Desnoyers (Charles), avocat, à Beauvais.

Desnoyers, avocat, à Bayeux.

Desnoyers, vicaire-général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

Desponts (l'abbé), curé de St.-Nicolas, à Coutances.

Desportes, conservateur du musée, au Mans.

Des Roberts (Adolphe), propriétaire, à Metz.

Devoucoux, chanoine, à Autun.

Didion, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application, à Metz.

Didron, secrétaire du comité des arts, à Paris.

Digot (Auguste), avocat, à Nancy.

Douesnel, (Alexandre), ancien procureur du Roi, à Bayeux.

Mgr. de Dreux-Brezé, évêque de Moulins.

Driolet, architecte, à Nantes.

Drouet, ancien maître de forges, membre de l'Institut des pro-

vinces, au Mans.

Drouyn (Léo), à Bordeaux.

Dubier, maire, à Vallennes.

Duboys (Auguste, pharmacien, à Limoges.

Dubourg, juge au tribunal civil de Falaise.

Duchatellier, membre de l'Institut, à Versailles.

Duchemin (l'abbé), curé de Clinchamps (Calvados).

Ducoin (Auguste), à Lyon.

Dudezerseul fils, propr^e., à Rennes.

Mg^r. Dufêtre, évêque de Nevers.

Dufour, avoué à la Cour d'appel d'Amiens.

Duguié, ancien notaire, à Conlye, (Sarthe).

Du Manoir (le Cte.), maire, à Juaye.

Dumesnil-Dubuisson (le comte), à La Garenne (Eure).

Dumoncel (Vte. Théodose), propriétaire, à Cherbourg.

Dumont de St.-Priest, à Limoges.

Dumorisson, juge de Paix, à Pont (Charente-Inférieure).

Dumoutet, sculpteur, à Bourges.

Dupasquier (Louis), architecte, à Lyon.

Dupont-Longrais (Auguste), propriétaire, à Caen.

Mg^r. Dupont des Loges, évêque de Metz.

Dupray-Lamahierie, avocat, à Avranches.

Dupré, docteur en Droit, à Caen.

Duréau (de), au château de Thuit-Simer (Eure).

Duquenelle, membre de l'Académie, à Reims.

Durand (Louis), propriétaire, à Metz.

Durand, architecte du département, à Moulins.

Duranville (Léon de), à Rouen.

Duroyer, maire, à Amiens.

Duval, vicaire de le cathédrale, à Amiens.

Duvivier (Antony (, propriétaire, à Nevers.

E.

Eblé, lieutenant-colonel d'artillerie, à Metz.

Elie Bigot, propriétaire, à Angers.

Emont, vicaire du Pré, au Mans.

Ercars (le duc d'), à la Roche-de-Bran (Vienne).

Espaulart (Adolphe), propriétaire, au Mans.

Espiard (Edouard d'), vice-président de la Société Eduenne, à Autun.

Espiard (Henri de), à Autun.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Etoc de Mazy, médecin de l'asile des aliénés, au Mans.

Eudeline (l'abbé), vicaire, à Villers-Bocage.

F

Feuilley, juge de paix, à Lyon.

Fialeix, peintre, directeur de la fabrique de vitraux peints, au Mans.

Fillon (Benjamin), juge, à Fontenay (Vendée).

Flechet, architecte, à Lyon.

Foblant (Maurice de), propriétaire, à Nancy.

Follet, chirurgien en chef de la marine, à Rochefort.

Fontenay (Joseph de), propriétaire, à Autun.

Fontette (baron Emmanuel de), ancien député du Calvados, à Caen.

Fontette (baron Louis de), capitaine d'état-major, à Caen.

Foucault (le comte de), au Mans.

Francheville (Amédée de), à Sarzeau (Morbihan).

Franchepin (de), propriétaire, à Metz.

Franqueville (de), à Tournebu (Calvados).

Fremainville (Raoul de), propriétaire, à St.-Brieux.

Fresnais (l'abbé), vicaire, à Courdemanche (Sarthe).

Fresnaye (baron de la), membre de l'Institut des Provinces, à Falaise.

Fruchaud (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

Fruglaye (le comte de la), propriétaire, à Morlaix.

G

Gaide, curé de St.-Jacques, à Reims.

Gallard, propriétaire, à Mont-Coutant (Deux-Sèvres).

Garenne (de la), à Alençon.

Gargan (le baron de), membre de l'Académie, à Metz.

Garoteau, notaire, à Champdeniers (Deux-Sèvres).

Garou (Pierre), propriétaire, à Lyon.

Gaugain, propriétaire, à Bayeux.

Gaultier, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

Gaumé, professeur de dessin, au Mans.

Gelineau, procureur de la République, à Montmorillon.

Georget (l'abbé), curé d'Airvault, (Deux-Sèvres).

Gérault (l'abbé), curé d'Evron (Mayenne).

Gbrmeau, préfet de la Moselle, à Metz.

Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieux.

Girardot (le baron de), secrétaire-général de la Préfecture, à Bourges.

Girault de Prangey, inspecteur des monuments, à Langres.

Givelet (Charles), à Reims.

Givenchy (de), membre de l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Givenchy (Charles de), à St.-Omer.

Glanville (Léonce de), propriétaire, à Rouen.

Gobbrect (l'abbé), curé de Saint-André, à Lille.

Godard-Saint-Jean (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Langres.

Godard-Faultrier, à Angers.

Godefroy (l'abbé), curé de Blosseville-Bon-Secours, près Rouen.

Godefroy (de), ancien sous-préfet, à Paris.

Godefroy (l'abbé), professeur au séminaire, à Nancy.

Goguel, membre de l'Institut des provinces, principal du collége de Bouxviller (Bas-Rhin).

Gonidec de Tressan (le), père, propriétaire, à Vitré.

Gouin (Henri), propriétaire, à Tours.

Gourgues (le comte Alexis de), membre de l'Institut des provinces, à Lanquais (Dordogne).

Mgr. Gousset, membre de l'Institut des provinces, archevêque de Reims.

Gousset (l'abbé), curé de Lavoncourt (Haute-Saône).

Grandval (marquis de), propriétaire, à St.-Denys-Maisoncelles (Calvados).

Grégoire, architecte du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Grigny (Alexandre), architecte, à Arras.

Grille, ancien bibliothécaire, à Angers.

Grimault, membre du Conseil général, au Mans.

Gris de la Pommeraye (le), propriétaire, au Mans.

Guéranger, chimiste, au Mans.

Guerin fils, architecte, à Tours.

Guerrier de Dumas, membre de l'Institut des provinces, président de l'Académie, à Nancy.

Guerry-Champneuf, avocat, à Poitiers.

Guillemin Félix, avocat, à Avesnes.

Guillaud (l'abbé), professeur d'histoire au petit séminaire, à Grenoble.

Guillois, curé du Pré, au Mans.

Guillory aîné, président de la Société industrielle, à Angers.

Guimart, conseiller de Préfecture, à St.-Brieux.

Guinoiseau fils, propriétaire, à Angers.

Guiton (le vicomte de), propriétaire, à Montanel, près Avranches.

Guy, architecte, à Caen.

H

Hache, propriétaire, à Paris.

Hamon, membre du Conseil général, au Mans.

Hardel, imprimeur, à Caen.

Hardouin, membre de plusieurs académies, à Valformant, près Rennes.

Hautecloque (le baron de), ancien maire d'Arras.

Hennequin, secrétaire-général de la Mairie, à Metz.

Herbigny (d'), conseiller de préfecture, à Lille.

Hericourt (le comte d'), propriétaire, à Arras.

Hermand (Alexandre), membre de

l'Institut des provinces, à St.-Omer.

Herpin, docteur-médecin, à Metz.

Hespel d'Hocron (Albéric d'), propriétaire, à Lille.

Hespel (le comte d'), propriétaire, à Haubourin (Nord).

Heudreville (d'), secrétaire de la Société d'émulation, à Lisieux.

Hollandre, ancien bibliothécaire, à Metz.

Houdet, propriétaire, à Nantes.

Houel (Ephrem), directeur du Haras, au Pin.

Huart (baron Emmanuel d'), membre de l'Académie, à Metz.

Hucher, membre de l'Institut des provinces, au mans.

Huchot (l'abbé), curé archiprêtre, à Conflans (Moselle).

I

Izarn (Armand d'), propriétaire, à Nantes.

J

Jacob, imprimeur-libraire, à Orléans.

Jarossay, antiquaire, au Mans.

Janvier, notaire, à Amiens.

Jessé-Charleval (le marquis de), à Arles.

Jobal (de), propriétaire, à Blois.

Joffroy, Auguste, architecte du département, à Avignon.

Mgr. Joly, archevêque de Sens.

Joly-le-Terme, architecte, à Saumur.

Jourdain, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

Jousset des Berries, juge d'instruction, au Mans.

Jouve (Gustave), chanoine, à Valence.

K

Kerdrel (de), Représentant, membre de l'Association bretonne, à Rennes.

Kergariou fils (le comte de), propriétaire, à Rennes.

Kéridec (de), propriétaire, à Hennebont (Morbihan).

Koelschet (l'abbé), à Metz.

L

Labbé, juge de paix, à Hérieux.

Labille (Amable), architecte, à Paris.

Lacourt, ancien magistrat, à Doullens.

Mgr. Lacroix, évêque de Bayonne.

Lacroix (l'abbé), curé, à Montierneuf.

Lacurie (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, à Saintes.

Laffetay (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Lair, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Académies, à Caen.

Lallier, substitut du procureur de la République, à Sens.

Lalmand (l'abbé Jules), professeur au collége de Lisieux.

Lambert, conservateur de la bibliothèque, à Bayeux.

Lambron de Lignim, membre de

l'Institut des provinces, à Tours.

Lamort (l'abbé), chanoine honoraire, à Arras.

Lamort (l'abbé), vicaire d'Aire.

Lamotte, architecte, à Caen.

Landel, ancien conseiller de préfecture, au Mans.

Langle (de), propriétaire, à Vitré.

Langlois, architecte, à Rennes.

Lapoudaye, président du tribunal civil, à La Réole.

Largé, inspecteur de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Larivière le Moigne, substitut du procureur de la République, à St.-Brieux.

Latouche (Lucien de), propriétaire, à Mayenne.

Launay, professeur au collége de Vendôme.

Laurance, principal du collége, à Perpignan.

Lautour, maire, à Argentan.

Lavirotte, archéologue, à Arnay-le-Duc.

Lebert (l'abbé), professeur de philosophie au séminaire, à Nantes.

Le Boucher, propriétaire, à Caen.

Lebrun, aumônier du collége de Nevers.

Le Carpentier fils, à Honfleur.

Le Chat, propriétaire, au Mans.

Lechaudé-d'Anisy, propriétaire, à Paris.

Le Chevalier, avoué, à Pont-l'Evêque.

Leclerc (Achille), membre de l'Institut, à Paris.

Leclerc, maire de Falaise.

Leclerc de la Prairie (Jules), président de la Société archéologique, à Soissons.

Leclerc-Guillory, propriétaire, à Angers.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

Le Cointre (Eugène), propriétaire, à Poitiers.

Le Comte (l'abbé), vicaire de St.-François, au Hâvre.

Le Comte (l'abbé), vicaire de Bresnes (Aisne).

Le Cordier, Représentant, à Paris.

Lecourt, avoué, à Pont-l'Evêque.

Le Couvreur (l'abbé), professeur à l'Institution Poiloup, à Vaugirard.

Le Creps fils, à Caen.

Le Crocq, professeur au Lycée, à La Rochelle.

Le Dicte du Flos, président du tribunal civil, à Clermont (Oise).

Lefebvre (l'abbé), curé, doyen de St.-Etienne, à Lille.

Le Fèvre du Ruffel, à Pont-au-Thou.

Lefranc (l'abbé), professeur à l'institution de St.-Vincent, à Senlis.

Legler-Tailhardat, architecte, à Montluçon.

Le Glay, membre de l'Institut, à Lille.

Le Lièvre (Ernest), maire de Loos (Nord).

Le Lyon, chanoine, à Evreux.

Le Maxon (l'abbé), à St.-Jean-Beuré (Loire-Inférieure).

Lemerchier, propriétaire, à Amiens.

Le Monnier, propriétaire, au Havre.

Lenglart (Louis), propriétaire, à Lille.

Le Noir (l'abbé), curé de Fontgombault (Indre).

Le Normand de Courmel, directeur des contributions directes, au Mans.

Le Prévost, ancien député, à Bernay.

Le Prince, archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.

Lereffait, propriétaire, à Pont-Audemer.

Leroux, docteur-médecin, à Corbeny (Aisne).

Leroy, horticulteur, à Angers.

Le Roy (Octave), procureur de la République, à Cherbourg.

Lesseville (Edouard de), à Châlons.

Lestoile (de), à Lande-Chasle, près Angers.

Le Sueur, propriétaire, à Huppain (Calvados).

Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.

Leutre (de), juge au tribunal civil de Reims.

Le Vavasseur (Gustave), à Argentan.

Le Voyer, supérieur du séminaire, de Combrée (Maine-et-Loire).

Liasard (Alphonse), propriétaire, à Mathieu (Calvados).

Liger, architecte, à Rouen.

Limal, juge, à Saintes.

Livet (l'abbé), aumônier de l'hospice, au Mans.

Lochet (l'abbé), vicaire de la Couture, au Mans.

Loriquet, maître de pension, à Reims.

Lottin (l'abbé), chanoine, membre de l'Institut des provinces, au Mans.

Loyac (marquis de), à Vendœuvre (Sarthe).

Lusson (Antoine), au Mans.

Luynes (le duc de), membre de l'Institut, à Paris.

Lizarches, propriétaire, à Tours.

M.

Machart, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Bourges.

Mac-Mahon (le comte), propriétaire, à Autun.

Macheco (Mme. la comtesse de), à Alleret (Haute-Loire).

Maccartan, curé de St.-Ouen, à Rouen.

Magdeleine, ingénieur en chef, à Compiègne.

Magnoncourt (comte de), député, à Besançon.

Magny (Benjamin de), maire de Rapilly.

Mailly (le comte de), à Requeil

(Sarthe).

Maisniel de Liercourt (le comte de), à Abbeville.

Malros (de), à Privas (Ardèche).

Malezieux (de), à Senlis.

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

Mallet, ancien notaire, à Bayeux.

Manceau (l'abbé), chanoine, à Tours.

Mandelot (le comte de), à Autun.

Manin, avocat, à Marmande.

Mannoury-d'Ectot (marquis de), à Paris.

Maréchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

Marey-Monge (Ernest), à Nuits.

Margueron, propriétaire, à Tours.

Mgr. de Marguerye, évêque de St.-Flour.

Marhalla (du), à Quimper.

Marion (Jules), inspecteur de la Côte-d'Or, à Paris.

Martin (l'abbé Arthur), à Paris.

Massardière (de la), secrétaire de la Société d'Émulation, à Châtellerault.

Masson, curé de Dieuse (Meurthe).

Massy-Desmaisons, avocat, à Coutances.

Mathan (le baron Edgard de), capitaine de lanciers, à Tours.

Mathon, bibliothécaire, à Neufchâtel.

Maubué, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Niort.

Meeflet (de), propriétaire, à Quesnay.

Meffre, architecte, à Rambouillet.

Mellet (le comte de), à Chaltrait (Marne).

Melun (le vicomte de), à Lille.

Menard-Bourgnichon, chef de bataillon du génie, au Mans.

Menuet de Lathonne, notaire, à St.-Claude (Charente).

Mérode (le comte de), à Trelon (Nord).

Mesmin (de St.), correspondant de l'Institut, à Dijon.

Métayer (Le), avocat, à Pont-l'Evêque.

Michelant, membre de l'Institut des provinces, à Metz.

Michelas (François), sculpteur, à à Valence.

Migné, imprimeur-typographe, à Châteauroux.

Milly (Alphonse de), à Milly (Manche).

Minard, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Mirbeau (l'abbé), professeur, à Paris.

Moll, architecte, à Paris.

Montalembert (le comte de). Représentant, à Paris.

Montecot (marquis de), à Vergoncey (Manche).

Montesson (Raoul de), au Mans.

Moquin-Tandon, professeur à la faculté, à Toulouse.

Mordret, docteur-médecin, au

Mans.

Morel (de), propriétaire, à Alençon.

Morière, directeur des cours spéciaux du Lycée, à Caen.

Morin, avoué, à Saintes.

Morissure (de) fils, à Nogent-le-Rotrou.

Moufflet, principal du collége, à Saintes.

Mouquet, receveur particulier des finances, à Dieppe.

Mousseron, conseiller de préfecture, au Mans.

Moyriat (le vicomte Arthur de), à Paris.

N

Nau, architecte, inspecteur des monuments, à Nantes.

Nanquette, curé de St.-Maurice, à Reims.

Nettencourt (comte de), colonel en retraite, à St.-Laurs (Deux-Sèvres.

Nicolaï (le marquis de), à Montfort.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

Nicole (Léon), propriétaire, à Bayeux.

Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlons-sur-Saône.

Noget (l'abbé), supérieur du séminaire de Sommervieu.

Nugent (de), à Paris.

O

Oilliamson (le marquis d'), à St.-Germain-Langot (Calvados).

Olive, docteur médecin, à Bayeux.

Oppermann, capitaine de lanciers, à Tours.

P

Palu, juge, au Mans.

Pavet de Courteilles, docteur-médecin, au Mans.

Mgr. Parisis, évêque de Langres.

Parmentier, curé de St.-Rémi, à Dieppe.

Passy, ancien préfet, à Paris.

Pastoret (le marquis Amédée de), à Paris.

Paty, membre de l'Institut des provinces, à Dreux.

Pautet, conservateur de la bibliothèque, à Beaune.

Pavie (Victor), imprimeur, à Angers.

Pelet (Auguste), inspecteur des monuments, à Nîmes.

Pelfresne, architecte, à Caen.

Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne).

Perrin, architecte, à Strasbourg.

Person (l'abbé), à Rochefort.

Petit (l'abbé Le), curé, à Tilly-sur-Seulles.

Peyré, membre du Conseil général, à Villefranche (Rhône).

Peytat, propriétaire, à Rambouillet.

Pezet, président du tribunal civil, à Bayeux.

Pezet (Gustave), juge suppléant, à Pont-l'Evêque.

PHILBERT (l'abbé), au Mans.

Mme. PHILIPPE LE MAITRE, propriétaire, à Illeville (Eure).

PICOT DE VAULOGÉ (comte de), propriétaire, à Vaulogé (Sarthe).

PIGEON DE LA GINESTE, avocat, à Couze (Dordogne).

PINIEUX (le chevalier de), à Paris.

PIQUENOT, sculpteur, à Séez.

POEYDAVANT, receveur de l'enregistrement, à Luçon.

POLIGNAC (le comte Héracle de), à Outrelaize (Calvados).

POMEREU (le vicomte Armand de), à Paris.

PONSORT (Anatole de), propriétaire, à Châlons-sur-Marne.

POQUET l'abbé, directeur de l'établissement des sourds-muets, à Soissons.

POURRET DES GAUX (le chevalier), propriétaire, à Bourg-Argental.

POUSSIELGUE Placide, orfèvre, à Paris.

PRÉAULX (le Mqis. de), à Pouancé (Maine-et-Loire).

PROST (Auguste), propriétaire, à Metz.

PUVIS, propriétaire, à Bourg.

PUYVALLÉE (Henri de), à Savoye (Cher).

Q

QUATREBARBES (le comte Théodore de), à Angers.

QUENAULT, maire, à Coutances.

QUERRY (l'abbé), vicaire-général, à Reims.

QUERTIER l'abbé, vicaire de la cathédrale, à Rouen.

R

RABILLAUD (l'abbé), curé de Maillezais.

RAYMOND (de), architecte, à Nantes.

RAYMOND (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Bourges.

RAYNAL, procureur-général, à Caen.

REDET, archiviste du département, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Mgr. REGNIER, évêque d'Angoulême.

REGNIER, curé, à Dives.

REINIER fils, architecte à Strasbourg.

RENAULT, membre de l'Institut, juge d'instruction, à Coutances.

Mme. RENAULT, à Paris.

RENNEVILLE (comte de), propriétaire, à Amiens.

REQUIN, membre de l'Institut des provinces, à Avignon.

REY (Victor), maire, à Autun.

RICARD, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

RICHARD DE NANCY, docteur-médecin, à Lyon.

RICHEBOURG (de), propriétaire, au Mans.

RIGOLLOT, docr-médecin, membre de l'Institut des provinces, à Amiens.

RIOBÉ, substitut du procureur de la République, au Mans.

RIOUST-DE-L'ARGENTAYE, propri-

taire, à Argentaye (Côtes-du-Nord).

Robert, intendant militaire, à Metz.

Robert (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Poitiers.

Mlle. Robin, propriétaire, à Bourges.

Mgr. Robin, évêque de Bayeux.

Rochet (l'abbé), à St.-Jean-d'Angely.

Roisin (baron de), membre de l'Institut des provinces, à Trèves.

Roissy de), propriétaire, à Caen.

Rondier, juge d'instruction, à Melles.

Rostan, avocat, à St.-Maximin (Var.

Rougnard (le chevalier), propriétaire, à Lyon.

Roulière (Victorin de la), propriétaire, à Niort.

Rousseau (l'abbé), curé de Verruyes (Deux-Sèvres).

Rousseau, professeur de dessin, au Mans.

Rousteau (l'abbé), professeur d'archéologie au séminaire de Nantes.

Roux (l'abbé), à Feurs (Loire).

Roux (P.-M.), docteur en médecine, membre de l'Institut des provinces, à Marseille.

Rouyer, employé des postes, à Paris.

Royer-Vial, à Lyon.

Roze-Cartier, propriétaire, à Tours.

Roze (Henri), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Sens.

Ruillé (de), propriétaire, à Ruillé (Mayenne.

Ruillé (Ernest de), propriétaire, à Angers.

S

Sagette (l'abbé), professeur au petit-séminaire de Bergerac.

Saint-Aignan (le vicomte de), conseiller d'Etat, à Paris.

Saint-Germain (de), propriétaire, à Apilly (Manche)

Saint-Germain (de), propriétaire, à Evreux.

Saint-Rémy (de), directeur de l'asile des aliénés, au Mans.

Saint-Simon (de, à Toulouse.

Sallot, docteur-médecin, à Vesoul.

Salmon (l'abbé), à Tours.

Salmon, membre du Conseil général de la Sarthe, à Sablé.

Santerre, vicaire-général, à Pamiers.

Sarcé (de), propriétaire, à Hodbert-St.-Christophe (Indre-et-Loire).

Sartre (le comte de), directeur des contributions indirectes, à St.-Malo.

Saubinet, membre de l'Académie, à Reims.

Saullay de Laistre, président de la Société archéologique, à St.-Brieux.

Saussaye (de la), membre de l'Institut, à Paris.

SAUVAGE, avocat, à Mortain.

SAUZÉ, docteur-médecin, à Lamothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres).

SAVIN, curé doyen de la Madeleine, à Lille.

SAVOYÉ (Amédée), architecte, à Lyon.

SCELLES (l'abbé), professeur de rhétorique, à Vire.

SCHULEMBURG (le comte de), à Tillolay (Somme).

SEBAUX (l'abbé), secrétaire particulier de Mgr. l'Évêque, au Mans.

SEGRESTAIN, architecte du département, à Niort.

SERELLI, architecte du département, à Nantes.

SENECHANT, curé de Massagnes (Vienne).

SENONNES (le marquis de), propriétaire, à Angers.

SESMAISONS (le comte de), propriétaire, à Flamanville (Manche).

SEVIN, propriétaire, à Falaise.

SICAMOIS, officier de l'Université, à St.-Brieux.

SIMON, membre de l'Institut des provinces, secrétaire de l'Académie, à Metz.

SIMON (Félix), à Metz.

SOLERAC (de), au Pavillon du Sacq.

SOULTRAIT (Georges de), membre de plusieurs académies, au château de Toury (Nièvre).

SOURDEVAL (de), juge, membre de l'Institut des provinces, à Tours.

STENGEL, officier supérieur en retraite, à Paris.

SUBRAULT, principal du collége, à Melles.

SURIGNY (de), à Macon.

TARNAUD (Frédéric), banquier, à Limoges.

TASSILLY, maître de pension, à Caen.

TAVIGNY, avocat, à Bayeux.

TERRIE (de la), à la Bairie (Loire-Inférieure).

TESTE-DOUET, membre du comité des arts et monuments, à Paris.

TEXIER (l'abbé), supérieur du séminaire du Dorat (Haute-Vienne).

THÉRY, avocat, à Lille.

THÉVENOT, membre du comité historique, à Clermont-Ferrand.

THIBAULT (Emile), membre de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

THIOLLET, dessinateur au dépot central de l'artillerie, à Paris.

THOUROUDE, curé de Planches (Orne).

TILLETTE D'ACHEUX, à Amiens.

TILLY (le comte de), propriétaire, au Mans.

TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

TOURETTE (Gilles de la), propriétaire, à Loudun.

TOURNESAC (l'abbé), au Mans.

TOUQUAT (l'abbé de), vicaire de St.-Aignan, à Orléans.

TOUVRE, curé d'Olley (Moselle).

Tranchand, curé de Jort (Calvados).

Tridon (l'abbé), à Troyes.

Triger, ingénieur civil, au Mans.

Troppé (l'abbé), chanoine, principal du collége, à Bayeux.

Turgot (le marquis de), ancien pair de France, à Lantheuil (Calvados).

V

Valgorge (de), à l'Argentière (Ardèche).

Vallée (l'abbé), vicaire-général, à Angoulême.

Vallée (Platon), docteur-médecin, au Mans.

Valory (le comte Gabriel de), à St.-André-sur-Cailly.

Valroger (l'abbé), chanoine, à Bayeux.

Vanackère, imprimeur-libraire, à Lille.

Vandercruysse de Wasiers, propriétaire, à Lille.

Van-der-Straten (le baron de), à Metz.

Van Iseghem, architecte, à Nantes.

Varin (l'abbé), curé de Vaucelles, à Caen.

Vaudion, sous-inspecteur des écoles primaires, à Alençon.

Vauquelin (baron de), propriétaire, à Ailly (Calvados).

Vautenet (de), à Paris.

Vautier (Abel), ancien député, à Caen.

Vautier (l'abbé), curé de Thury-Harcourt (Calvados).

Verdier, professeur de mathématiques, au Mans.

Vernanges, docteur en théologie, à Lyon.

Verneilh (de), archéologue, à Nontron (Dordogne).

Verneilh (Jules de), à Nontron.

Verrolles (Paul), architecte du département, à Caen.

Vesvrotte (de), à Paris.

Vervier, docteur en médecine, à Lille.

Vibraye (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Court-Cheverny (Loir-et-Cher).

Vigneral (le comte de), à Ry (Orne).

Villegille (de la), secrétaire du comité historique, à Paris.

Villers (François), architecte, à Angers.

Villers (Georges), propriétaire, à Bayeux.

Villiers (de), contrôleur des contributions, à Paris

Vinas (l'abbé Léon), curé de Monferrier.

Vincent (Charles), chef de bureau à la préfecture, à Lille

Vincent-Larcher, peintre-verrier, à Troyes.

Vincent (l'abbé), vicaire-général, au Mans.

Violette, curé de Cosne (Nièvre).

Voillemer, docteur-médecin, à Senlis.

Voisin (l'abbé), vicaire du Pré, au

Mans.

VEYRIN, avocat, à Beauvais.

W

WATTEAU (l'abbé), chanoine honoraire, à Angoulême.

WEIL, architecte du gouvernement, à Beauvais.

WEIS, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WINT (Paul de), à Paris.

WOILLEZ, membre de plusieurs Académies, à Senlis.

Y

YEMENIZ, négociant, à Lyon.

YOUF (l'abbé), supérieur du Bon-Sauveur, à Caen.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Membres étrangers.

MM.

A

AINSWORTH (le général), à Monnet (Yorkshire).

ALVIN, directeur de l'instruction publique, à Bruxelles.

ALESWOLD, président de la régence, à Trèves.

AVELLINO (le chevalier), conservateur en chef du musée de Naples.

B

BAYLEY (W. H.), de Londres.

BŒR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BOISSERÉE (Sulpice), correspondant de l'Institut de France, à Munich.

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'Etat, à Brunswick.

BRITTON, à Londres.

BROMET, docteur, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

BUKLAND, membre étranger de l'Institut des provinces, doyen de Westminster, professeur de géologie, à Oxford.

C

CARTON (l'abbé), directeur de l'établissement des sourds-muets, à Bruges.

COEVERDEN (de), docteur en droit, conseiller intime de S. M. le Roi de Prusse, à Trèves.

COPPIETERS (le docteur), à Ipres.

D

DE LASSAUX, architecte du gouvernement, à Coblentz.

DONALDSON, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

DUMORTIER, membre de la chambre des représentants, à Tournay.

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administra-

teur du musée d'antiquités, à Trèves.

FUSTEMBERG-STANHEIM (le comte de), chambellan du roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.

G

Mgr. GEISSEL, archevêque de Cologne.

GELVET (comte de), à Esloo, près Maestrech.

GILDENHUIS, négociant, à Rotterdam.

GONELLA.

GUERLACHE (le baron de), premier président de la Cour de Cassation, à Bruxelles.

GUILLERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

HUBSCH, membre du conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

K

KESTELOODT, propriétaire, à Gand.

KREUSER, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cologne.

KRIEG DE HOCHFELDEN, aide-de-camp de S. A. R. le grand duc de Bade, à Carlsruhe.

RUGLER (Franz), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, professeur à l'Académie de Berlin.

L

Mgr. LABIS, évêque de Tournay.

Mgr. LAURENT, évêque de Luxembourg.

LE MAISTRE D'ANSTAING, propriétaire, à Tournay.

LENHART, sculpteur, à Cologne.

LOPEZ (le chevalier), conservateur du musée d'antiquités de Parme.

M.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MONE, directeur des archives générales du grand duché de Bade, à Carslruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

Mgr. MULLER, évêque de Munster.

N

NEYEN (Auguste), propriétaire, à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gough), membre de la Société des Antiquaires de Londres.

NOEL (de), propriétaire, à Cologne.

NORTHAMPTON (le marquis de), président de la Société royale de Londres, vice-président de l'Institut archéologique britannique, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

P

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PARKER, membre de la Société architecturale, à Oxford.

Q

QUAST (le baron de), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

R.

RAMBOUX, conservateur du musée

de Cologne.

Reichensperger, juge au tribunal civil de Trèves.

Reider, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

Reiffeimberg (le baron de), membre étranger de l'Institut des provinces, à Bruxelles.

Respileux, chanoine, doyen de la cathedrale de Tournay.

Ring (de), membre de plusieurs Sociétés savantes à Fribourg, en Brisgaw.

Roulez, professeur de l'Université de Gand, membre de l'Institut des provinces.

S.

San Quintino (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Sauzail Soumeigne (baron de), à Francfort.

Schayes, membre de l'Académie, à Bruxelles.

Schneman, professeur au collége royal de Trèves.

Serra di Falco (duc de), prince de San Pietro, membre étranger de l'Institut des provinces, à Palerme.

Sheffield-Grace, à Knowle-House, comté de Kent.

Schenase (Charles), procureur du Roi, à Dusseldorf.

Schrieber, professeur des sciences auxiliaires historiques à l'Université de Fribourg.

Smolveelen, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Stample (de), vice-président du tribunal de Munster.

Stapleton, vice-président de la Société des antiquaires de Londres.

T

Tempest, membre de la Société des Antiquaires de Londres.

U

Ublichs, professeur, directeur du musée d'antiquités, à Bonn.

V

Voisin (l'abbé), vicaire-général, à Tournay.

W

Wardel (William), architecte, membre de l'Institut royal des architectes d'Angleterre, à Londres.

Warnkoenig, membre de l'Institut, et professeur à Fribourg, membre étranger de l'Institut des provinces.

Wetter, membre de plusieurs Académies, à Mayence.

Whewel, docteur en théologie, professeur, à Cambridge.

Wilhem, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

Willis, membre de plusieurs Académies, professeur, à Cambridge.

Y

Yates, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Londres.

Yorio (l'abbé de), chanoine, l'un des conservateurs du musée de Naples.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Congrès archéologique de France, XVIe. session. 1

Séance du 1er. octobre. 2

Séance du 2 octobre. 13

Sur la découverte d'un monument gallo-romain, à St.-Marcel (Indre); par M. Charron. 15

Séance du 3 octobre. 32

Note de M. Maréchal *sur les aquéducs qui aboutissaient à Bourges.* 34

Séance du 4 octobre. 41

Mémoire de M. Du Boys, *sur un aquéduc, à St.-Paul, près de Limoges.* 42

Note de M. Le Noir, *sur l'abbaye de Fongombault.* 49

Séance du 5 octobre. 54

Rapport de M. Salmon, *sur les manuscrits conservés dans les dépôts publics du département du Cher.* 55

Notice sur les archives du Cher. 61

Note sur Chantelle (Allier), par M. Boudant. . . 64

Séance du 6 octobre. 79

Allocations votées par la Société française. 81
Vote sur l'essai de restauration des vitraux de la cathédrale de Bourges ; par M. Thevenot. . . . 85
Promenade monumentale à Bourges (visite de la cathédrale), 3 octobre ; par M. Crosnier. . . . 91
Visite des monuments antiques de Bourges, par M. Berry. 104
Excursion archéologique du 5 octobre. 106
*Rapport de M. d'*Anstaing *sur les questions 29 et 30 du programme.* 109
Rapport de MM. Auber et Thevenot *sur le portail méridional de la cathédrale de Bourges.* 111
Sur les murailles antiques de la ville de Bourges, par M. Thiollet. 114
Compte-rendu par le trésorier de la Société française pour la conservation des monuments historiques, des recettes et dépenses de l'année 1849. 122
Liste générale des membres de la Société française pour la conservation des monuments, par ordre alphabétique. 151

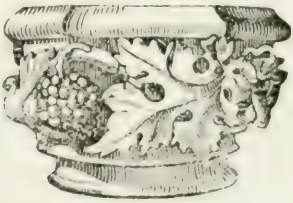

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00671 3792